

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion
Département des Sciences financières et comptabilité



Mémoire

**En vue d'obtention du diplôme de master en Sciences financières et
comptabilité**

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

***Etude de la rentabilité d'une entreprise publique dont les
produits sont subventionnés : cas du CIC (AGRODIV)
-Tadmaït-***

Présenté par :

- BERDOUS Lisa
- ABDELLI Sarah

Dirigé par :

Mr. MOULAI Kamel.

Évalué par le jury :

- Melle HADDAD Madouda, Maitre de conférences « A », UMMTO, Présidente.
- Mme BENAMARA Karima, Maitre-Assistant « A », UMMTO, Examinatrice.
- Mr MOULAI Kamel, Maitre de Conférences « A », UMMTO, Rapporteur.

Promotion : 2020/2021

Dédicaces

Je dédie ce travail

*A mes **chères parents** qui m'ont été d'un soutien incommensurable dans tout ce que j'entreprends, d'une abnégation sans faille que je n'oserai jamais oublier mais aussi et surtout dont les qualités humaines m'ont permis aujourd'hui de vivre ce jour. Que dieu les protège.*

*A mes frères « **Moumouh** » et « **Dilane** » dont l'affection et l'encouragement constant m'ont été d'un grand réconfort. Que dieu les garde.*

*A mon adorable grand-mère « **Ouardia** », qui me rend heureuse rien que par sa présence, qui est et sera à jamais mon symbole de courage, de sagesse, et de persévérance. Que dieu lui accorde une longue vie.*

*A mon oncle « **Tarik** » qui m'a soutenu tout le long de la réalisation de ce travail et qui m'a apporté ses lumières à travers son expérience.*

*A mon très cher grand père « **Salem** » à qui j'accorde aujourd'hui une pieuse pensée. Un homme des plus valeureux, son altruisme, sa bienveillance et son sourire resteront gravé dans ma mémoire à jamais, Que le paradis lui soit sa dernière demeure.*

*A tous mes **proches grands** et **petits** que j'aimerais à l'occasion remercier du fond du cœur pour leur sollicitude qu'ils m'ont apporté pour accomplir ce dur labeur et leur amour qu'ils m'ont témoigné durant ces années.*

*A ma tendre et chère amie « **Sonia** ». Il m'est impossible d'oublier toute sa bienveillance, sa compréhension et tous ses encouragements.*

BERDOUS Lisa

Dédicaces

Je dédie ce travail

A mes chers parents pour leur soutien, leur patience et leur encouragement durant mon parcours scolaire et universitaire.

A petit frère Ghiles adoré, à mes sœurs : Fatma, Kamilia, Hinda, Melina ainsi qu'à leurs maris Cherif et mon très cher Lyes.

A ma très cher amie Ikram, ma psychologue personnel, qui sait toujours comment me procurer la joie et le bonheur.

Enfin je dédie ce travail à tous ceux qui ont été une leçon de vie qu'elle soit une bonne ou une mauvaise expérience.

ABDELI Sarah

Remerciements

*Nous rendons grâce à « **ALLAH** » le tout-puissant qui nous a donné la force et le courage pour mener ce modeste travail à son terme.*

Nos remerciements vont à l'adresse de tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire de fin d'études.

*Nous voudrions d'abord remercier notre promoteur Mr **MOULAI Kamel** pour avoir accepté de nous encadrer. Ses conseils et orientations étaient pour nous d'une grande aide dans l'élaboration de ce compte rendu. Nous lui adressons notre profonde gratitude pour nous avoir suggéré ce sujet particulièrement intéressant.*

*Nous tenons à remercier le Commissaire au compte **REBRAB Ahcen**, pour sa disponibilité, son accompagnement ainsi que ses précieux conseils.*

*Ce travail n'aurait pas pu être abouti sans la collaboration de Mr **AKLIL** et Mr **GRIM** et de l'ensemble du personnel du CIC Tamdaït. Nous les remercions pour leur bon accueil, leur temps consacré, et les informations fournies.*

*Nous tenons aussi à remercier tous les enseignants de la faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales qui ont assuré notre formation. En particulier Mr **ACHIR** et Mme **BENAMARA**, leurs recommandations ainsi que les discussions très fructueuses qu'on a pu avoir avec eux nous ont permis d'avancer dans nos recherches.*

*On doit également exprimer notre gratitude aux membres du jury : Melle **HADDAD Madouda**, Mme **BENAMARA Karima** en leur adressant nos vifs remerciements pour avoir accepté de lire, examiner et évaluer ce travail.*

*A nos familles et notre camarade **Salem HAMDI**, pour leurs encouragements, leur appui et leur soutien moral qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance.*

Liste des abréviations

- APD** : Aide Publique au Développement.
- CA**: Chiffre d’Affaires.
- CBOT**: Chicago board of trade.
- CCLS** : Coopérative des Céréales et Légumes Secs.
- CF** : Charges Fixes.
- CIC** : Complexe Industriel et commercial.
- CMUP** : Coût Moyen Unitaire Pondéré après chaque entrée.
- CMUPP** : Coût Moyen Unitaire Pondéré Périodique.
- CP** : Capitaux Propres.
- CV**: Charges Variables.
- DA** : Dinar Algérien.
- D.E.P.S** : procédé du Dernier Entré – Premier Sorti.
- DF**: Dettes Financières.
- EBE** : Excédent Brut d’Exploitation.
- EPE** : Entreprises Publiques Economiques.
- ENIAL** : Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires.
- ERIAD** : Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés.
- FAOSTAT**: Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database.
- FIFO**: First In First Out.
- FMI** : Fond Monétaire International.
- FNRDA** : Fonds National de Régulation et Développement Agricole.
- FPCT** : Fonds de Péréquation des Coûts de Transport.
- FPIA** : Fonds de participation des industries agroalimentaires.
- HT** : Hors Taxe.
- IBS** : Impôt sur le bénéfice des sociétés.
- LIFO**: Last In First Out.
- LT** : Long Terme.
- MC** : Marge Commerciale.
- M.O.D** : Main d’Œuvre Directe.
- MP**: Matière Première.
- MPC** : Matières Premières Consommées.

Liste des abréviations

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales.

ONAB : Office National d'Aliments de Bétail.

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

P.E.P.S: procédé du Premier Entré Premier Sorti.

PF : Produit Fini.

PIB : Produit intérieur Brut.

PNB : Produit National Brut.

RC : Rentabilité Commerciale.

RE : Rentabilité Economique.

RE : Résultat d'Exploitation

RF : Rentabilité Financière.

RF : Résultat Financier.

RN : Résultat Net.

SGP : Sociétés de Gestion des Participations.

SNTF : Société Nationale de Transport Ferroviaire.

SPA : Société Par Actions.

STG : Société de Transport des Grains.

SMIDE : Semoulerie Minoterie Industrielles et dérivés.

SNSEMPAC : Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Pâtes Alimentaires et Couscous.

TCR : Tableau des Comptes de Résultat.

TMBE : Taux de Marge Brut d'Exploitation.

TMC : Taux de Marge Commerciale.

TMNE : Taux de Marge Net d'Exploitation.

TRC : Taux de Rentabilité Commerciale.

TVA : Taux de valeur Ajoutée.

UCA : Union de Coopératives Agricoles.

UCC : Union de Coopératives de Céréales.

UO : Unité d'Œuvre.

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

VA : Valeur Ajoutée.

Le sommaire

Dédicaces.....	I
Remerciements.....	III
Liste des abréviations.....	IV
Le sommaire.....	V
Introduction générale.....	01
Chapitre I : La subvention et la régulation des prix en Algérie.....	04
Section 1 : Les Fondements historiques de la subvention de l'Etat.....	04
1. Evolution de la conception du rôle de l'Etat.....	04
2. Conception actuelle du rôle de l'Etat dans l'économie.....	06
3. Définitions de la subvention.....	07
4. Classification des subventions.....	07
Section 2 : Evolution de la politique des prix en Algérie depuis 1962.....	11
1. La période poste indépendance (1962-1970)	12
2. Le boom économique (1970-1980).....	12
3. La période des premières restructurations (1980-1990).....	14
4. Le rééchelonnement et ses retombés socio-économiques (1990-2000).....	15
5. Les années d'embellie financière à nos jours (2000-2014).....	18
Section 3 : la réglementation sur le commerce du blé en Algérie.....	20
1. Evolution de la politique sectorielle de la filière blé.....	20
2. Evolution des prix du blé et ses dérivés	25
3. Fonctionnement du marché du blé en Algérie.....	26
4. L'influence des prix internationaux du blé et des hydrocarbures sur la politique de régulation Algérienne.....	32
Chapitre II : La rentabilité et la maîtrise des coûts dans l'entreprise.....	35
Section 1 : Mesure de la rentabilité.....	35
1. Définition.....	35
2. Les types de rentabilité.....	36
Section 2 : Les éléments générateurs de la rentabilité ou la maîtrise des coûts.....	41
1. Les coûts.....	41
2. Le chiffre d'affaires.....	49

Le sommaire

Section 3 : Le calcul des coûts avec la méthode des coûts complets.....	49
1. Définition de la méthode.....	50
2. Le principe de la méthode.....	50
3. La démarche de la méthode.....	50
Chapitre III : Analyse de la rentabilité du CIC de Tadmaït.....	62
Section 1 : Présentation de CIC Tadmaït.....	62
1. Historique et évolution d'AGRODIV.....	62
2. Activités et objectifs du groupe.....	64
3. Présentation du CIC Tadmaït (unité 15-11-80).....	66
Section 2 : Analyse de la rentabilité du CIC (AGRODIV) Tadmaït.....	73
1. Politique des prix de l'entreprise.....	73
2. Analyse du prix de revient.....	74
3. Analyse de la rentabilité.....	80
Conclusion générale.....	85
Liste des tableaux.....	86
Liste des figures.....	87
Bibliographie.....	88
Annexes.....	VII
Table des matières.....	VIII

L'économie de toute nation est prise en charge par des agents économiques parmi lesquels figure l'entreprise. Celle-ci joue indéniablement un rôle primordial. Dans l'histoire économique, on trouve de nombreuses définitions de l'entreprise. Étant qualifiée d'une cellule essentielle de la société elle se définit comme une entité (organisation) économique dont l'activité (de nature économique) consiste à produire des biens et services pour les vendre sur le marché afin de réaliser un profit (gain) ; pour ce faire l'on doit combiner entre 3 sortes de moyens à savoir les moyens humains, matériels et financiers.

Aujourd'hui, l'entreprise active dans un environnement caractérisé par l'incertitude, la volatilité et d'une inévidente maîtrise. Ce dernier est en perpétuelle mutations économiques, socioculturelles et technologiques. De ce fait, elle a intérêt à se doter d'outils de gestion et de professionnels compétents pour atteindre ses objectifs. Ces professionnels œuvrent pour sa performance afin d'assurer sa pérennité qui dépend de plusieurs aspects parmi lesquels figure la rentabilité.

La rentabilité est l'élément moteur (motivateur) de l'entreprise. Elle en constitue la pierre angulaire et le but ultime. Cette dernière est le fruit d'efforts et de ressources consentis ; eux même créateurs de richesses. C'est en somme la différence entre tous les moyens mis à la disposition de l'entreprise dans l'exercice normal de son activité et les revenus générés en conséquence. Pour les soucis d'effectuer un calcul économique des plus pertinents, on doit faire en sorte d'en analyser le résultat afin d'aboutir à de meilleures prises de décision. Ce qui nous amène à dire étudier la rentabilité revient à tirer le maximum de profits au vu du travail et capitaux engagés.

Généralement, une entreprise normalement constituée, ne fait recours qu'à ses propres ressources pendant le déroulement de son activité ; à la limite elle privilégie un financement externe. Ceci se fait soit par un concours bancaire de sa trésorerie soit des prises de participations (actions) ou carrément des placements financiers rémunérés par des intérêts notamment. Mais voilà pour des besoins de concilier intérêt propre et intérêt général, ce dernier étant assuré par les autorités de l'Etat, il peut y en avoir d'autres dont le mode de gestion est basé sur un type particulier poussant au maximum ses capacités à produire de la rentabilité sous contrainte de prix des biens et services réglementés (administrés). Elle requière pour plus d'optimisation des subventions accordées par l'Etat.

Il sera question dans notre travail soit de la mettre à l'évidence où complètement battre en brèche l'idée selon laquelle ce genre d'entreprise peut être rentable et durer dans le temps. Nous avons choisi pour notre cas pratique l'entreprise dénommée CIC unité de TADMAIT dépendant de la filiale céréale centre. Celle-ci entre dans la composition du groupe AGRODIV. Le groupe en question est érigé en dispositif national d'approvisionnement en produits céréaliers. Moyennant les états financiers de l'unité en question en plus de l'analyse des coûts de production, nous allons essayer de répondre à la question suivante : ***La subvention du prix du blé garantit-elle une rentabilité suffisante pour le CIC TADMAIT?***

Afin de pouvoir répondre à notre question principale, nous nous sommes interrogés sur les questions secondaires suivantes :

- Qu'est-ce que la subvention ? quels sont ses types ?
- Comment la filière blé en Algérie a-t-elle évolué dans le temps ?
- Qu'est-ce que la rentabilité d'une entreprise et quels sont ses principaux déterminants ?
- Comment détermine-t-on le prix de revient d'un produit par la méthode du coût complet ?
- Le CIC arrive-t-il à réaliser un résultat bénéficiaire ?

Pour appréhender notre étude et répondre efficacement à nos questions de recherche nous émettons l'hypothèse suivante :

Hypothèse : La subvention garantit une rentabilité suffisante au CIC. Du coup, il n'est pas certain que l'entreprise soit incitée à maîtriser son prix de revient.

La méthodologie de recherche :

Afin de répondre aux questions posées nous avons adopté la méthodologie suivante : une recherche bibliographique et une synthèse sur plusieurs ouvrages et documentation (articles, mémoires, thèses, cours...) en relation avec le thème. Ceci afin de réaliser le cadre théorique relatif à notre objet de recherche ; une application sur le terrain à travers un stage pratique de trois mois au sein du CIC de Tadmaït. Ajoutant à cela les entretiens effectués avec le personnel en vue de collecter des informations auprès des différents agents de celui-ci

La structure du travail :

Pour parvenir à notre objectif et mener à bien notre travail nous avons structuré celui-ci en trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur « la subvention et l'évolution des prix en Algérie », où nous avons parlé des fondements historiques des subventions de l'Etat et de la politique des prix, tout en mettant l'accent sur l'un des plus importants secteurs subventionnés en Algérie qui est la filière blé.
- Le second chapitre s'intitule « la rentabilité et la maîtrise des coûts dans l'entreprise » ; dans lequel nous avons abordé les généralités sur la rentabilité, ses types et ses éléments inhérents à sa détermination à savoir les coûts et le chiffre d'affaires ceci d'une part. De l'autre nous nous sommes étalés sur l'une des méthodes de calcul des coûts qui est la méthode du coût complet.
- Le dernier chapitre est consacré à notre étude de cas dans lequel nous avons étudié la rentabilité du CIC à travers l'analyse de ses coûts et le calcul des ratios de rentabilité commerciale.

Chapitre I : La subvention et la régulation des prix en Algérie.

Introduction :

De la révolution industrielle jusqu'au crash boursier a prévalu la pensée ultra libérale. Cette dernière conçoit le rôle de l'Etat comme intervenant pour veiller au bon déroulement des activités économiques. Cela a réduit sa mission à celle d'un gendarme. Depuis, la crise des années 1930, bien des choses ont changé. En effet, les keynésiens et ceux qui sont venus après ont débridé l'Etat lui conférant la possibilité d'intervenir en qualité d'agent économique pleinement accompli.

Section1 : Les fondements historiques des subventions de l'Etat

1. Evolution de la conception du rôle de l'Etat:

Le crash boursier de 1929 suivi par la grande dépression d'un côté et la montée des idées marxistes qui prenaient de l'ampleur au sein des sociétés et nations occidentales de l'autre, ont poussé les penseurs de l'économie libérale à revoir leur modèle économique pour apporter les solutions adéquates et nécessaires au contexte du moment. En passant en revue les principes fondamentaux qui étayaient leur doctrine, ils se sont aperçus que la crise et ses conséquences (surproduction, chômage et famine) ont mis à nu les imperfections pour ne pas dire dysfonctionnement auquel leur fameux modèle était incapable de remédier.

En effet, certains principes sont conçus et utilisés comme cheval de bataille des penseurs et précurseurs de l'idéologie capitaliste, à leur tête ADAM SMITH, qui définissent l'économie comme science de la richesse, et le travail une de ses origines. Ce courant est allé dans ses assertions jusqu'à considérer (garantir) que la somme des intérêts particuliers aboutit systématiquement à l'intérêt général¹. Cela grâce à la main invisible qui intervient pour rétablir (réguler) les équilibres dans l'économie d'une nation. Par conséquent le rôle de l'Etat est réduit à celui du gendarme² s'occupant des tâches régaliennes qui sont la justice, la sécurité interne et externe de la nation. Il se charge notamment de protéger la propriété. C'est

¹ Bertrand Blancheton, « maxi fiches de sciences économiques », Ed Dunod, P. 22.

² Mr DIEMER, cours d'économie générale, partie I chapitre 1 Les théories économiques, les principaux courants de pensée économique, IUFM AUVERGNE, P12.version PDF ; disponible sur : <https://docplayer.fr/10313417-Economie-generale-les-theories-economiques-les-principaux-courants-de-pensee-economique.html>

ainsi que le dénommé *homo oeconomicus* est libre d'aller chercher ses intérêts en fournissant à la société les biens et services, fruits de son labeur.

Par ailleurs, un de ses pairs en la personne de « JEAN BAPTISTE SAY » est considéré lui aussi porte-drapeaux du même courant de pensée ; artisan de la loi des débouchés selon laquelle « l'offre crée sa propre demande »³ donc tout ce qui est produit comme bien/service est censé être consommé.

Les thèses de ces deux illustres théoriciens ont prévalu depuis la révolution industrielle du 18^{ème} siècle qu'a connu l'Europe occidentale jusqu'à la crise de 1929.

Si la pensée libérale a pu survivre, c'est grâce à l'avènement de nouvelles figures promotrices de nouvelles idées qui ont permis au courant en question de dépasser les effets néfastes de la crise avec le minimum de dégâts. Il s'agit de KEYNES et son modèle économique basé sur la demande effective tiré de son ouvrage « théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie ». Cet économiste a remis en cause l'ordre mondial qui a prévalu jusque-là. Son idée générale sur l'économie d'une nation repose sur des bases plus concrètes. Il est à l'origine du rétablissement du rôle de l'Etat en période de crises ou catastrophe quelconque.

Sa théorie générale a entre autres pour vocation de démontrer que « *le volume réel de la production et de l'emploi dépend, non de la capacité de production ou du niveau préexistant des revenus, mais des décisions courantes de produire, lesquelles dépendent à leur tour des décisions d'investir et de l'estimation actuelle des montants de la consommation courante et future* »⁴. En termes plus simples, et d'une manière générale, l'Etat agent économique a la latitude d'agir sur des segments de l'économie jugés indispensables, souvent entraînant des déficits budgétaires contrôlés, à une croissance économique future.

Par ailleurs s'agissant de notre cas et donc de l'économie algérienne à l'aune de l'indépendance, les décideurs de l'époque se sont retrouvés face à une société paupérisée, démunie de moyens rudimentaires de survie. Cela les a amenés à puiser dans l'idée selon laquelle : l'Etat doit fournir les moyens nécessaires à la subsistance du peuple. C'est ainsi et par le biais de concours des deniers de l'Etat que l'on a institué des prix réglementés, en la sorte d'être abordables en deçà de leur valeur marchande, pour que les produits et services de 1^{ère} nécessité soient à la portée de tous. C'est de là qu'a germé la notion de subvention.

³ Bertrand Blancheton, op.cit ; P26.

⁴ Mr DIEMER, op.cit ; P 24.

2. Conception actuelle du rôle de l'Etat dans l'économie :

Eu égard au succès retentissant des résultats engendrés par la mise en application de la théorie keynésienne, son courant de pensée a drainé bien des adeptes notables (tirant néanmoins leur fondement de la doctrine libérale) et non des moindres. Les plus renommés sont notamment SAMUELSON et MUSGRAVE.

- SAMUELSON (1954) et son argumentaire sur le bien public sujet d'une économie non marchande.
- MUSGRAVE (1959) avec son ouvrage encyclopédique « the theory of public finance » attribuant ainsi à l'Etat les trois fonctions suivantes⁵ jugées vitales dans un pays affichant une bonne santé économique:
 - La fonction d'allocation optimale des ressources rares : l'Etat doit être judicieux dans les choix des biens et services à dispenser. Il faut savoir que dans chaque choix effectué cela suppose le sacrifice de l'éventualité de produire d'autres biens avec les mêmes ressources. Le tout est de parvenir à tirer le meilleur parti pour le bien-être collectif.
 - La fonction de stabilisation de l'économie : pour ce faire, l'Etat adopte des politiques apportant des ajustements structurels dans le but de maintenir les indices des agrégats tels que : le taux de chômage, taux d'inflation... à des niveaux acceptables soit à des pourcentages à un chiffre.
 - La distribution équitable des ressources, que sont notamment le revenu, procurant le bien être. Ancêtre de la fonction actuelle de l'Etat à savoir la redistribution du revenu (PNB, PIB...) de l'économie d'une nation.

La formalisation de ces trois fonctions fondamentales d'un Etat moderne confère à ce dernier de multitudes de choix de politiques, mécanismes et d'une manière générale la gestion optimale des finances publiques.

Le principe de subvention épouse concrètement les 3 fonctions suscitées : elle entre dans le mécanisme allocatif des ressources ; elle est conçue dans une optique de redistribution du revenu de l'économie de l'Etat procurant à ses résidents un tant soit peu d'équité ; et sur le plan macro-économique elle a pour effet de stabiliser les prix en jugulant le risque d'inflation.

⁵ Luc Weber, « l'Etat, acteur économique », 3^{ème} Ed Economica, P18.

3. Définitions de la subvention :

Selon la loi de finances de 2009 (Algérie), la subvention correspond à des transferts de ressources de l'Etat (deniers publics) destinés à compenser le bénéficiaire du fait qu'il se conforme à certaines conditions liées à ses activités. (Voir annexe n°01).

En termes plus simples (de manière générale), la subvention est une aide financière ou en nature⁶ accordée par la puissance publique, collectivité locale ou organisme public, à titre définitif (non remboursables) sans contrepartie (c.-à-d. qu'aucune contribution équivalente n'est reçue en retour) à une unité économique, groupement d'unités (région, secteur, branche) ou une catégorie de consommateurs dans un but social et économique⁷.

C'est un instrument conçu d'une manière transparente étant inscrite dans un budget, identifiable et plafonnée au montant autorisé.⁸

4. Classification des subventions:

Elles sont nombreuses par leur typologie et les objectifs escomptés à leur égard. Les aides publiques peuvent être destinées aux consommateurs notamment pour amoindrir le taux de pauvreté, en mettant à la disposition de toutes les composantes de la société des biens et services indispensables, entraînant par conséquent, l'augmentation de l'indice de consommation. Cela va en partie relancer la croissance économique. Comme elles peuvent être orientées vers les entreprises soit pour accroître leur potentiel de compétitivité ou afin de les inciter à soutenir un programme d'Etat en matière de progrès technique, de protection de l'environnement ou de développement humain. On distingue donc 2 catégories de subventions⁹: les subventions pour les consommateurs et les subventions pour le producteur.

4.1. Les subventions pour les consommateurs

Elles englobent les subventions d'activité, les subventions en nature et les subventions en espèce.

4.1.1. Les subventions d'activité¹⁰ :

Elles ont un impact direct sur les comportements des agents économiques en les incitant à modifier leur comportement, accroître la consommation, économiser l'utilisation d'une énergie, etc. Leur objectif est essentiellement de réduire le taux de pauvreté. Par exemple: mise à la portée de tout le monde le prix d'achat d'un bien.

⁶ Josette et Max PEYRARD, « dictionnaire de Finance », 2^{ème} Ed Vuibert, P531.

⁷ Faical Zoubir, Mémoire ; Aides publiques et droit de la concurrence, 2008, disponible sur :

https://www.memoireonline.com/07/08/1407/m_aides-publiques-et-droit-de-la-concurrence6.html consulté le 25/08/2021

⁸ Christian Valenduc, subventionner : pourquoi, comment et à quel prix ?, publié en 2004 ; P6. disponible sur :

file:///D:/Downloads/RPVE_431_0005.pdf consulté le 01/09/2021

⁹ ZOUBIR Faical, Op.cit.

¹⁰ idem

4.1.2. Les subventions en nature¹¹ :

En principe, ces formes d'assistance favorisent plus particulièrement les classes de revenus modestes en transférant du pouvoir d'achat à certaines catégories de personnes sous forme d'allocation. En effet les bénéficiaires reçoivent des apports en nature (biens/services) et non des fonds dont ils peuvent disposer librement.

Pour les subventions en nature, il faut distinguer :

- celles qui sont réservées aux personnes qui remplissent certaines conditions spécifiques justifiant une aide en nature de la part de l'Etat. (ex : assistance médico-social) ;
- Celles qui sont potentiellement à la disposition de tous ceux qui en ont utilisé comme l'enseignement, les soins hospitaliers ou les campagnes de vaccination, le transport public, les bons d'achat de denrées alimentaires.... C'est des prestations fournies gratuitement ou à des prix inférieurs à ceux du marché c.-à-d. à faible coût ;
- Celles qui visent des catégories bien déterminées de la population mais indépendamment de la situation financière des bénéficiaires (ex : services sociaux destinés aux personnes âgées et aux handicapés, les aides familiales, les services d'orientation professionnelle ;...etc.).

4.1.3. Les subventions de revenu (en espèce) :

Ce sont des transferts monétaires qui se traduisent par des dépenses budgétaires directes¹². (Opérés par les pouvoirs publics en vue d'aider les ménages à faible revenu).

A l'image des prestations en nature ; l'aide peut être plus ou moins sélective¹³ :

- d'un côté, elle peut être accordée globalement à toutes les personnes qui par exemple n'ont pas un revenu égal ou supérieur à un certain montant ou à des groupes de la population qui satisfont certaines conditions générales ex : l'assurance vieillesse et invalidité, l'assurance chômage ou encore les allocations familiales...
- de l'autre, l'aide n'est accordée qu'aux personnes qui remplissent des critères bien précis (ex : bourse d'études, allocation aux chômeurs....etc).

Si elles (subventions de revenu) présentent une grande efficacité en matière de réduction de pauvreté grâce à leur impact direct, elles peuvent en revanche aboutir à l'incitation à l'inactivité et causer une perte du bien-être social.

¹¹ Luc Weber, op.cit.P111.

¹² Rapport sur le commerce mondial 2006 Analyse des liens entre les subventions, le commerce et l'OMC, P50, disponible sur https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report06_f.pdf, consulté le: 02/09/2021

¹³ Luc Weber ; op.cit.P111.

4.2. Les subventions pour le producteur¹⁴ :

Ces subventions visent à accroître la compétitivité des entreprises nationales, à encourager l'innovation, le progrès technique et la protection de l'environnement. On distingue entre les subventions d'exploitation, les subventions d'équilibre, les subventions visant à encourager la protection de l'environnement, et les subventions visant à promouvoir la recherche et la formation.

4.2.1. Les subventions d'exploitation :

Elles visent à soutenir le prix pratiqué par les entreprises afin d'abaisser le prix de production de biens et services. En d'autres termes, elles sont versées aux entreprises activant dans la fourniture des biens et services dont les prix sont soutenus par l'Etat pour compenser le manque à gagner résultant de la contrainte du prix de marché. Elles sont financées de façon subventionnelle par l'Etat (participation, prêt, et/ou subvention) en leur imposant au détriment de leur rentabilité des objectifs de redistribution, de développement régional ou encore de respect de normes de qualités particulières¹⁵.

4.2.2. Subventions d'équilibre :

Elles visent à soutenir l'appareil de production national. Elles sont versées aux entreprises affectées par des conditions d'exploitation déficitaires afin de porter des ajustements structurels susceptibles d'élever le niveau de compétitivité donc de réalisation des bénéfices ultérieurs.

4.2.3. Subventions d'investissement :

Elles visent à encourager les entreprises opérant dans des secteurs ou branches stratégiques. Soit en accroissant leurs investissements ou bien carrément leur création (acquisition d'immobilisation). Elles sont accordées aussi pour financer les activités à LT tels que des plantations à l'étranger, la prospection d'un nouveau marché....

En tout état de cause, elles visent à favoriser le développement économique d'une région ou d'un secteur d'activité en difficultés.

¹⁴ ZOUBIR Faical, Op.cit.

¹⁵ Luc weber, op.cit. P 6-7.

4.2.4. Les subventions visant à encourager la protection de l'environnement :

Elles peuvent être accordées à des entreprises optant pour les énergies renouvelables ou acquérant des équipements pour protéger l'environnement.

4.2.5. Les subventions visant à promouvoir la recherche et la formation :

Elles sont justifiées par l'existence des effets externes positifs que peut avoir la recherche fondamentale sur l'ensemble de la société.

En définitif, plus le groupe socio-professionnel destinataire de ladite subvention est défini de façon étroite, plus le programme est considéré comme spécifique ayant pour objectif d'aider directement les personnes jugées particulièrement démunie ou méritante, (accordée sur la base d'un examen de la situation particulière de chacun). En revanche, les subventions qui s'adressent à un large éventail de destinataires (bénéficiaires) sont qualifiées de subventions générales¹⁶.

Finalement, il est important de noter que :

a) Les transferts ne sont pas nécessairement distribués directement aux personnes dans le besoin¹⁷.

b) Les pouvoirs publics peuvent octroyer des subventions selon des modalités moins transparentes. Ainsi les dépenses fiscales sont similaires à des aides directes dans leur effet¹⁸. En effet lorsque l'Etat accorde à un particulier ou un groupe une exonération, un crédit ou un report d'impôt ou d'autres formes de traitement fiscal préférentiel, l'incidence budgétaire est à peu près la même que s'il avait dépensé des fonds publics¹⁹. De même pour les destinataires cela ne fait peut être guère de différence de recevoir de l'argent ou de payer moins d'impôts. Par ailleurs, les dérogations faites par les pouvoirs publics au système général de l'impôt ont pour objectif d'inciter à certains comportements. Elles sont des subventions moins transparentes que les aides directes car elles réduisent les recettes et leur coût n'est directement observable sauf si un recensement en est effectué²⁰.

c) Les octrois de prêt, prises de participation et garantie d'emprunt sont un autre mode de subvention dont le coût n'est généralement pas directement observable²¹. L'octroi de

¹⁶ Rapport sur le commerce mondial 2006. Op. cit page : 53.

¹⁷ Luc Weber ; op.cit.P112.

¹⁸ Christian Valenduc, Op.cit, page : 06

¹⁹ Rapport sur le commerce mondial 2006. Op.cit, page : 53.

²⁰ Christian Valenduc ; op.cit, page : 06

²¹ Idem.

garantie de prêt en est une dépense potentielle : il peut aboutir ou non à un versement ; mais même en l'absence de versement une garantie officielle réduit artificiellement le risque de défaut de paiement des acheteurs potentiels et entraîne une consommation qui n'aurait pas lieu sans cela.

d) Il n'est pas toujours aisé de concevoir des programmes bien ciblés. Il est parfois délicat d'identifier les véritables bénéficiaires des subventions. Des mécanismes de répercussion peuvent détourner l'aide de son objectif initial. Par exemple, les aides à l'emploi octroyées sous forme de baisse de cotisations patronales de sécurité sociale sont constamment discutées au prétexte qu'elles accroîtraient les profits des entreprises plutôt que de favoriser l'emploi²².

De nombreux exemples de programmes des subventions ont des effets secondaires involontaires. Adams (2000) explique qu'en ciblant de façon incorrecte les produits inférieurs, les subventions alimentaires destinées à aider les pauvres peuvent profiter en partie aux personnes à haut revenu du fait qu'elles libèrent des fonds pour d'autres usages. En effet, les denrées concernées sont libres d'accès et disponibles pour tout le monde.

Davarajan et Swaroop (1998) montrent comment l'aide publique au développement (APD), même destinée à des projets précis, peut financer indirectement d'autres activités dans le cas où l'Etat aurait de toute façon exécuté le projet en question, l'APD ayant pour effet de libérer des ressources publiques qui peuvent être utilisées autrement.²³

Section2 : Evolution de la politique des prix en Algérie de 1962

Etant donné la rareté de la documentation parlant de l'évolution de la politique des prix en Algérie de l'indépendance, nous nous sommes retrouvés à n'exploiter qu'une seule source.²⁴

A l'aube de l'indépendance, l'Etat algérien fut forcé de choisir le modèle socialiste, ceci pour faire face à la réalité de l'époque. Ledit modèle est caractérisé par une intervention étatique très forte touchant l'ensemble des activités au sein du pays. En conséquence, il était dans l'obligation de s'appuyer sur la planification centralisée et la gestion administrative de l'économie ainsi que sur une stratégie de développement basée sur l'industrie industrialisante. Pour prêter main forte à la lutte que menait le peuple Algérien dans le but de se libérer du joug colonial recouvrant ainsi son indépendance et sa souveraineté nationales.

²² Christian Valenduc ; op.cit, Page : 07.

²³ Rapport sur le commerce mondial.2006. Op.cit, page : 50.

²⁴ Professeur Kamel AICHI, Maître Derradji CHAOUA, Evolution du système des prix en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, disponible sur : <file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/M%C3%A9moire/chapitre%202/EVOLUTION%20DU%20SYSTEME%20DES%20PRIX%20EN%20ALGERIE%20DEPUIS%20L'E2%80%99INDEPENDANCE%20JUSQU'E2%80%99A%20NOS%20JOURS..pdf> consulté le : 06-08- 2021.

Le système de prix hérité de l'époque coloniale devait ainsi céder la place à un nouveau système dont les prix sont étudiés de surcroît réglementés, pour qu'il soit conforme aux convictions des hauts responsables au cours de cette période.

1. La période post indépendance (1962-1970) :

Le gouvernement d'alors manquait sévèrement de moyens durant les 1^{ères} années de l'indépendance. A cet effet, il dut maintenir le système de prix d'avant 62 jusqu'à 1966-1968 où il a décrété l'élargissement de son champs de contrôle en la matière.

En effet, le système des prix hérité de l'époque coloniale se caractérisait par un important contrôle administratif multiforme dont l'origine remonte aux années 1940 qui étaient caractérisées par une politique économique fortement interventionniste de la part de l'Etat colonial en vue d'affronter les exigences de la reconstruction d'après la 2^{ème} guerre. Le gouvernement recourait entre autres au rationnement alimentaire, à la répartition industrielle, à la fixation et aux contrôles généralisés à tous les stades.

La philosophie de ce système paraît justement convenir aux concepteurs de la politique nationale des prix après l'indépendance du pays. Ces derniers prônaient un interventionnisme très fort dans le domaine économique et supposaient, à propos des prix que l'administration centrale pourrait maîtriser les prix en fixant leur niveau ou en déterminant les marges commerciales en termes relatifs ou en termes absolus et exerçant un contrôle permanent.

Cependant, et à la différence de la politique française qui s'orientait vers l'élargissement progressif du champ des prix libres, au fur et à mesure que l'on s'éloignait du contexte de l'après-guerre ; les interventions du gouvernement Algérien s'inscrivaient dans une optique d'imposition de plus en plus de contrôle administratif et de fixation directe des prix, comme l'attestent les décrets de 1966 et 1968 et les autres textes venus après.

2. Le boom économique (1970 -1980):

Quelques années après, à partir du 1^{er} plan quadriennal (1973/1974), période coïncidant avec la nationalisation des hydrocarbures ; de nouveaux régimes de prix ont vu le jour nécessités par le passage à la planification directe et obligatoire en 1970.

Lors de ce passage, l'Etat a adopté de nouveaux modes de prix. Obligé quand même de conserver ceux qui étaient en vigueur étant donné qu'il manquait de moyens et ne pouvait procéder à la refonte totale du système en place. En conséquence, il s'est contenté d'une politique sélective de prix dont le but est le maintien de leur stabilité tout en permettant la réalisation des objectifs du plan évitant autant que possible les tensions inflationnistes.

Quatre régimes de prix ont été progressivement mis en place, avant d'être définitivement adoptés par ordonnance du 29/04/1975²⁵.

2.1. Les prix fixes :

Ils concernent tous les produits dits de première nécessité dont la nomenclature est fixée par décrets : produits céréaliers, lait, sucre, café, l'huile, etc. Ils sont adoptés en vue de préserver le pouvoir d'achat des citoyens de faibles revenus.

2.2. Les prix spéciaux :

Ils concernent certains produits agricoles dont l'Etat veut encourager.

2.3. Les prix stabilisés :

Ils concernaient la réalisation de projets d'investissement. Ils touchaient particulièrement les matériaux de construction : ciment ; bois ; briques et rond à béton.

2.4. Les prix contrôlés :

Ils concernent tous les produits qui n'entrent pas dans les régimes précédents. Bien que ces régimes de prix sont venus dans le cadre d'un projet de développement global en vue d'encourager les activités économiques jugées stratégiques. Par là même, il s'agit de protéger les couches sociales les plus défavorisées et assurer une stabilisation des prix ; Le fonctionnement de ce système mis en place entre 70/77 n'était pas satisfaisant puisque les objectifs que l'Etat s'est assigné n'étaient que partiellement atteints. Par ailleurs, certains de ces régimes des prix adoptés n'ont même pas été appliqués ou respectés : hormis le mode des prix fixes qui était rigoureusement appliqué vu qu'il concernait des denrées jugées vitales pour les consommateurs à modeste revenu, il n'y avait pas eu d'application satisfaisante pour les autres.

En effet, les décideurs d'antan se sont confrontés à un contexte économique particulièrement caractérisé par des pressions inflationnistes très fortes dues entre autres, aux importations massives induites par l'augmentation rapide de la demande locale et les intensifs et coûteux programmes d'investissement lancés, cela d'une part. De l'autre, on assistait à un manque de moyens techniques et humains au niveau de l'administration conjugué à celui de la maîtrise de gestion de l'appareil de production nouvellement mis en place. Par ailleurs, des immenses déficits budgétaires ont été enregistrés durant les années 70 induits par un niveau très élevé des finances des entreprises publiques de production au point, que l'on ait assisté vers la fin de cette période, au large dépassement des seuils admis.

²⁵Bouyacoub A., régulation et prix en Algérie (1962-1987), Cahiers du CREAD n°18, 2ème trimestre 1989, pages 4/21, disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/20014> consulté le 14/09/2021.

Cela a mis l'Etat dans l'obligation d'opérer des réformes économiques au début de la décennie 80 dans l'optique de remédier la situation qui a prévalu jusqu'alors, permettant l'utilisation rationnelle des ressources à travers, entre autres, la révision du système des prix en vigueur en lui apportant des changements jugés nécessaires sans pour autant renoncer à la planification centralisée et à la gestion administrative de l'économie (qui elle aussi s'est complexifiée).

3. La période des premières restructurations (1980-1990) :

Le gouvernement s'intéressait principalement à la situation financière des entreprises publiques. Il met l'accent sur la nécessité de couvrir leurs coûts de production et d'améliorer l'efficacité dans leur gestion. Néanmoins, il ne perdait pas de vue la maîtrise et l'évolution du pouvoir d'achat de la population. Ce qui est susceptible de stimuler les activités stratégiques au sein de l'économie nationale.

Le nouveau système des prix qui a été ainsi adopté en octobre 1983 devait tendre progressivement à :

- ✓ Rendre moins opaque la formation des prix et plus rationnels les choix d'investissement ;
- ✓ Accroître la productivité des facteurs de production notamment le travail ;
- ✓ Eviter les techniques de subvention au stade de la production.

Il doit en d'autres termes, prendre en charge le niveau réel des coûts de production, de distribution et de rémunération du capital et lier l'augmentation des coûts à celle des prix afin de permettre au prix de devenir un indicateur privilégié des performances de gestion de l'appareil de production et d'être en mesure d'assurer un ajustement entre l'offre et la demande des biens et services (il doit tenir compte des coûts dans le calcul des prix au niveau de la production).

Ce système de prix est bien basé sur une gestion administrative (tel qu'indiqué plus haut) portant sur plusieurs points. On peut citer par exemple : « toute modification du prix de vente d'un bien bénéficiant d'une subvention est soumise à l'avis des ministères chargés du commerce, du plan et des finances »²⁶.

Le système en question a été adopté aussi dans le cadre de la planification directe et centralisée qui reste en vigueur lors des réformes du début des années 80. Le champ n'y était pas ouvert à la concurrence comme il n'y avait pas eu aussi une ouverture sur le monde extérieur.

²⁶ Professeur Kamel AICHI, Maître Derradji CHAOUA, op.cit. P411.

Quelques années après, suite à l'effondrement des cours du pétrole sur les marchés internationaux, intervenu (survenu) au début de l'année 86, la situation financière de l'Etat s'en trouva durement affectée et commençait à devenir de plus en plus insoutenable à cause de l'arrivée à échéance de paiement des services de la dette extérieure contractée auparavant (la crise de l'endettement et la chute des recettes des exportations des hydrocarbures). Il n'y avait d'issue à la crise que de retourner au secteur productif, pour en faire un véritable centre de production de richesses en procédant à la restructuration des EPE de tailles gigantesques en les démantelant en filiales plus autonomes et suivant le secteur ou la branche concernée. Et d'accepter d'introduire de profonds changements dans le mode de fonctionnement de l'économie nationale en vue de permettre l'expression libre des initiatives des opérateurs économiques. En effet cette crise a montré les rigidités et les faiblesses du modèle d'industrialisation adopté au lendemain de l'indépendance.

Le système de prix devait ainsi connaître d'autres changements afin de se conformer aux réformes qui ont conféré une autonomie de gestion aux entreprises publiques (loi dite d'orientation sur les entreprises publiques économiques) adoptées au début de l'année 1988. Lesdites réformes étaient conçues dans le but de faciliter la transition vers l'économie de marché constituant un point de départ pour le développement du secteur privé en Algérie.

On assistait également à la fin du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur avec comme objectif la mise en concurrence des entreprises publiques entre elles et avec le secteur privé pour l'accès aux échanges extérieurs. Tout ce qui précède représente des actions de désengagement de l'Etat qui ont été mises en œuvre.

4. Le rééchelonnement et ses retombées économiques (1990-2000) :

Les événements d'ordre politique survenus à la fin des années 80 au niveau national (les événements du 5 octobre) et international (démantèlement du bloc « EST » : URSS et les républiques européennes socialistes ainsi que la chute de mur de Berlin) ont accéléré le processus des réformes engagées et réorienté ce dernier vers un objectif explicite de mise en place d'une économie de marché sans référence aucune au socialisme qui constituait auparavant une constante que l'on ne pouvait remettre en cause.

Le système des prix conçu alors devait donc raccourcir la durée de transition projetée, en élargissant dès le début le champ des prix libres (qui était dans un premier temps relativement limité), sous les pressions et les directives du FMI suite aux difficultés financières qui ont été connues par le pays. Cette institution financière internationale, a exigé au gouvernement de l'époque d'abandonner les plans pluriannuels et d'adopter le plan

d'ajustement structurel en focalisant ses efforts sur le règlement des problèmes conjoncturels de l'économie nationale afin de garantir sa solvabilité en premier lieu. Aussi la liste des produits dont les prix doivent être fixés par l'administration se réduisait continuellement le long des années 1990 tablant de ce fait sur une approche libérale de gestion des équilibres macroéconomiques.

Obéissant désormais au principe de décentralisation du pouvoir de décision et d'ouverture exigé par la conjoncture de l'époque aux pouvoirs publics, le gouvernement a adopté au mois de Février 1989, la loi 89-12 qui portait une nouvelle conception du système national des prix, basée sur la nécessité de réunir les conditions favorables à la libre initiative au niveau des entreprises de production, tout en maintenant dans la ligne de mire la protection du pouvoir d'achat des citoyens et l'encouragement des activités économiques jugées stratégiques.

Le système en question, mettait ainsi l'accent sur 4 objectifs principaux :

- ✓ Le recours à des méthodes efficaces de gestion de l'appareil de production et de distribution.
- ✓ La stimulation des efforts productifs et l'épargne publique pour satisfaire aux objectifs de croissance économique.
- ✓ Instauration d'un nouvel ordre de pratiques commerciales pour veiller à la stabilité du marché, la loyauté et à la transparence des transactions commerciales.
- ✓ Libéraliser le processus de formation des prix et affuter les dispositifs en matière de contrôle des pratiques commerciales.

En outre, il s'est appuyé principalement sur les régimes des marges plafonnées et des prix libres eu égard aux conditions structurelles et conjoncturelles caractérisant l'économie nationale au cours de cette période. En effet, l'Etat intervenait de moins en moins dans les mécanismes de formation des prix. Cette fois-ci, il a accentué sur un élargissement du régime des prix à marges plafonnées aux 2 tiers environ des produits vendus.

Ce choix s'est confirmé encore avec la loi de finances pour 1992 qui introduit une liberté significative des prix des denrées de base, tout en instaurant un filet social pour aider les populations sans ou à faible revenu. De même pour les produits industriels dont la quasi-totalité est soumise aux régimes des marges plafonnées ou des prix libres dès 1993-1994.

Ces régimes se résument comme suit :

4.1. Prix réglementés :

- Prix garantis à la production : prix planchés fixés par décret en valeur absolue préalablement à la production. Ils concernent les biens et services dont la production nécessite un encouragement, une protection ou une stimulation et s'appliquent à douze produits principalement d'origine agricole (céréales, semences de céréales, tomate industrielle, betterave à sucre, lait de vache, la pomme de terre...etc.).

- Les prix ou les marges plafonnées sont appliqués aux produits et services qui font l'objet d'une préférence économique ou sociale de l'Etat, à savoir : le pain, les huiles végétales, céréales et légumes secs, l'électricité et le gaz naturel, les produits pétroliers, l'eau potable, industrielle et d'irrigation. Ceci dans le but de protéger certaines activités économiques et le pouvoir d'achat du citoyen.

D'autres produits tels que le matériel médical, hydraulique, agricole ou certains services comme les soins médicaux, les transporteurs des voyageurs font partie du régime de plafonnement de prix ou de marges.

L'éventualité d'un versement ponctuel par l'Etat d'une subvention d'équilibre /d'exploitation aux producteurs qui souffrent financièrement de ces mesures de plafonnement des prix n'est pas à écarter.

4.2. Prix déclarés ou libres :

Ils concernent tous les produits dont la détermination des prix n'est pas soumise à une réglementation explicite. Cependant, les producteurs sont tenus de déclarer leurs prix de vente auprès de l'autorité compétente. La liberté de ces prix est en effet encadrée par un contrôle a posteriori qui peut entraîner la mise en cause de la responsabilité civile et pénal de son auteur et par un plafonnement éventuel des marges commerciales en cas de perturbations durables du marché ou de tensions inflationnistes. De plus une transparence des prix pratiqués ainsi que les coûts de production, impôts et taxes,... doivent être définis et connus.

Cette ouverture économique et la dévaluation répétée de la monnaie nationale qui l'avait accompagnée ont eu des répercussions négatives sur les niveaux des coûts et des prix des biens et services, qui eux ont connu une augmentation sans précédent, sur la compétitivité des entreprises publiques, sur le volume de leurs ventes et par conséquent sur leur situation financière.

L'établissement des équilibres macro-économiques obtenus à la fin de la décennie 90 était principalement dû à la réduction de la demande, puisque l'offre locale, en particulier,

celle du secteur industriel reste toujours rigide. En d'autres termes, l'équilibre du marché ne s'est retrouvé qu'au détriment de la demande spécialement celle des couches défavorisées.

Le secteur public industriel s'est retrouvé confronté à une concurrence étrangère de plus en plus rude, surtout depuis le mois de janvier 1995 où il a été procédé à l'annulation de la dernière liste des produits interdits à l'importation et à la mise en place d'autres mécanismes tel que l'impôt et les taxes. Ce qui a rendu la situation des entreprises nationales encore plus difficile. Et le régime des prix libres n'assure plus de protection de la production nationale et n'oriente donc pas les investissements au sein de l'économie.

5. Les années d'embellie financière (2000 à nos jours) :

La tendance haussière des prix de pétrole entamée dès le début des années 2000, avec le relâchement des contraintes financières qu'elle permit était cependant à l'origine de la réapparition (limitée) de la politique de fixation administrative des prix, pour des raisons liées à des préoccupations de maintenir la paix sociale.

En dépit de l'augmentation importante de la demande en produits et services de large consommation due aux programmes d'investissement publics initiés par le président de la république depuis 2001, l'Etat continue dans sa politique de soutien des prix qui concerne encore un certain nombre de produits tels que : la farine, le pain, la semoule, le lait en sachets, les produits pétroliers, le gaz et l'électricité, l'eau potable en plus du sucre blanc et de l'huile de table qui ont été rajoutés à la liste des produits soutenus au début de l'année 2011.

Les programmes pluriannuels d'investissement ont eu pour but d'agir sur la demande nationale en vue de réactiver l'offre. Mais l'engourdissement de l'appareil productif national et ses rigidités habituelles l'ont empêché d'atteindre ledit objectif, et la demande additionnelle suscitée par l'augmentation considérablement remarquable des dépenses publiques n'a pu se satisfaire qu'à travers le recours à l'importation.

Cette situation semble s'écarter du chemin de la construction d'une économie de marché ouverte et compétitive pris par le gouvernement depuis le début des années 1990 et s'écarter de l'évolution d'intégration et d'interdépendance que connaît l'économie mondiale de nos jours. C'est un état de fait qui ne va pas avec l'objectif de construction d'une économie productive qui puisse assurer une allocation rationnelle des ressources, par ce qu'un soutien durable d'une longue liste de produits ne peut que déboucher sur une situation de gaspillage de ressources.

L'investissement dans les branches des produits soutenus se voit découragé et le budget de l'Etat sera de son côté de plus en plus affecté du fait de l'augmentation continue de la

demande de produits subventionnés (alourdissement des charges supportées par le budget de l'Etat).

En outre, les inefficiences économiques découlant de ces subventions comme outil de protection sociale et de partage des ressources naturelles se révèlent potentiellement importantes. En effet, bien qu'une partie de l'argent dépensée soit bénéfique pour les pauvres, le système dans son ensemble est fortement régressif profitant principalement aux plus aisés²⁷.

Dans ses conclusions sur l'évaluation de la situation économique du pays au début de l'année 2014 ; le FMI recommande à l'Algérie d'abandonner la politique de subvention des prix concernant certains produits alimentaires et énergétiques et d'adopter une politique de protection des couches défavorisées basée sur des transferts ciblés. Il estime à ce propos que l'élimination progressive des subventions couvrant les produits énergétiques devrait contribuer à contenir la consommation interne de l'énergie et à augmenter le volume des exportations des hydrocarbures. Le FMI insiste plus simplement sur la nécessité de préserver les équilibres macro-économiques et de rationaliser la politique de subvention mise en œuvre par l'Etat.

De même, BENACHENHOU-ABDELATIF appelle (au forum économique du journal EL MOUDJAHID) à une révision du système des prix en vigueur en vue de réduire le montant des subventions jugé colossal et permettre la relance de l'investissement dans certaines branches telles que celles des produits pétroliers et de l'électricité dont les prix de vente sont fixés à des niveaux trop bas. En effet, la chute des prix du pétrole qui devient inquiétante dès la fin de l'année 2014 devait remettre sur la table de discussion la politique de soutien des prix en vigueur afin de réduire les lourdes subventions supportées par l'Etat. Mais aussi et surtout la nécessité récurrente de la relance de l'investissement productif et de la construction d'une économie diversifiée.

Malgré les orientations du FMI lors du rééchelonnement de la dette extérieure en 1994 ; l'Etat algérien a tant bien que mal maintenu la subvention d'un panel de biens et services considérés de première nécessité. L'un de ces produits est le Blé et ses dérivés.

²⁷ Docteur BELHOCINE Halima et Professeur KHERBACHI Hamid, « impact d'une variation dans les dépenses de l'Etat, modèle des multiplicateurs de la matrice de comptabilité sociale (MCS) » ; P 136, publié en 2021, disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/>, consulté le 01/08/2021.

Section 03 : La réglementation sur le commerce du blé en Algérie

Dans la section qui suit, nous présenterons en premier lieu l'évolution de la politique de régulation de la filière blé en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, tout en mettant l'accent sur les acteurs du secteur. En second lieu, on retracera la structuration globale de la filière en question et les relations entre ses différents opérateurs.

1. Evolution de la politique sectorielle de la filière blé :

1.1. Le monopole de l'Etat de 1965 à 1982 :

Depuis l'indépendance un programme de soutien à la consommation s'est imposé dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Le blé en est une des denrées alimentaires les plus importantes pour les citoyens algériens et représente une grande part dans sa consommation. D'où la nécessité de réglementer son marché. Et pour mettre en œuvre une telle politique, l'Etat a développé ses capacités de production, d'importation et de distribution à travers la mise en place d'entreprises nationales et d'offices publics qui régulent le marché et maintiennent ce programme de soutien, qui sont :

- L'Office Algérien Interprofessionnel des céréales (OAIC)
- La Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes Alimentaires et Couscous (SN SEMPAC)

1.1.1. L'Office Algérien Interprofessionnel des céréales (OAIC) :

C'est un organisme public à caractère administratif et commercial créé par ordonnance du 12 Juillet 1962. Il constitue une structure importante de la politique publique du marché du blé, il a été doté de la puissance pour coordonner et gérer les mécanismes de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à la fixation des prix des céréales, leur uniformisation, ainsi que la définition des règles de commercialisation, de circulation des grains de céréales et de légumes secs²⁸. Son statut a été fixé par le décret exécutif N 97-94 du 23 mars 1997.

L'OAIC s'appuie pour son fonctionnement sur 42 coopératives de céréales et légumes secs (CCLS), 01 union de coopératives de céréales (UCC) servant de centrale d'achat ; et 07 unions de coopératives agricoles (UCA) qui prennent en charge les navires²⁹.

²⁸ HAMADACHE Hilel, Thèse, Réforme des subventions au marché de blé en Algérie, une analyse en équilibre général calculable ; 2015, page 63, consulté le : 30/06/2021 ; disponible sur : <https://hal.inrae.fr/tel-02798621/document>

²⁹ M. YAHYA OUI Zineddine, Mémoire de magistère, Premiers effets de la politique de renouveau agricole et rurale sur la filière blé en Algérie, 2012, page 53 Disponible sur : http://dspace.ensa.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/356/1/yahiaoui_z.pdf consulté le : 09-08-2021

Parmi les missions de l'OAIC :

- La régulation et l'organisation du marché national du blé en Algérie.
- La constitution de stock de régulation.
- Le paiement des primes mettant le producteur à l'abri des spéculateurs, protégeant ainsi le consommateur contre les hausses imprévues.
- L'approvisionnement de la population par la réception et la constitution de stock en céréales, de légumes secs... soit par le marché local ou le marché international.
- Mettre en œuvre pour le compte de l'Etat, des mécanismes de péréquation et de stabilisation des prix sur tout le territoire national.
- Satisfaction des besoins des producteurs en semences.

1.1.2. La SN SEMPAC :

En 1964 un décret portant sur la nationalisation des entreprises algériennes a été adopté par le président de la république algérienne « Ahmed Ben Bella ». ³⁰

Une année plus tard, en mars 1965 la SN SEMPAC a été créée par un regroupement des unités de production qui ont été nationalisées auparavant. Son activité principale consiste à triturer ou écraser les blés durs pour extraire les semoules (au niveau des Semouleries), et les blés tendres pour en extraire les farines (au niveau des Minoteries), afin de fabriquer les produits de base, les pâtes alimentaires de tous types et le couscous.

Ses missions³¹:

- Exploiter et gérer toutes les unités industrielles du secteur de la transformation de céréales.
- Satisfaire les besoins de la consommation en dérivés de céréales et assurer les importations en produits finis.
- Procéder à la construction, l'installation ou l'aménagement de tous nouveaux moyens industriels conformes à son objet.
- Assurer la distribution des produits finis sur l'ensemble du territoire national.

Cette période est également caractérisée par un développement très rapide de l'industrie de transformation céréalière, mais aussi de l'importation massive de ces produits qui étaient considérés comme priorité, car ils faisaient l'objet d'une large consommation, et appelés

³⁰ DABOUZ Siham, mémoire de Master, La concrétisation d'une nouvelle stratégie pour la réorganisation du secteur agroalimentaire public en Algérie Cas : CIC Tadmait, 2018, P 91, Disponible sur : <file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/Mémoire/subventions/presentation%20AGRODIV.pdf>, consulté le 01/06/2021.

³¹ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 63.

« produits de base ». Mais cette politique n'a été possible que grâce au monopole exercé par l'Etat sur le commerce extérieur mais surtout grâce à la rente pétrolière.

L'aisance financière qui a caractérisé la période 1974-1985 avait permis à l'Algérie de poursuivre sa politique industrielle sans exercer une pression sur la consommation. Elle a également permis à l'Etat de maintenir des entreprises agro-industrielles, pour la plupart déficitaires, et de faire face à des dépenses croissantes pour assurer les importations et le soutien des prix.³²

1.2. Le désengagement partiel de l'Etat et émergence d'opérateurs privés: 1983 à 1996

L'Algérie étant un pays dont la richesse repose sur la rente générée par le commerce extérieur des hydrocarbures, ainsi la recette de leur exportation permet de financer l'approvisionnement du marché du blé³³. Par conséquent, La chute du prix des hydrocarbures au début des années 1980 a eu un impact direct sur l'économie algérienne, l'introduisant dans une crise économique profonde remettant en cause tout le système de planification.

Les pouvoirs publics algériens ont mis en œuvre, afin de remédier aux manques qui ont été constatés, une restructuration organique et financière, engagée à partir de 1982 visant à la révision du mode de gestion et de fonctionnement des entreprises publiques³⁴. Cette réorganisation visait un redimensionnement de la taille des entreprises en fonction du niveau d'intervention et des compétences territoriales, se traduisant par un découpage donnant lieu à l'apparition d'entreprises régionales spécialisées par produit et par fonction.³⁵

Au cours de l'année 1983, six entreprises sont nées de la restructuration de la SN SEMPAC : cinq (5) Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés (ERIAD) chargées de la transformation des céréales et de la distribution des produits finis. Ainsi qu'une Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires (ENIAL) chargée des activités de développement de la branche des industries alimentaires et de régulation du marché par l'importation de semoule et de farine.³⁶

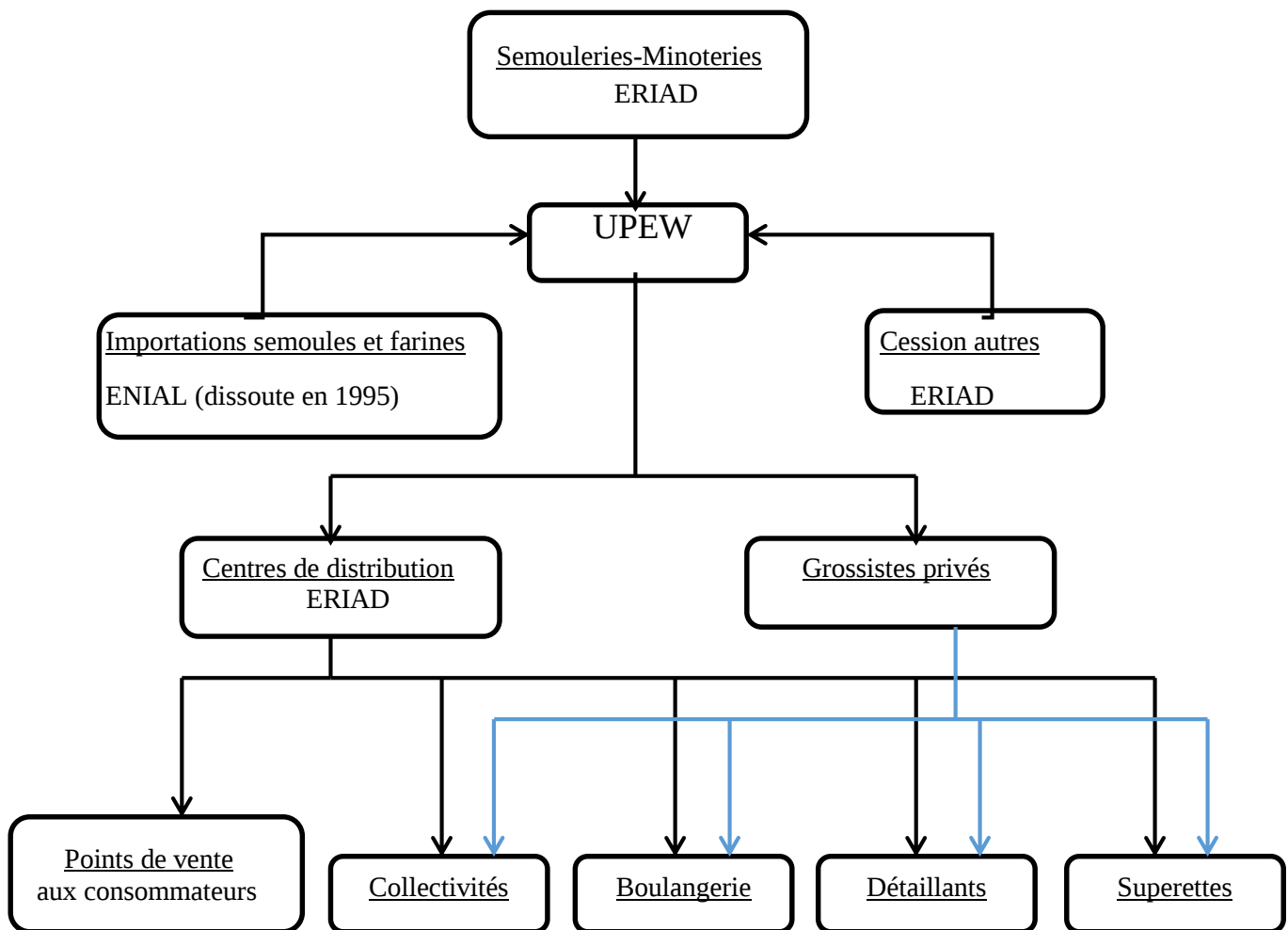
³² J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF, Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : Application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie, publié en 2007, page 12, disponible sur : http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2007_pdf/WP_7-2007.pdf consulté le 05/07/2021.

³³ L.Martinez, Violence de la rente pétrolière : Algérie - Irak - Libye. Presses de Sciences Po (Collection Nouveaux Débats ; 21), Paris 2010. 229 p. rapportés par Hamadache Hilel.

³⁴ Pr ADLI Zouhier, cours, l'approche filière en économie agroalimentaire : Fondements théorique et intérêt pratique. Application aux entreprises de transformation de la filière blé en Algérie. Page 44. Disponible sur : <file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/chapitre%202/page%2012%20BI%C3%A9.pdf> , Consulté le : 10/09/2021.

³⁵ HAMMADACHE Hilel ; op.cit page 64.

³⁶ Idem.

Figure n°01 : « Organisation régionale de la filière des blés en Algérie, 1983 »

Source: J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF, Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : Application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie (2007) P14.

Depuis cette année, le mouvement de libéralisation/privatisation a été enclenché par une série de réformes macroéconomiques. Chronologiquement, elles peuvent être résumées comme suit:³⁷

- 1982 : restructuration organique et financière de l'État,
- 1988 : loi sur la libéralisation économique (autonomie des entreprises dans un cadre concurrentiel, création du FPIA (Fonds de participation des industries agroalimentaires) détenant le capital social des EPE (Entreprises Publiques Economiques),
- 1990 : l'ENIAL et les ERIAD accèdent au statut d'EPE,

³⁷ J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF ; op.cit page 15.

- 1995 : mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du FMI (désengagement de l'État du secteur productif, équilibre budgétaire).
- 1995 : création de deux holdings agroalimentaires par éclatement du FPIA, en vue d'une ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés.

1.3. Libéralisation de l'économie de 1997 à nos jours et son impact sur la filière :

Principalement sous la pression des institutions économiques intergouvernementales (FMI), une libéralisation de la filière a été lancée. On est donc passé d'une gouvernance étatique de la filière céréales, avec un pilotage ministériel à une régulation mixte Etat/Marché, pour s'acheminer vers une libéralisation totale à l'horizon 2015.³⁸

Même si les missions de l'OAIC seront renforcées, en 1997, du fait de l'extension de ses prérogatives vers l'importation des farines et des semoules, la politique des prix à la production se limite, désormais, au soutien des seuls blés. L'Algérie connaît aussi une montée en puissance du secteur privé qui a fait le choix de créer ses propres entreprises au lieu de récupérer les sociétés de l'Etat et assumer leur passif financier et surtout pour s'affranchir de la contrainte de leurs salariés, tant au plan de la charge salariale que du management.³⁹

La chronologie des événements des années 1990 concernant la filière était comme suit.⁴⁰

1996 : levée du monopole d'importation des farines et semoules de l'ENIAL et des graines de l'OAIC ;

1996 : dissolution de l'ENIAL et disparition de la coordination des ERIAD ;

1997 : restructuration, par éclatement, des ERIAD (création de 43 filiales, afin de faciliter les rachats par des capitaux privés) ;

2001 : création des Sociétés de Gestion des Participations (SGP), qui prennent le relais des holdings agroalimentaires avec un rôle d'assainissement financier. L'une des SGP est chargée du secteur des céréales (ERIAD). Agissant désormais dans un cadre législatif et réglementaire défini par les réformes en cours.

L'État n'est plus tenu, comme par le passé, de confier le soin d'importer les céréales et les légumes secs à un seul opérateur public donné. En effet, l'OAIC n'est plus en situation de monopole en matière d'importation. Et on assiste à l'émergence de nouveaux opérateurs d'importation de céréales et de légumes secs.

³⁸ J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF ; op.cit page 16.

³⁹ Idem. Page 15.

⁴⁰ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 64.

Un schéma qui récapitule l’historique de la filière blé en Algérie depuis l’indépendance est présenté dans **l’annexe n°02**.

2. Evolution des prix du blé et ses dérivés :

L’Etat fixe chaque année les prix du blé à tous les niveaux de la filière depuis la semence jusqu’au produit fini⁴¹. En résumé, le mécanisme de régulation des prix mobilise un seul budget, qui sert à financer les subventions du marché du blé appelé « subventions à la consommation », c’est la différence entre le prix de base et le prix de rétrocession du blé. Le budget débloqué par le Ministère des Finances au compte de l’OAIC est publié annuellement dans la loi de finances, à la rubrique « contribution à l’Office Algérien Interprofessionnel des Céréales ».⁴²

Dans le cadre institutionnel public, l’Etat détient le contrôle sur les prix des céréales et ses dérivés par la mise en place des mécanismes de péréquation et de subvention. Quel que soit le niveau du prix international, l’Etat compense la différence et effectue simplement un réajustement du prix garanti aux céréaliculteurs.

Effectivement, les prix réglementés de la semoule et du pain ont connu une hausse progressive donnant un caractère dégressif à la subvention qui passera ainsi de 205,01 DA/quintal de blé dur en juin 1992 à 72,53 DA/q en juin 1995 avant de disparaître totalement en avril 1996. Pour le blé tendre, aux mêmes dates, cette subvention est passée de 338 DA/q à 275.77 DA/q.⁴³

⁴¹ F.CHEHAT, Les politiques céréalières en Algérie. . In : Hervieu B. (dir.). Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006. Paris : CIHEAM. p. 87-116. Rapporté par Hammadach Hilel.

⁴² HAMADACHE Hilel ; op.cit page 49.

⁴³ J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF ; op.cit page 16.

Tableau n°01 : « les prix à la consommation des produits subventionnés en Algérie »

Produit	Prix fixé par l'Etat		Libellé	Depuis
Blé dur	Semoule	Semoule	Prix entré semoulerie Prix sorti semoulerie Prix de cession aux détaillants Prix de cession aux consommateurs Prix du sac de 25kg	2007
	Courante	Extra		
	2280 DA/Q	2280 DA/Q		
	3250 DA/Q	3500 DA/Q		
	3400 DA/Q	3700 DA/Q		
	3600 DA/Q	4000 DA/Q		
	900 DA/Q	1000 DA/Q		
Blé tendre	1285 DA/Q		Prix entré minoterie	2004
Farine de panification	2000 DA/Q		Prix de cession aux boulangers	1996
Baguette de pain amélioré (250g)	8,5 DA		Prix de vente au consommateur	1996
Baguette de pain amélioré (500g)	17 DA		Prix de vente au consommateur	1996
Baguette de pain courant (250g)	7,5 DA		Prix de vente au consommateur	1996
Baguette de pain courant (500g)	15 DA		Prix de vente au consommateur	1996

Source : synthèse Ministère des Finances. Rapporté par Hammadache Hilel.

3. Fonctionnement du marché du blé en Algérie

3.1. L'approvisionnement du marché du blé:

Tout pays dispose d'une stratégie d'approvisionnement du marché du blé, cela à cause des fluctuations que ressent son prix sur le marché international. En Algérie, le blé représente une part importante dans la consommation alimentaire humaine et animal. Mais sous l'effet de la stagnation de la production céréalière et la croissance démographique, un déficit existe entre l'offre et la demande ce qui rend le recours à l'importation inévitable.⁴⁴

Les importations privées représentent en moyenne la moitié du blé utilisé par les transformateurs en Algérie, le reste est fourni par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC). Cet organisme achète le blé aux producteurs et sur les marchés

⁴⁴ M.YAHIAOUI Zineddine ; op.cit page 63.

internationaux et le revend sur le marché national à un prix subventionné ; pour le blé tendre depuis 2004 et pour le blé dur depuis janvier 2008.⁴⁵

Le système d'approvisionnement en Algérie s'organise autour de :

- a- La production locale de blé.
- b- L'importation de blé du marché international par l'OAIC et les opérateurs privés.

3.1.1. La production nationale :

La filière céréalière constitue une des plus importantes filières de la production agricole. Son importance apparait dans la superficie qu'elle détient ainsi que le nombre d'emplois qu'elle assure annuellement.⁴⁶

Les pouvoirs publics ayant conscience des fluctuations que ressent le prix du blé à l'international, ils ont mis en œuvre des mesures et des dispositions, pour le développement et l'augmentation de la production nationale ainsi que la mise en place d'un stock stratégique de régulation du blé.⁴⁷

Quant aux producteurs, l'Etat assure l'achat de toute leur production à un prix fixé par la voie réglementaire (le prix minimum garanti) et cela, quel que soit le prix du blé sur le marché international. Ce qui les protège de la concurrence du blé importé.⁴⁸ La différence entre le prix payé aux agriculteurs et le prix du marché international est considérée comme des subventions indirectes afin de soutenir la production nationale.⁴⁹

⁴⁵ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 20.

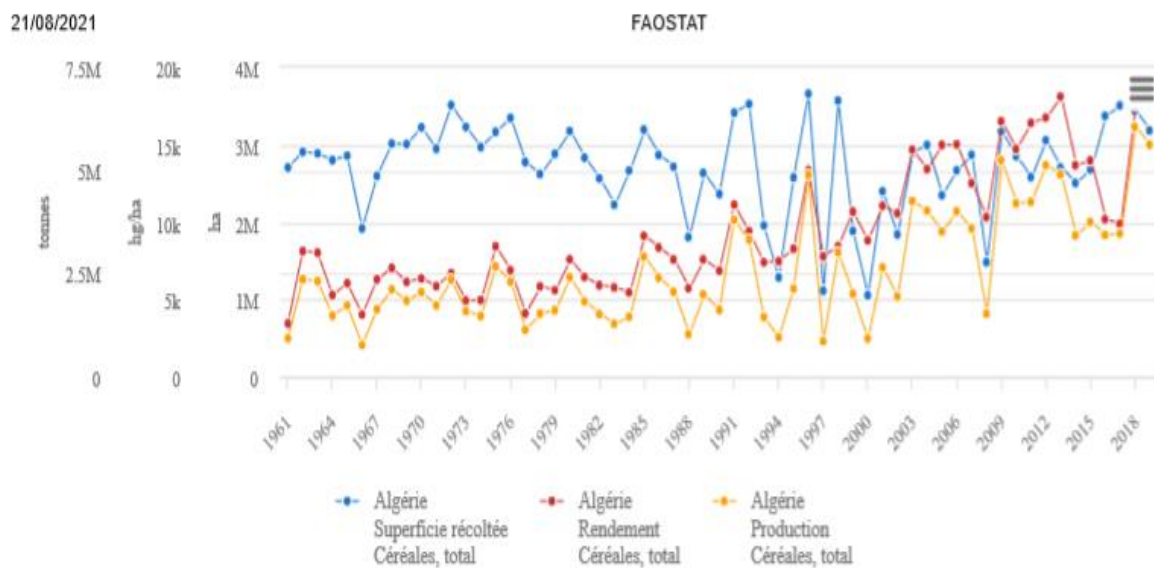
⁴⁶ M.YAHIYAOUI Zineddine; op.cit page 54.

⁴⁷ Idem. Page 52.

⁴⁸ HAMADACHE Hilel; op.cit page 50.

⁴⁹ Idem. Page 49.

Figure n° 02 : « l'évolution de la production et du rendement de céréales ainsi que la superficie totale récoltée en Algérie. »



Source: FAOSTAT (Food and Agriculture Organization Statistical), 2021.

Le graphique retrace l'évolution de la production nationale, du rendement de céréales et de la superficie totale récoltée depuis 1961 jusqu'à 2019. En effet, on constate qu'ils sont corrélés et se caractérisent par une forte irrégularité et des fluctuations interannuelles très importantes.

Concernant la collecte de la production, elle est assurée par des organismes publics notamment les coopératives de céréales et de légumes Secs (CCLS qui sera défini par la suite). Celles-ci sont au nombre de 42 disposant de 458 points de collecte et d'une capacité de stockage de 2.7 millions de tonnes.⁵⁰

3.1.2. L'importation du blé sur le marché international par l'OAIC et les opérateurs privés:

Afin de couvrir la demande locale en matière de céréales, l'Etat est dans l'obligation d'en importer sur le marché mondial. Les volumes importés fluctuent en fonction d'une part de la récolte intérieure, d'autre part des prix internationaux du blé, eux-mêmes pilotés par le CBOT (Chicago Board of Trade)⁵¹.

L'organisme qui a pour mission l'importation du blé pour le compte de l'Etat c'est l'OAIC, pour qui les pouvoirs publics ont alloué une enveloppe financière pour mener à bien

⁵⁰ HAMADACHE Hilel; op.cit page 25.

⁵¹ J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF ; op.cit page 11.

sa mission. Celui-ci (l'OAIC) compense la différence entre le prix d'achat du blé et le prix de revente sur le marché intérieur afin d'assurer son rôle de régulation du marché du blé.⁵²

L'importation se fait aussi par des opérateurs privés mais les cahiers de charges de ces derniers sont soumis à des règles très strictes.⁵³ Toutefois, des initiatives se sont développées à leur faveur avec l'ouverture du marché en 1997.⁵⁴

Tableau n°2 : « Les principaux fournisseurs de blé de l'Algérie »

Rang	1990	2000	2004
1	France (30%)	Canada (38%)	France (38%)
2	USA (25%)	France (24%)	Canada (12%)
3	Italie (22%)	Allemagne (17%)	USA (8%)
4	Canada (19%)	USA (24%)	Argentine (7%)
5	Espagne (4%)	Mexique (28%)	Brésil (6%)
Total top 5	100%	92%	71%
Volume importé (K.t)	3377	5382	5034

Source : FAOSTA, Octobre 2006 rapporté par Hamadach Hilel.

Le premier fournisseur de l'Algérie en blé depuis des années est la France, jusqu'à ce que cette dernière présente une baisse historique de sa production en 2020. Les récoltes ont été endommagées à cause des conditions météorologiques. Ce manque a poussé l'Etat Algérien à aller chercher un autre fournisseur qui répond aux mêmes exigences sanitaires algériennes qui est la Pologne. Le Blé Polonais a présenté une mouture de qualité, mais surtout moins cher que le blé d'Euronext.⁵⁵

Cette année aussi (2021) l'Algérie s'est encore tournée vers un autre fournisseur qui est la Russie, suscitant l'inquiétude des exportateurs français. En effet, l'OAIC a constaté que le blé français était impropre. Sachant qu'auparavant la France demeurait indétrônable au rang de premier exportateur de blé vers l'Algérie. Engendrant ainsi une concurrence entre la France et la Russie.⁵⁶

3.2. Le stockage et le transport du blé :

Une autre forme de régulation existe, appelée la régulation physique, qui intervient à travers les deux fonctions : Le stockage et le transport.

⁵² HAMADACHE Hilel; op.cit page 69-72.

⁵³ Idem, page 26.

⁵⁴ M.YAHIAOUI Zineddine ; op.cit page 53

⁵⁵ BOURICHA Nadia ; Journal El Watan le 03.09.20 disponible sur : <https://www.elwatan.com/edition/economie/en-replacement-du-fournisseur-francais-lalgerie-opte-pour-le-ble-polonais-03-09-2020>

⁵⁶ MAKTOUR Azdine, Journal le soir d'Algérie 23 juin 2021 disponible sur : <https://moroccomail.fr/2021/06/23/du-ble-russe-pour-lalgerie-des-soucis-en-france/>

L'Etat utilise le système de stockage pour stabiliser les prix du blé, optant pour une stratégie d'accumulation des stocks qui permet d'atténuer la variabilité saisonnière des prix. Ce système propose une offre de stockage privée, réglementée par l'Etat et assurée par des producteurs, groupes d'agriculteurs, commerçants, exportateurs, importateurs, transformateurs ainsi que toute personne physique ou morale. Ce procédé a pour finalité de faire face à des situations de crise alimentaire et permet de maintenir les prix domestiques bas et totalement déconnectés des prix internationaux.⁵⁷

La régulation par la fonction de transport s'effectue à travers le Fonds de péréquation des coûts de Transport (FPCT). Celle-ci a pour objectif de maintenir un prix identique du blé sur l'ensemble du territoire national. En effet, sur le marché domestique, les coûts de transport sont inclus dans le prix de vente du blé commercialisé. Par conséquent, si une hausse des coûts de transport intervient, cela impliquera impérativement la hausse des prix de vente des produits dérivés du blé. C'est à ce moment qu'interviennent les pouvoirs publics, à travers le FPCT pour maintenir le prix à la consommation fixe partout en Algérie. Ce qui veut dire que le coût de transport public du blé est subventionné.⁵⁸

Etant donné que la demande de céréale s'étale sur toute l'année et la production du blé est saisonnière, le stockage joue un rôle central sur la disponibilité du blé sur l'ensemble du territoire national. Cette mission est assurée par deux organismes stockeurs, qui prennent la forme d'association appelés CCLS et UCA qui bénéficient d'une autonomie complète de gestion⁵⁹. Ces organismes veillent à ce que le produit soit stocké dans de meilleures conditions à savoir la température, la ventilation, la propreté du lieu de stockage.⁶⁰

3.2.1. Les coopératives de céréales et de légumes Secs (C.C.L.S) :

Les CCLS sont des sociétés civiles de personne, dotées d'une autonomie financière. Elles sont placées sous la tutelle de l'OAIC et l'autorité du ministère de l'agriculture et ont pour rôle d'exécuter les missions suivantes:⁶¹

- ✓ La collecte et la distribution de semences.
- ✓ Le stockage et la commercialisation des légumes secs et des graines fourragers.
- ✓ La commercialisation des engrais et produits phytosanitaires.
- ✓ Les prestations de motoculture et l'irrigation d'appoint.

⁵⁷ HAMADACHE Hilel; op.cit page 38.

⁵⁸ Idem ; page 41.

⁵⁹ Idem ; page 39.

⁶⁰ MERABTENE Nabila, SAHEL Yasmine, Mémoire de master, Analyse de la structure financière d'une coopérative et son impact sur sa rentabilité : cas CCLS de Tizi-Ouzou (2014-2015-2016), soutenue en 2018, page 85. Disponible sur : <https://www.ummo.dz/dspace/bitstream/handle/ummo/10541/memoire%20final.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁶¹ Idem; Page 86

- ✓ L'encadrement et l'assistance des producteurs en matière de sensibilisation et de vulgarisation.

Parmi les clients des CCLS :⁶²

- ✓ Les ERIAD pour le Blé.
- ✓ Les moulins privés.
- ✓ L'Office national des Aliments du Bétail (ONAB).
- ✓ Les agriculteurs pour les semences de céréales, les légumes secs ou fourragers.
- ✓ Les éleveurs pour l'orge.

3.2.2. Les Unions des Coopératives Agricoles (U.C.A) :

Celles-ci ont pour mission :

- ✓ La réception des produits importés.
- ✓ La distribution aux CCLS les céréales et légumes secs importés.
- ✓ La régulation inter-coopératives dont le but est d'assurer une uniformisation de l'offre sur l'ensemble du territoire national, de façon qu'aucune région subisse une rupture d'approvisionnement.

Ces deux organismes garantissent également la fonction de transport et de distribution des céréales. Ce processus démarre à partir des ports de déchargement, dans le cas des importations, ou des points de collecte, dans le cas de la production nationale, jusqu'aux organismes stockeurs avec comme point de livraison les moulins.

Pour des raisons de volume et de coût, l'OAIC a décidé d'opter pour une externalisation de la fonction transport avec la création de deux filiales:⁶³

- la Société de Transport de Grains (SGT) qui est une société mixte entre l'OAIC et la société nationale de transport ferroviaire (SNTF).
- Agro-Route qui est une filiale de transport routier.

3.3. L'industrie de la transformation :

L'industrie céréalière occupe une place *Leader* dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, en raison des capacités de trituration dont elle dispose par rapport à la taille du marché local.⁶⁴

Depuis 1982, les entreprises publiques de ce secteur ont été organisées sous forme de groupes industriels à compétence régionale :

⁶² M.YAHYAOUI Zineddine ; op.cit page 54.

⁶³ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 41

⁶⁴ DJERMOUN Abdelkader, article, la production céréalière en Algérie : Les principales caractéristiques, 2009, page 46, disponible sur :

file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/Nouveau%20dossier%20(2)/La_production_cerealiere_en_Algerie_les_principales.pdf

- ✓ ERIAD Sétif.
- ✓ ERIAD Alger.
- ✓ ERIAD Sidi Bel Abbès.
- ✓ ERIAD Tiaret.
- ✓ SMIDE Constantine.

A ces groupes sont rattachées des filiales, organisées en société par Action (SPA) qui renferment des minoteries, Semouleries, fabriques de pâtes, des laboratoires et des unités de production de levure.⁶⁵

La libéralisation de la filière des céréales a eu pour conséquence le développement rapide du secteur privé ce qui a fait accentué la concurrence entre eux et les opérateurs publics, poussant parfois quelques-uns à des pratiques déloyales afin de gagner des parts de marché.

L'Etat est le gros fournisseur en matières premières pour les industrielles, en leur procurant en moyenne 50% des quantités dont elles ont besoin à un prix subventionné. Dans les périodes de hausse des prix internationaux, les opérateurs privés ne fonctionnent qu'à 50% de leur potentiel, car il ne sera pas rentable pour eux d'importer de la matière première au prix du marché International.⁶⁶ Par conséquent, la fluctuation des prix internationaux pèse sur le fonctionnement de cette industrie. Toutefois, quelques opérateurs privés arrivent à tirer leur épingle du jeu (SIM, Sopi, Metidji, Amour Benamor, La Belle, Sosemie, etc.). Du fait de leur taille, ils négocient directement des grandes quantités sur les marchés internationaux, leur permettant de gérer eux-mêmes le risque lié au prix⁶⁷.

4. L'influence des prix internationaux du blé et des hydrocarbures sur la politique de régulation Algérienne :

La filière blé en Algérie est très fortement dépendante du marché international pour ses importations de matières premières. Par contre l'Algérie n'est pas exportatrice de produits céréaliers. La filière est donc internationalisée par son amont et également par ses besoins en équipement pour l'industrie de trituration puisqu'il n'y a pas de fabricant local⁶⁸. Les quantités de blé importées ont été multipliées par plus de 10 entre 1961 et 2004 (de 442 000 t à 5 millions de t)⁶⁹. Cela fait que son prix international a un impact considérable sur le mécanisme de régulation qui se manifeste principalement par la transmission des prix

⁶⁵ M.YAHIAOUI Zineddine ; op.cit page56.

⁶⁶ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 36.

⁶⁷ CHEHAT.F ; op.cit.

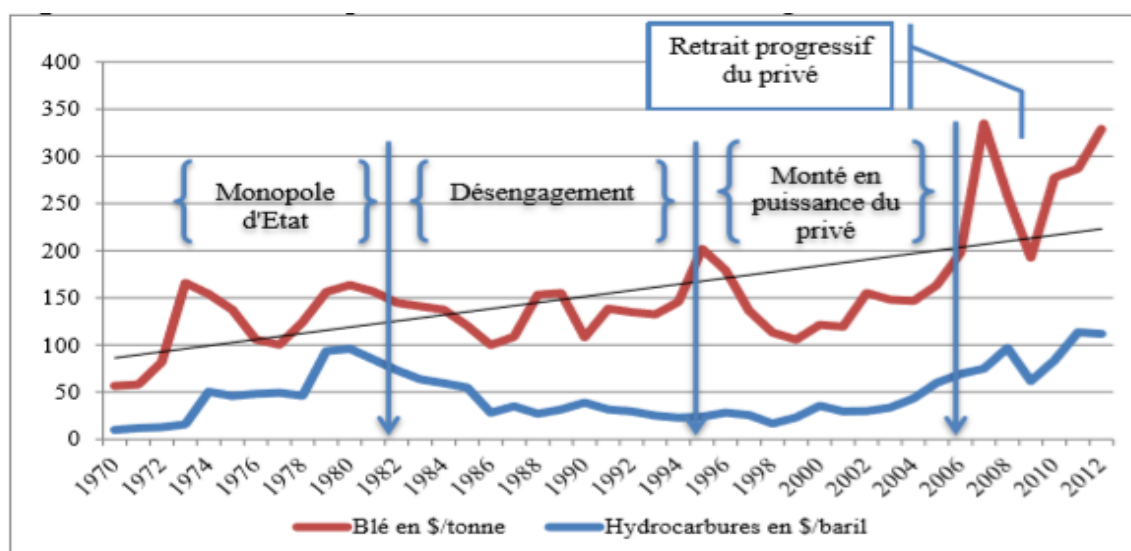
⁶⁸ J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF ; op.cit page 11.

⁶⁹ FOASTAT octobre 2006. Rapporté par Hammadache Hilel.

internationaux aux prix intérieurs. Les effets sont observés au travers de la relation entre le prix international des produits importés et le prix payé par les consommateurs ainsi que le prix des produits locaux.⁷⁰

La particularité de l'économie algérienne en tant que pays rentier ne peut être dissimulée. Le secteur des hydrocarbures contribue majoritairement aux recettes d'exportations. De ce fait, une relation complexe s'instaure entre le prix international du blé et du pétrole et les politiques de régulation de la filière.

Figure n°03 : « évolution des prix internationaux du blé et du pétrole »



Source : Base de données de l'International Grains Council et le l'OPEP. Consulté en 2014. Rapporté par Hammadache Hilel.

Le graphique représente l'évolution des prix internationaux du blé et du pétrole sur la période allant de 1970 à 2012 selon la base de données de l'International Grains Council et de l'OPEP. Il montre la relation existante entre le prix du pétrole (financement des subventions) et le prix du blé (utilisation des subventions).

Nous remarquons à première vue, l'existence d'une corrélation tendancielle positive entre l'évolution des deux prix. Chaque hausse de prix internationaux de blé est accompagnée par une hausse des prix des hydrocarbures plus au moins, aux mêmes proportions. Sauf à partir de 1986 où le contre choc pétrolier est suivi d'une hausse fulgurante du prix international du blé qui a justement posé un énorme problème aux pouvoirs publics algériens pour le financement des subventions.

Le graphique met aussi en évidence les quatre phases politiques céréalières par lesquelles l'Algérie est passée (Monopole d'Etat, désengagement, montée en puissance du privé et le retrait progressif du privé). De cela on peut constater clairement la variation de l'attitude de

⁷⁰ HAMADACHE Hilel ; op.cit page 67.

l'état quant à selon qu'il monopolise ou libéralise la politique à mener au sujet du commerce du blé en fonction de la fluctuation des prix de ce dernier et du pétrole à l'international.

On conclue de l'analyse du graphe que les prix des hydrocarbures et du blé ont toujours eu une forte influence sur les politiques de régulation menées par l'Etat. Chaque changement des cours est suivi d'une modification des stratégies des acteurs évoluant au sein de la filière, mais l'Etat a toujours maintenu et assuré sa mission de régulation.

Conclusion du chapitre :

Les dirigeants de l'Etat algérien avaient fait de celui-ci dès l'indépendance un agent hyper actif et dominant, étant donné le dénuement dans lequel était la société algérienne de la période post-indépendance. Il faut ajouter à cela l'aisance financière qui a succédé en même temps le choc pétrolier des années 1970 et la nationalisation des hydrocarbures. Cela a eu comme effet l'instauration d'un système de subventions de tous les biens de première nécessité. Même s'il est vrai que les fluctuations des prix des hydrocarbures ont rétréci le champ d'application de ces subventions après le contrechoc pétrolier de 1984.

Le blé étant par excellence une denrée très sollicitée par nos traditions culinaires, l'Etat se devait d'intervenir pour assurer son offre coûte que coûte. Allant même jusqu'à monopoliser son importation ainsi que son commerce à l'échelle nationale. Et ce en créant des organismes tels que l'OAIC, les CCLS et tout le réseau de soutien de cette activité. Il n'en demeure pas moins qu'en période de chute du prix des hydrocarbures, il peine à réduire les tensions sur sa demande.

Chapitre II : La rentabilité et la maîtrise des coûts dans l'entreprise

Introduction

Il faut savoir que le calcul économique était l'apanage des néo-classiques en la sorte qu'ils étaient les premiers à avoir privilégié cette approche. Cela, tout en consolidant l'héritage théorique laissé par leurs prédécesseurs, en l'occurrence les classiques. Partant du principe d'allocation optimale des ressources en maximisant les profits, ils ont débouché sur des modèles conceptuels tels que les théories sur le consommateur, producteur et les fameux modèles d'équilibre partiel et général des marchés. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons au concept de la rentabilité de l'entreprise ainsi qu'au calcul des coûts qui lui est corollaire.

Section 01 : Mesure de la rentabilité

La rentabilité est une notion essentielle à laquelle chaque acteur de l'entreprise (actionnaire, employé, chef d'entreprise...) s'intéresse.

Elle occupe une place prépondérante dans l'activité de l'entreprise : c'est la finalité même de cette dernière et l'indicateur le plus essentiel de son efficacité. Elle est ni plus ni moins son moyen de survie et de développement.

1. Définition :

Le concept de rentabilité est fondamental en gestion financière, il est indéniablement l'outil primaire de mesure de la performance des entreprises. Elle désigne d'une façon générale la résultante de la confrontation entre les frais et charges engagés et le chiffre d'affaires. Elle met à l'épreuve l'aptitude d'une entité économique à produire un flux actualisé de revenus bien supérieur aux dépenses engagées. Ainsi pour juger la rentabilité d'une entreprise, il convient de rapprocher le résultat dégagé avec les moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

Selon George Langlois et Michèle Mollet⁷¹: *la rentabilité correspond au rapport entre un profit et les moyens en capitaux ayant permis de l'obtenir.*

Pour Alain Charles MARTINET et Ahmed SILEM⁷², *la rentabilité est la capacité d'un capital placé ou investi à procurer des revenus exprimés en termes financiers.*

⁷¹George Langlois et Michèle Mollet, « manuel de gestion financière », Ed BERTI, P74

D'après JEROME CABY et JACKY KOEHL⁷³, la rentabilité se définit comme l'aptitude de l'entreprise à dégager des bénéfices. Elle s'exprime par le rapport entre les résultats qu'elle obtient (les marges dégagées) et les moyens mis en œuvre à cet effet.

En lisant attentivement ces définitions, on se rend compte qu'ils se rejoignent sur l'idée stipulant que la rentabilité représente un des plus essentiels indicateurs de performance.

2. Les types de rentabilité :

La rentabilité peut être analysée dans une optique économique, financière et commerciale.

2.1. La rentabilité économique :

La rentabilité économique est la rentabilité des capitaux engagés par l'entreprise, qu'il s'agisse des capitaux propres ou bien des capitaux empruntés.

Elle correspond à la capacité de l'actif économique (actif Immobilisé + besoin en fonds de roulement) à dégager un surplus à même d'assurer la rémunération des bailleurs de fonds qui en assurent le financement⁷⁴.

La notion en question est intéressante à connaître pour une entreprise afin de savoir si son activité est viable dans le temps. Elle peut être qualifiée de mesure de l'efficacité de l'appareil (processus) productif de l'entreprise. Les prêteurs comme les organismes financiers pourront être intéressés à connaître la rentabilité économique d'une entreprise, conditionnant le montant et les modalités du prêt accordé à cette dernière ; d'où l'importance de la calculer⁷⁵. En outre, elle prend en considération le résultat économique (EBE, résultat d'exploitation) ainsi que l'ensemble des moyens capitalistiques qui ont permis de l'obtenir (capitaux propres ou empruntés).

La rentabilité économique permet d'étudier les résultats de l'entreprise indépendamment de son financement. Pour preuve (voir TCR) le résultat d'exploitation est indépendant de la manière dont l'entreprise est financée. Elle exprime le taux de rémunération de l'ensemble des ressources employées par l'entreprise.

2.2. La rentabilité financière (rentabilité des capitaux propres):

Elle désigne la rentabilité des capitaux apportés par les propriétaires de l'entreprise. C'est la capacité de cet agrégat du passif du bilan à dégager un surplus après rémunération des capitaux empruntés et constatation d'une dotation affectée à la reconstitution du capital

⁷² Alain Charles MARTINET et Ahmed SILEM, « lexique de gestion et de management », 8^{ème} Ed DUNOD, P523.

⁷³ JEROME CABY et JACKY KOEHL.

⁷⁴ Alain Charles MARTINET, Ahmed SILEM, Jean Philippe DENIS « lexique de gestion et de management », 9^{ème} Ed DUNOD, P 523.

⁷⁵ KADA MEGHRAOUI, « manuel de finance d'entreprise », Ed BERTI P141.

productif. Elle tient compte du financement de l'entreprise car les charges financières sont comprises dans le résultat (elles le font diminuer).

Elle est l'objet de l'intérêt des actionnaires du moment qu'elle estime le taux de rémunération de leur investissement. Ainsi, les investisseurs ne s'intéressent pas au montant total des capitaux engagés dans l'exploitation (dettes comprises) mais uniquement des capitaux apportés par les actionnaires.

La rentabilité financière de l'entreprise devra être d'autant plus importante que le risque que prennent les actionnaires à y investir. Faute de quoi, ils pourraient préférer vendre leurs actions pour en acquérir une entreprise plus performante⁷⁶.

Plus la rentabilité financière est élevée, plus la société devient attractive pour les apporteurs de capitaux.

Il y a lieu de noter la différence entre les deux rentabilités citées précédemment. La rentabilité économique va intéresser le chef d'entreprise ainsi que ces tiers alors que la rentabilité financière va intéresser les actionnaires. On comprend que les actionnaires s'intéressent surtout à cette dernière, car c'est l'indicateur de mesure de l'opportunité du placement de capitaux dans l'entreprise.

L'analyse de la rentabilité financière met en exergue le rôle essentiel de l'effet de levier financier lié à l'endettement. Ce dernier, désigne l'incidence favorable que peut exercer le recours à l'endettement sur la rentabilité financière de l'entreprise.

Il y a effet de levier lorsque le recours à l'endettement permet d'accroître la rentabilité des capitaux propres de l'entreprise, ceci à un taux inférieur au taux de rentabilité économique. Cependant, ce dernier peut, à l'inverse de ce qui a été dit, abaisser la rentabilité des capitaux propres qui devient alors inférieure à la rentabilité économique si le coût d'endettement est supérieur à cette dernière.

En somme, l'effet de levier (ou bien effet d'endettement) existe si le taux de la rentabilité financière est supérieur à celui de la rentabilité économique.

La relation de l'effet de levier (en tenant compte de l'influence de la fiscalité) est la suivante :

⁷⁶ KADA MEGHRAOUI ; op.cit, P142.

$$R_f = R_e + (R_e - i) \times \frac{DF}{CP} \times (1-t)$$

Effet de levier.

(Le lecteur trouvera la démonstration de la formule de l'effet de levier dans la référence suivante : Christian et Mireille Zambotto gestion financière, finance d'entreprise, 6ème Ed DUNOD , p47)

Avec :

R_f : la rentabilité financière (rentabilité des capitaux propres),

R_e : la rentabilité économique,

i : le coût de l'endettement,

DF : dettes financières, et CP c'est les capitaux propres,

t : IBS.

Notons que :

- $(R_e - i)$ correspond à la différence entre la rentabilité économique et le taux d'intérêt. Cette expression est appelée le « différentiel » de l'effet de levier ;

- DF/CP exprime la structure financière et que l'on désigne par l'expression « bras de levier »

-L'effet de levier proprement dit est égal à la différence entre la rentabilité financière et la rentabilité économique.

- Si $R_e > i$ ($R_e - i > 0$), l'effet de levier est positif. La rentabilité financière croissant en fonction de DF/CP , l'entreprise aura tout intérêt à s'endetter.

- Si $R_e < i$ ($R_e - i < 0$), l'effet de levier est négatif on parle alors « d'effet de massue ». La rentabilité financière diminuant en fonction de DF/CP , l'entreprise devra autant que possible éviter de s'endetter. Car son activité ne dégage pas suffisamment de ressources pour financer le coût de la dette.

Le principe de l'effet de levier est le suivant : lorsqu'une entreprise s'endette et investit les fonds empruntés dans son outil industriel et commercial, elle obtient sur ce montant un certain résultat d'exploitation « normalement » supérieur aux frais financiers de l'endettement. Dans le cas inverse, ce n'est pas la peine d'investir. L'entreprise réalise donc un surplus qui est la différence entre le résultat dégagé et le coût de l'endettement. Ce surplus

revient aux propriétaires de l'entreprise et majore la rentabilité des Capitaux Propres. L'effet de levier de l'endettement augmente donc la rentabilité des capitaux propres⁷⁷. D'où son nom.

2.3. La rentabilité commerciale :

La rentabilité commerciale permet de comparer le résultat de l'entreprise avec son Chiffre d'affaires. Elle permet de mesurer à la fois l'impact de la politique des prix sur l'entreprise et la part des profits pour chaque vente réalisée, c'est-à-dire qu'elle traduit la capacité des managers à générer le profit à partir des ventes de l'entreprise.

Elle est présentée sous forme de ratios utiles à estimer à posteriori l'incidence du risque d'une baisse de chiffre d'affaires sur l'activité de l'entreprise. Une légère baisse du chiffre d'affaires par exemple, pourrait se traduire par des pertes plus ou moins lourdes.⁷⁸

En d'autres termes, Ces ratios mesurent la profitabilité de l'entreprise et traduisent la productivité du chiffre d'affaires. La profitabilité met en relation un résultat, une marge ou un profit avec le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires⁷⁹.

Ces ratios sont :

2.3.1. Taux de rentabilité commerciale:

Appelé également le taux de marge bénéficiaire, ce ratio exprime le bénéfice réalisé (résultat dégagé) pour chaque dinar de vente, ou la part des ventes dans les bénéfices réalisés. Donc il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du CA. Il est intéressant pour apprécier le dynamisme commercial de l'entreprise. Il se traduit par l'expression littérale suivante :

Résultat Net de l'exercice
Le taux de rentabilité commerciale = _____
Chiffre d'Affaires (HT)

2.3.2. Le taux de marge brut d'exploitation :

Exprimé par le rapport suivant :

Excédent Brut d'Exploitation (EBE)
Taux de marge brut d'exploitation = _____
Chiffre d'affaires (HT)

⁷⁷ Pierre VERNIMMEN, Pascal Quiry, Yann le fur, « FINANCE d'entreprise », 6^{ème} édition, DALLOZ, Paris, 2019 p,290

⁷⁸ Edubourse; Rentabilité commerciale [en ligne]. Disponible sur :<http://www.edubourse.com>> lexique>rentabilité commerciale). Consulté le : 01/08/2021.

⁷⁹ Georges Legros, « mini manuel de finance d'entreprise », Ed DUNOD, p26

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir du CA indépendamment de sa politique d'investissement, du mode de son financement, des éléments non courants et de l'incidence de la fiscalité (réglementation fiscale).

2.3.3. Taux de marge nette d'exploitation :

Calculé comme suit :

$$\text{Taux de marge nette d'exploitation} = \frac{\text{Résultat d'Exploitation}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$$

Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir du CA compte tenu de son activité d'exploitation.

2.3.4. Taux de marge commerciale :

Dans les entreprises commerciales, la marge commerciale est le premier indicateur des performances. Celle-ci s'exprime souvent en pourcentage du chiffre d'affaires pour mesurer son évolution :

$$\text{Taux de marge commerciale} = \frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}} \times 100$$

Ce ratio donne un premier aperçu de la capacité de l'entreprise commerciale à dégager des profits. Plus le taux de marge est élevé, plus l'activité commerciale est rentable.

L'évolution de la marge commerciale provient de la variation de trois facteurs suivants: Chiffre d'affaires en volumes et/ou en prix, Prix d'achat, Variation des stocks de marchandises (déstockage, sur stockage). En effet, ce taux reflète le pouvoir de négociation vis-à-vis des clients et des fournisseurs (maîtrise des prix de vente et d'achat de marchandises).

2.3.5. Le taux de valeur ajoutée :

Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production. Il mesure l'apport spécifique de l'entreprise à sa production. Il est obtenu par le rapport suivant :

$$\text{Taux de valeur ajoutée} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$$

Ce taux correspond à ce que l'entreprise crée comme valeur pour 1 dinar de chiffre d'affaires.

La rentabilité est un essentiel outil de la performance des entreprises et l'indicateur de son efficacité. On distingue 3 types de rentabilités : la rentabilité économique, la rentabilité financière et la rentabilité commerciale. Quels sont alors ses principaux déterminants ?

Section 02 : Les éléments générateurs de la rentabilité ou la maîtrise des coûts

Toute entité économique à but lucratif, doit exercer une activité en vue de réaliser (créer) de la richesse et de dégager des revenus et des profits. Pour ce faire, elle doit engager des frais, dépenses donc flux sortants de trésorerie nécessaires à son bon déroulement. Ces dépenses notamment répondent au souci de supporter les éléments constituant les coûts inhérents au processus d'élaboration des biens et/ou services, objet même de l'activité.

1. Les coûts :

1.1. Notion de charges et de coût :

1.1.1. Les charges :

Avant tout elles sont considérées comme les intrants dans les divers coûts engagés par l'entreprise à plusieurs niveaux de son fonctionnement. Cela dit, c'est « *un facteur d'appauvrissement pour l'entité en question ; elles contribuent à diminuer le résultat de l'exercice*⁸⁰ ».

En d'autres termes, elles correspondent au flux sortants des fonds en contrepartie d'une tâche assurée par les fonctions de l'entreprise : achat, consommation de matières, salaires,...etc.

Certaines charges peuvent être engendrées sans induire une sortie de fonds: dotation aux amortissements, provisions, etc.

1.1.2. Le coût :

C'est une accumulation de charges sur un produit déterminé (bien ou service) à un certain stade d'élaboration. On pourra ainsi calculer en particulier un coût d'achat, un coût de production... c'est en fait un concept interne à l'entreprise⁸¹.

⁸⁰ Gerard melyon , « comptabilité analytique », Edition Bréal, p10

⁸¹ Christian Goujet, Christian et Christiane Raulet, « comptabilité analytique et contrôle de gestion », 4^{ème} Ed DUNOD, p9.

1.2. Typologie des charges :

Elles représentent tous les frais engagés par l'entreprise, qui lui permettent de subvenir à ses besoins dans une logique de son fonctionnement ordinaire. On en distingue d'un côté les charges directes et indirectes. De l'autre les charges fixes et variables.

1.2.1. Charges directes et indirectes :

La comptabilité analytique distingue entre les charges selon le degré d'implication dans le processus d'élaboration du bien/service.

a) Charges directes :

Ce sont celles qu'il est possible d'affecter en totalité et immédiatement au coût d'un produit déterminé sans calcul préalable ou intermédiaire.

Les deux catégories essentielles de charges directes sont :

- Les matières et fournitures, qui sont nécessairement des charges directes lorsqu'elles entrent dans la composition des produits fabriqués ;
- La main d'œuvre directe : il s'agit des frais du personnel intervenant directement dans les travaux effectués sur un seul produit.

b) Charge indirecte:

L'on entend par une charge indirecte, une charge commune à plusieurs produits qu'on ne peut pas affecter immédiatement à un coût particulier, et nécessite un traitement préalable avant d'être imputée.

Supposons, dans une menuiserie industrielle qui fabrique des portes, la matière première est considérée comme une charge directe affectée sans ambiguïté au coût de production. Par contre, les charges de l'éclairage de l'usine c'est des charges indirectes, parce que ce dernier est nécessaire à toutes les infrastructures composant l'usine. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer précisément pour quelle part l'éclairage entre dans (contribue) la fabrication de telle porte en particulier.

c) Les critères de classification en charges directes et indirectes⁸² :

La distinction entre elles dépend de plusieurs critères :

- Elle est fonction des coûts recherchés. C'est lorsqu'on a défini les coûts recherchés que l'on peut identifier les charges directes et indirectes. Telle charge est directe si elle entre exclusivement dans le calcul des coûts des produits, mais perd ce caractère si on recherche le coût des services ou le coût par canal de distribution et

⁸² -Louis DUBRULLE, Didier JORDAIN ; « Comptabilité analytique de gestion », 6ème éd, Edition Dunod. Disponible sur SNDL

inversement. Sa distinction repose sur le choix de l'objet de coût (critère de la destination). Par exemple le salaire du chef d'un atelier de montage chez Renault peut être une charge directe par rapport à l'atelier de montage et une charge indirecte par rapport à la Renault Kangoo.

- Elle est étroitement liée au système d'information (logiciel de comptabilité analytique) de l'entreprise. Identifier le maximum de charges directes dépend du système. Ainsi, certaines charges du personnel de production pourront être considérées comme directes si les temps passés sur chaque fabrication font l'objet d'une saisie sur un bon travail. Dans le cas contraire, elles seront traitées comme charges indirectes. Aussi les charges d'électricité pourraient partiellement être considérées comme des charges directes, pour le calcul des coûts de production notamment, si l'on équipait chaque machine d'un décompteur. De même, les charges de transport sur ventes pourraient connaître le même sort, au niveau du prix de revient, si l'on dépouillait les factures payées aux transporteurs extérieurs, etc.

Dans le calcul des coûts, le traitement des charges directes ne pose pas de gros problèmes par rapport aux charges indirectes. En effet la répartition de ces dernières entre les produits peut s'avérer difficile ou arbitraire. Et de nos jours les comptables se heurtent à l'accroissement de la part des charges indirectes dans la totalité des charges.

Dans les industries « traditionnelles », comme le bâtiment par exemple, les consommations des matières premières et les dépenses de main-d'œuvre peuvent couramment représenter jusqu'à 80 ou 90% du montant total des charges. Dans ces conditions, les charges indirectes ont une importance relative faible et on peut se contenter de les imputer aux coûts des produits en utilisant des clés assez grossières sans trop biaiser les résultats.

En revanche, dans les secteurs d'activité plus modernes, du fait de l'automatisation et de la « tertiairisation » des processus, la part des charges directes diminue au profit de celle des charges indirectes. Dans certaines usines robotisées à la limite il n'y a plus que des charges indirectes de programmation, de surveillance ou de maintenance. Il faut alors une analyse plus fine des facteurs induisant des coûts.⁸³

⁸³ Didier Leclère., « L'essentiel de la comptabilité analytique », 5ème Ed EYROLLES, P 23.

1.2.2. Les charges variables et les charge fixes :

L'analyse du comportement des coûts en fonction du volume d'activité (variabilité des charges) conduit à constater que certaines charges de l'entreprise varient selon le cycle (trimestre, semestre, durée de l'exercice comptable...) de production ou de l'activité, tandis que d'autres en sont indépendantes dans une structure donnée. Afin de mettre en évidence la relation entre le niveau d'activité et l'évolution des coûts, il est utile de les classer en charges variables et charges fixes⁸⁴.

a) Les charges variables (ou opérationnelles) : Ce sont celles qui sont entièrement liées au niveau d'activité et dont le volume (montant) varie (évolue) en fonction de celui-ci ($V=F(X)$; V étant charge variable et X volume d'activité). Elles sont donc (sensiblement) proportionnelles au niveau d'activité. C'est le cas des achats consommés(MP), des frais de transport,...etc. ces charges sont engendrées du fait des opérations d'approvisionnement, de production et de commercialisation, c'est pourquoi on les appelle « charges opérationnelles »⁸⁵.

b) Les charges fixes (ou charges de structure) : Ce sont celles dont le montant est indépendant, à court terme du niveau d'activité. Elles dépendent de la structure de l'entreprise ; c-à-d des moyens stables (la raison pour laquelle elles sont dénommées « charges structurelles»). Tels que l'actif immobilisé, importance du personnel permanent, ...etc. en termes plus concrets, il s'agit des dotations aux amortissements, salaires du personnel administratif⁸⁶.

Cependant, elles sont appelées dans des cas extrêmes (augmentation ou diminution consécutive du volume d'activité) à varier tout autant que les charges variables proprement dites.

c) Test de variabilité : la classification de ces charges requiert deux approches :

- L'analyse à priori qui se base sur le bon sens suivant la fréquence d'utilisation par cycle (mois, trimestre, année) et des coûts engendrés dans le processus d'élaboration. exp : lors de la fabrication d'un produit fini ou semi-fini, on impute comme charge variable tout intrant détruit au cours d'un cycle de production. Par contre ce qui est des machines, locaux ... quel que soit le niveau d'activité, on n'a à incorporer au coût que sa dotation aux amortissements.

⁸⁴ Béatrice et Francis Grandguillot, « comptabilité de gestion », 8^{ème} Ed GUALINO, P113.

⁸⁵ Georges Langlois, Michel Bringer, Carole Bonnier, « contrôle de gestion », Ed BERTI , P 137.

⁸⁶ Idem.P 137.

- Suivant des ajustements statistiques résultant d'observation des charges variables par rapport à l'activité. Pour mieux illustrer le système, deux types de graphes sont proposés histoire d'appréhender l'interdépendance.

En suppose que le couple charges-activité peut être représenté sur un plan composé d'une abscisse représentant le niveau d'activité et d'une ordonnée exprimant le volume des charges d'une unité de production. A cet effet deux cas de figure se présentent :

- ✓ Si la droite touchant le maximum de points du nuage passe par l'origine, les charges sont variables en totalité.
- ✓ Si la même droite dans les même conditions tire son origine d'un point de l'ordonnée, alors des charges fixes à hauteur de l'origine du plan jusqu'au point de l'origine de la droite sur ladite ordonnée ont intervenues dans le processus de production.

1.2.3. Relations croisées entre les catégories de charges :

Nous avons présenté deux sortes de classement des charges : directes et indirectes, variables et fixes. Les charges peuvent être à la fois :

- ✓ Directes et variables ;
- ✓ Directes et fixes ;
- ✓ Indirectes et variables ;
- ✓ Indirectes et fixes ;

Tableau n°03 : « exemples de relations croisées entre les catégories de charges fixes et variables, directes et indirectes »

	Charges variables	Charges fixes
Charges directes	-Matières premières. -Sous-traitance. -Eventuellement une partie des charges de main-d'œuvre.	- Amortissement de matériel spécifique à une production. - charges de main d'œuvre affectables à un seul produit

Charges indirectes	-Matières consommables. - Energie. - Transport.	-Frais administratifs. -Amortissement du matériel et des locaux administratifs. -impôts.
--------------------	---	--

Source : C. GOUGET, C.RAULET, C.RAULET. Comptabilité analytique et contrôle de gestion. Tome 1 calcul des coûts complets, analyse des coûts et des marges. 4^{ème} ED. DONUD p173).

1.3. Détermination des coûts :

En plus des charges directes et indirectes à l'égard d'un objet de coût, il y'a trois autres concepts qui ont aussi une importance pour la détermination des coûts : le centre d'analyse, l'unité d'œuvre et le coût d'unité d'œuvre.

1.3.1. Le centre d'analyse :

a) Définition :

« Un centre d'analyse est une division de l'entreprise où sont répartis (regroupés) les éléments de charges indirectes préalablement à leur imputation aux coûts des produits intéressés »⁸⁷.

Le centre d'analyse correspond soit à une division réelle ou fictive de l'entreprise. Il en assure les fonctions de l'entreprise (comme l'administration, gestion du personnel, approvisionnement,...etc). Il est assimilé à un centre de travail tel que service, atelier, magasin, bureau...etc. Il peut comprendre plusieurs centres d'analyse plus petits dits sections (subdivisions) lorsqu'il se livre à plusieurs activités .exp : dans un atelier d'imprimerie on peut trouver des sections « impression », « brochage » et « massicotage » parce que ces opérations exigent des machines différentes permettant de définir des postes de travail distincts⁸⁸. Comme il peut correspondre au centre de calcul ayant pour seul objectif d'imputer et de répartir les charges facilitant ainsi leur calcul.

Il est qualifié de pertinent lorsqu'il présente les caractéristiques suivantes :

- Il est composé d'un groupement de moyens (humains et matériels) concourant aux mêmes buts. En outre il est censé afficher une activité homogène dont les ressources sont employées dans les mêmes proportions pour tous les travaux. En effet, *l'homogénéité ne signifie pas l'obligation de disséquer le processus jusqu'à l'obtention des tâches élémentaires mais de laisser grouper les activités dont le niveau évolue en fonction d'un même indicateur appelé unité*

⁸⁷ Geroge Langlois, Carole Bonnier, Michel Bringer ; op.cit, P39.

⁸⁸ Didier Leclère, op.cit, P28.

d'œuvre⁸⁹. Ce caractère d'homogénéité garantit la précision de l'imputation des charges indirectes des centres d'analyse. Il fait en sorte d'améliorer la pertinence du calcul des coûts des produits et des services⁹⁰.

- Il est placé sous l'autorité d'un responsable.
- Son activité peut se mesurer.

Les centres d'analyse peuvent être plus ou moins nombreux selon l'organisation de l'entreprise et son secteur d'activité. Il convient de dire qu'un nombre insuffisant de centres appauvrit l'analyse et diminue la lourdeur et donc le coût de traitement alors qu'un nombre élevé la complexifie. *Ainsi le choix ou le sacrifice d'un centre d'analyse repose sur un arbitrage entre le degré d'homogénéité des centres et le coût de traitement*⁹¹.

b) Configuration des centres d'analyse :

Il est nécessaire de faire la distinction entre les centres d'analyse qui représentent le cœur même de l'activité, ils sont dits « centres opérationnels », de ceux qui n'ont pas de raison d'être sans les premiers cités et qu'on appelle « centres de structure ».

- *Les centres opérationnels* représentent l'objet même de l'activité. C'est en quelque sorte la quintessence de l'entreprise. ce sont des centres dont l'activité est quantifiée par une unité de mesure physique (heure machine, h MOD...). Ils regroupent des charges dont le montant est en partie lié aux opérations réalisées⁹². De plus ils sont subdivisés en centres principaux et auxiliaires.

Centres principaux sont les centres dont la fonction concourt directement à l'activité d'exploitation (achat-production-vente) de l'entreprise et dont leurs charges sont imputées directement aux coûts des produits. Exemple : le centre approvisionnement (bureau d'achat), le centre production (atelier de fabrication), le centre distribution (service des ventes).

Centres auxiliaires sont ceux dont les charges ne peuvent être imputées directement aux coûts des produits. Elles sont transférées (imputées) à d'autres centres auxiliaires (bénéficiaires des prestations) pour en finalité être imputées aux charges d'un centre principal. Leur activité est au service des centres principaux ⁹³. Exemple : centre de gestion du

⁸⁹ Eric Margotteau, « contrôle de gestion », Ed ELLIPSES, P32.

⁹⁰ Charles horn gren, Alnoor Bhimani, Srikant Datar, George Foster, « comptabilité de gestion », 4^{ème} Ed PEARSON.

⁹¹ George Langlois, Carole Bonnier, Michel Bringer ; op.cit, P40.

⁹² Gérard Melyon ; op.cit,P 31.

⁹³ Geroges Langlois, Carole Bonnier, Michel Bringer ; op.cit. P41.

personnel, centre de gestion du matériel, centre de prestations connexes,...etc.

- *Les centres de structure* correspondent aux centres périphériques tournant autour d'une meilleure prise en charge du déroulement du processus de l'activité. Leurs charges sont mesurées par une unité monétaire. Tel est le cas notamment des centres « administration » ou « financement ». on choisit généralement d'imputer le coût de ces centres au coût de revient des produits, proportionnellement à leur coût de production⁹⁴. Leur dénomination centres de structure s'explique par le fait qu'ils regroupent des charges qui varient peu dans le cadre d'une structure déterminée⁹⁵.

1.3.2. L'unité d'œuvre :

Définition :

C'est une unité de mesure (variable et représentative) de l'activité d'un centre d'analyse. Elle est un moyen pour imputer les charges (indirectes) du centre aux coûts des produits ou des objets de coût.

Elle peut s'exprimer en unité physique (kilogrammes, heures ...) pour les centres opérationnels ou en unité monétaire (assiette de frais : coût de production des produits vendus, chiffre d'affaires) pour les centres de structure où il n'est pas possible de définir une unité d'œuvre physique.

L'unité d'œuvre doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Pouvoir exprimer la liaison (étroite corrélation) entre le coût du centre et le nombre d'unités d'œuvre consommées (utilisées).
- Correspondre réellement à l'activité du centre.

1.3.3. Coût de l'unité d'œuvre (ou taux de frais) :

Pour une période donnée, le coût de l'unité d'œuvre (centres opérationnels) ou le taux de frais (centres de structure) d'un centre est le résultat du rapport entre le montant total des charges réparties dans un centre d'analyse et le nombre d'unités de mesure de ce centre⁹⁶. A cet effet ils s'obtiennent selon les formules suivantes :

	Montant total des charges du centre d'analyse après répartition
• Le coût de l'unité d'œuvre =	$\frac{\text{Montant total des charges du centre d'analyse après répartition}}{\text{Nombre d'unités d'œuvre}}$

⁹⁴ Geroges Langlois, Carole Bonnier, Michel Bringer ; op.cit . P42

⁹⁵ Gérard Melyon ; op.cit,P 31.

⁹⁶ Béatrice et Francis Grandguillot; op.cit, P 46.

- $$\text{Le taux de frais} = \frac{\text{Montant total des charges du centre d'analyse après répartition}}{\text{Montant monétaire de l'assiette de répartition (de frais)}}$$

Le coût de l'unité d'œuvre s'exprime en unité monétaire tandis que le taux de frais est le rapport (ratio) de deux sommes relatées en unité monétaire.

2. Le chiffre d'affaires :

C'est le montant des ventes effectuées durant une période donnée notamment l'exercice comptable. C'est pour l'entreprise l'ensemble des flux entrants de trésorerie induits par les ventes ordinaires. C'est en d'autres termes, le produit du prix unitaire de vente de ou des biens et services multiplier par la quantité vendue.

2.1. L'origine du prix de vente :

Elle peut être engendrée par le jeu de l'offre et la demande. Ceci est valable pour les entreprises exerçant une activité ordinaire non soumise aux contraintes juridico-administratives.

Ou bien résultant des termes d'une notification de l'Etat à l'égard des entreprises dont les prix de vente sont réglementés. Dans ces conditions le prix de vente est déterminé à l'avance.

2.2. Le volume des ventes :

Il représente la quantité des biens et services vendus au cours d'une période donc de l'exercice. Cet agrégat est en fonction de la vocation de l'entreprise : cela veut dire que si l'activité de cette dernière n'est pas réglementée, la quantité vendue résultera de la part qu'elle détient dans un marché donné. Par contre, si elle (activité) l'est, la quantité vendue doit être à la hauteur des besoins manifestés.

La rentabilité est influencée par le chiffre d'affaires et les coûts. Ces derniers nécessitent un calcul suivant les méthodes de comptabilité analytique. L'on retiendra la plus utilisée et la plus appropriée à notre cas : la méthode des coûts complets qu'on développera dans la prochaine section.

Section 03 : Le calcul des coûts avec la méthode des coûts complets

La comptabilité analytique compte plusieurs méthodes de calcul de coûts. Nous en avons retenu celle susceptible de nous être utile dans notre cas pratique. Il s'agit de la méthode de calcul du coût complet. Il est bien entendu ici question de prix de revient réel et complet. Cela implique qu'on ne mettra en exergue que les étapes et coûts intermédiaires respectifs, qui ont jalonné le processus de mise sur le marché le bien ou le service. On a

clairement spécifié que ledit prix est réel et complet, cela sous-entend qu'on est dans le stade où le bien ou service est concrétisé.

1. Définition de la méthode :

C'est une méthode de calcul des coûts qui à chaque stade du processus industriel ou commercial prend en compte la totalité des charges le concernant à savoir l'ensemble des charges qui peuvent lui être rattachées⁹⁷.

La méthode traditionnelle de détermination des coûts complets est la méthode des centres d'analyse (sections homogènes). Cette dernière se caractérise (consiste) par l'affectation ou l'imputation de toutes les charges, directes et indirectes et un calcul hiérarchique des coûts (coût d'acquisition, coût de production et coût de distribution) afin de pouvoir évaluer les stocks et dégager un résultat analytique pour chaque produit.

2. Le principe de la méthode :

Le principe de ladite méthode est fondé donc sur une prise en compte complète des coûts directs et des coûts indirects de l'entreprise, par le biais d'une répartition préalable pour les seconds, dans des « centres d'analyse ». ⁹⁸

Comme elle repose sur le calcul des coûts opéré en suivant pas à pas le cycle d'exploitation jusqu'à l'obtention du coût de revient des produits vendus (cascade ou la hiérarchie des coûts). C'est-à-dire qu'à chaque stade du cycle de production d'un bien ou d'un service correspond un calcul et un niveau de coût⁹⁹.

3. La démarche de la méthode :

Cette méthode passe par le traitement des charges indirectes puis l'enchaînement des coûts pour aboutir à la détermination du résultat.

3.1. Le traitement des charges indirectes :

La méthode des coûts complets distingue les charges directes des charges indirectes, et préconise pour ces dernières un traitement spécifique: affectation, répartition et imputation.

On désigne par « affectation » l'opération de transfert qui consiste en l'inscription immédiate sans calcul intermédiaire du montant d'une charge dans le coût d'un objet.

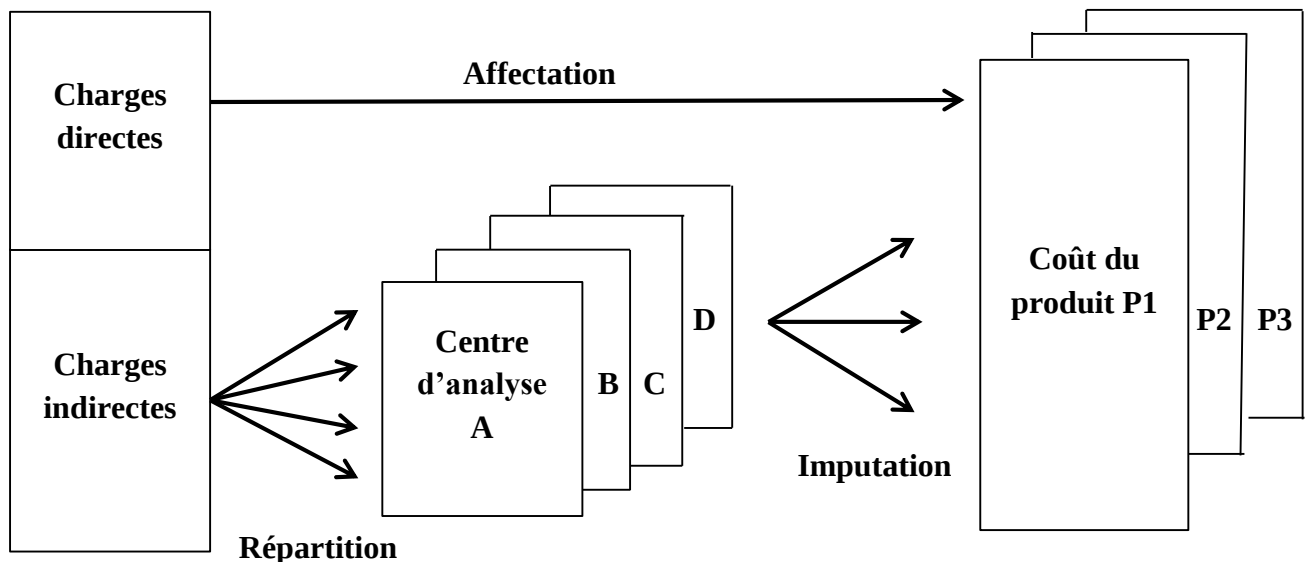
⁹⁷ Alain Charles MARTINET, Ahmed SILEM, Jean Philippe Denis ; op.cit, P162.

⁹⁸ Aunege ; les coûts complets, principes et fondements ; Cours de Comptabilité analytique [En ligne]. Disponible sur : https://unt.univcotedazur.fr/aunege/Comptabilite_analytique_L2/html/lecon_04.html. Consulté le : 10/08/2021

⁹⁹ Eric Margotteau ; op.cit, P41.

Et par « L'imputation », l'inscription du montant (fraction) d'une charge dans le coût d'un objet à la suite d'un calcul intermédiaire impliquant (supposant) son transit dans des centres d'analyse. Ce processus peut être schématisé comme suit.

Figure n°4 : « Traitement des charges directes et indirectes »



Source : Michel Bringer, Carole Bonier, Georges Langlois ; contrôle de gestion ed BERTI, p39

Comme le montre la figure, les charges directes qui concernent le coût d'un seul produit sont directement affectées au coût d'un objet alors que les charges indirectes font l'objet d'un traitement intermédiaire dans les centres d'analyse. Cette démarche a pour finalité de répartir les charges indirectes dans lesdits centres en vue de leur imputation aux coûts. Ainsi ces centres sont utilisés pour traiter les charges en question.

Certaines charges peuvent être indirectes par rapport aux coûts des produits mais directes par rapport au (à un) centre (elles sont appelées des charges semi-directes). En conséquence leur imputation ne demande pas de clés de répartition et sont affectées directement au centre en question. Les charges indirectes par rapport aux produits et indirectes par rapport aux centres nécessitent l'utilisation de clés de répartition.

Le traitement (l'analyse) des charges indirectes s'effectue en 3 étapes :

- La répartition des charges indirectes dans les centres d'analyse (répartition primaire).
- La cession des charges des centres auxiliaires aux centres d'analyse principaux (répartition secondaire).
- L'imputation aux coûts des charges préalablement réparties dans les centres principaux.

3.1.1. La répartition des charges :

a) La répartition primaire :

La répartition primaire consiste à ventiler (répartir) les charges indirectes entre tous les centres d'analyse¹⁰⁰. Autrement dit, c'est l'attribution des charges indirectes aux centres principaux ou auxiliaires. Elle s'opère soit :

- *par affectation* lorsqu'on dispose de moyens de mesure des consommations de charges par nature pour chaque centre.
- *par répartition*, au moyen (à l'aide) de clés de répartition en l'absence d'instruments de mesure.

Il est à noter que la répartition primaire se fait en utilisant la clé de répartition. Cette dernière est un procédé pour déterminer le partage des charges indirectes entre les différents centres. Elles sont utilisées en amont des unités d'œuvre et à défaut d'une mesure permettant une affectation exacte des charges indirectes aux différents centres. Chaque entreprise choisit pour chaque élément de charge le critère de répartition qui lui paraît le plus pertinent.

b) Cession de prestations entre centres d'analyse (répartition secondaire) :

Elle consiste à transférer (virer) les charges des centres auxiliaires entre les centres bénéficiaires des prestations fournies (centres principaux et/ou auxiliaires). Autrement dit, il s'agit de répartir le total de la répartition primaire de chaque centre auxiliaire entre les centres auxquels il a fourni des prestations. Il convient de dire qu'à l'issue de la répartition secondaire, les centres auxiliaires ne conservent plus de charges (totaux remis à 0). Les charges sont regroupées (virées) dans les centres principaux.

La cession de prestation entre centres d'analyse s'effectue suivant deux méthodes :

b.1 Transferts en escalier (en cascade) : il consiste à imputer le coût de chaque centre aux centres suivants sans retour en arrière. A cet effet les centres auxiliaires situés en amont fournissent des prestations à ceux (aux autres centres) situés en aval, sans en recevoir. Pour ainsi terminer leur cheminement dans les centres principaux.

b.2 Transferts croisés (prestations réciproques) : lorsque deux ou plusieurs centres auxiliaires se fournissent réciproquement des prestations. Dans ce cas le total à répartir d'un centre auxiliaire dépend des prestations reçues des autres et de celles fournies par le premier cité aux autres centres auxiliaires.¹⁰¹

¹⁰⁰ Gérard Melyon ; op.cit.P38.

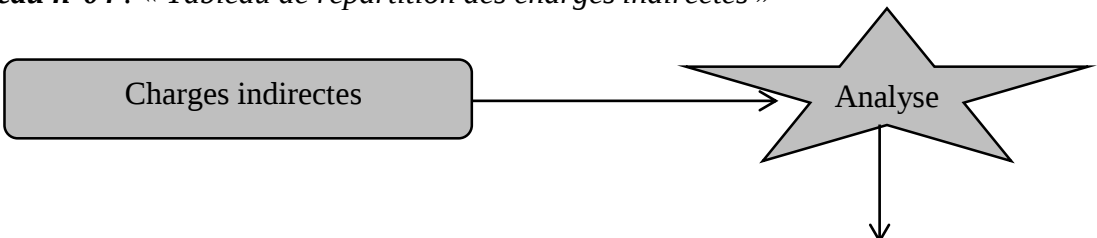
¹⁰¹ MOHAMMED RAFIK MISSOUM; polycopie pédagogique de comptabilité de gestion [En ligne] ; Format Pdf, disponible sur : <http://dlibrary.univ-boumerdes.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/5157/1/comptabilit%C3%A9%20de%20gestion%20-%20mohammed%20rafik%20missoum.pdf>

Pour procéder au transfert et/ou déterminer le montant définitif des charges réparties dans les centres d'analyse, on fait recours à la méthode la plus utilisée à cet effet qui est la méthode algébrique qui suppose l'élaboration (construction) et la résolution d'un système d'équations du premier degré comprenant autant d'inconnues et autant d'équations qu'il y'a de centres d'analyse auxiliaires concernés par les transferts croisés (échangeant des prestations croisées).

Les calculs de répartition des charges indirectes sont habituellement présentés dans un tableau de répartition (ou tableau d'analyse) à double entrée qui comporte :

- En lignes, les différentes charges indirectes par nature dont les montants sont à répartir entre les centres principaux et les centres auxiliaires.
- En colonnes, les différentes fonctions de l'entreprise. Ce sont les centres d'analyse (principaux et auxiliaires).

Tableau n°04 : « Tableau de répartition des charges indirectes »



	Centres auxiliaires			Centres principaux				
	A	B	C	1	2	3	4	5
Répartition primaire								
Répartition secondaire								
Totaux								
Unité d'œuvre								
Nombre d'unités d'œuvre								
Coût d'unité d'œuvre								

Source : « Gérard Melyon, Comptabilité analytique, p 36 »

3.1.2. L'imputation aux coûts :

L'imputation consiste en l'allocation des charges indirectes des centres principaux aux coûts en fonction (proportionnellement) du nombre d'unités d'œuvre consommées pour

chaque produit ou service ¹⁰².le choix de l'unité d'œuvre incombe au comptable et ce suivant l'unité et le degré de sa corrélation avec la fonction principale. Une fois l'unité d'œuvre est connue il ne reste qu'à déterminer le coût de l'unité d'œuvre. Enfin il suffit d'appliquer la relation suivante pour déterminer le coût à imputer :

- **Pour un centre dont l'activité est mesurée par une unité physique (centre opérationnel).**

$$\text{Coût à imputer} = \text{coût de l'unité d'œuvre} \times \text{nombre d'unités d'œuvre consommées}$$

- **Pour un centre dont l'activité est mesurée par une unité d'œuvre monétaire (centre de structure).**

$$\text{Coût à imputer} = \text{taux de frais} \times \text{assiette de frais}$$

3.2. L'enchaînement (la cascade) de calcul des coûts :

Cette méthode définit un calcul de coûts par stade de fabrication qui doit respecter la réalité du processus de production de chaque entreprise.

3.2.1. Le coût d'achat :

a) Définition

Le coût d'achat correspond à la première phase du cycle d'exploitation de l'entreprise. Il est un coût qui regroupe les charges relatives à la fonction approvisionnement de l'entreprise¹⁰³. Il représente pour les marchandises et les matières achetées, l'ensemble des charges engagées jusqu'au moment de leur mise (entrée) en stock¹⁰⁴; sa détermination permet d'évaluer le coût d'entrée des biens en stock tant pour les entreprises commerciales (marchandises) que pour les entreprises industrielles (matières premières et fournitures)¹⁰⁵.

Le coût d'achat est constitué par le prix d'achat des matières premières ou fournitures auquel s'ajoutent les frais sur achat. Il se calcule (détermine) selon la formule suivante :

$$\text{Coût d'achat} = \text{prix d'achat hors taxes récupérables} + \text{charges directes d'achat} + \text{charges indirectes d'achat}$$

¹⁰² Gerard Melyon ; op.cit, P46.

¹⁰³ Alazard Claude, Separi Sabine, « contrôle de gestion : manuel et application », 2^{ème} Ed DUNOD.

¹⁰⁴ Christian Goujet, Christian et Christiane Raulet, op.cit.P 55.

¹⁰⁵ Gerard Melyon, op.cit. P55.

- Le prix d'achat correspond au montant figurant sur la facture d'achat, net de réductions commerciales (rabais, remises, ristournes).
- Les charges directes comprennent les frais accessoires d'achat pouvant être identifiés comme des frais sur achats spécifiques ¹⁰⁶et sont donc affectées au coût d'achat. Ce sont des frais payés à des tiers avant l'arrivée des marchandises ou matières premières à l'entreprise. exp : frais de transport, droit de douanes, taxes non récupérables, commissions et courtage...etc.
- Les charges indirectes sont constituées par les frais d'achat qui ne peuvent avoir un lien direct avec l'opération d'approvisionnement. Elles sont donc imputées au coût d'achat par l'intermédiaire de centres d'analyse notamment les centres d'approvisionnement.

b) La valorisation des stocks d'approvisionnement :

Les entrées en stock des éléments achetés sont valorisées (évaluées) au coût d'achat. Cependant, le coût des entrées en stock peut varier, selon les conditions du marché¹⁰⁷, ainsi la valorisation des consommations de matières et fournitures pose un problème de choix de la méthode d'inventaire permanent à utiliser.

Généralement, les entreprises emmagasinent dans leurs locaux les matières premières par lots. On peut trouver parmi les stocks d'une même matière des lots ayant des prix différents du fait qu'ils soient acquis à des dates distinctes (pas au même moment ou en même temps) et suivant les fluctuations du marché. Par conséquent, le prix unitaire de la matière première varie selon les modalités d'achat et la question à quel prix faut-il valoriser les sorties de stock se pose. Pour bien appréhender cet aspect, les professionnels de la comptabilité analytique envisagent 2 méthodes d'évaluation des sorties, utilisées dans la fabrication des produits :

b.1. La méthode d'épuisement par lots (stocks):

Cette méthode consiste à recenser les lots de marchandises ou matières par ordre chronologique selon le cas.

- procédé du premier entré – premier sorti : P.E.P.S (F.I.F.O : first in first out) :

La méthode PEPS correspond à la gestion réelle d'un stock de produits généralement périssables¹⁰⁸. Elle consiste à considérer séparément les lots entrés et à valoriser les sorties

¹⁰⁶Gerard Melyon, op.cit.P52.

¹⁰⁷ Eric margotteau ; op.cit. P43.

¹⁰⁸ Idem.P45.

suivant l'ordre chronologique progressif des entrées, en épuisant les lots en stock, du plus ancien au plus récent. Par conséquent, le stock final est valorisé au coût des dernières entrées.

- **procédé du dernier entré – premier sorti : D.E.P.S (L.I.F.O : *last in first out*) :**

Elle ressemble à la méthode PEPS à cette différence qu'ici, le stock est épuisé du plus récent au plus ancien (les lots entrés les derniers sont supposés sortir les premiers). Cette valorisation des sorties aux coûts constatés les plus récents a pour finalité d'épouser au plus près les variations de prix dans une économie hyper-inflationniste¹⁰⁹.

b.2. La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) : il en existe deux variantes :

- **CUMPP (périodique) :** cette méthode consiste à valoriser les sorties en fin de période à un même coût unitaire qui est la moyenne des coûts unitaires des entrées (en y incluant le coût unitaire du stock initial) pondérée par les quantités. Il est obtenu suivant la formule ou le rapport suivant :

$$\text{CUMPP} = \frac{\text{Stock initial en valeur} + \text{entrées de la période en valeur}}{\text{Stock initial en quantité (en volume)} + \text{entrées de la période en quantité (en volume)}}$$

La période retenue est celle qui correspond au calcul des coûts. Elle peut être par exemple le mois.

- **CUMP après chaque entrée :** dans ce cas le CUMP est calculé après chaque entrée, sans attendre la fin de la période de référence. C'est-à-dire que l'évaluation des sorties des stocks s'effectue au fur et à mesure, et à chaque fois qu'intervient une nouvelle entrée à un prix différent, un nouveau coût unitaire est calculé¹¹⁰. Ainsi entre deux entrées, toutes les sorties sont valorisées au dernier coût moyen calculé. Il y'a lieu de tenir compte dans cette variante de la méthode du CUMP des sorties qui sont intervenues dans l'intervalle. Et La règle de calcul devient :

$$\text{CUMP} = \frac{\text{Valeur du stock avant l'entrée} + \text{valeur de l'entrée}}{\text{Quantité en stock avant l'entrée} + \text{quantité entrée}}$$

¹⁰⁹ Eric margotteau ; op.cit. P43.

¹¹⁰ Beatrice, Francis Grandguillot ; op.cit, P25.

Quelle que soit la méthode d'évaluation des stocks choisie, la relation suivante doit être vérifiée :

$$\text{Stock initial} + \text{entrées} - \text{sorties} = \text{stock final.}$$

3.2.2. Le coût de production :

a) Définition

Il correspond à la phase de fabrication du cycle d'exploitation. Il est obtenu après des opérations de transformation. On peut avoir à calculer plusieurs coûts en fonction :

- des différents stades d'élaboration d'un produit (produits intermédiaires, en-cours de production et produits finis prêts à la vente).
- des types de production (production de produits semblables, production par commande).

Certaines fabrications donnent naissance en plus du produit principal que l'on veut obtenir, à des produits distincts : résiduels (déchets et rebuts) et des sous-produits appelés les produits dérivés. Ces éléments ne sont pas généralement sans valeur (ils ont une incidence sur le calcul des coûts), d'où la nécessité d'en tenir compte dans les calculs de coûts¹¹¹.

Le coût de production représente la somme de tout ce que coûte la fabrication d'un produit dès la phase d'approvisionnement en matières premières jusqu'à la mise en stock des produits commercialisables¹¹². Il comprend le coût d'achat des matières et fournitures consommées et de l'ensemble des autres charges directes et indirectes engagées par l'entreprise en vue de produire des biens/services. Il est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Coût de production} = \text{coût d'achat des matières consommées} + (\text{autres}) \text{ charges directes de production (M.O.D)} + \text{charges indirectes de production.}$$

- Coût des matières consommées ou utilisées : il peut s'agir des MPC et/ou des produits intermédiaires. Le coût des MPC (matières premières consommées) est déterminé lors de la valorisation de la sortie du stock de matière sur la base du coût d'achat. Pour les matières non stockées c'est au

¹¹¹ C.Goujet, C.Raulet, C.Raulet, op.cit, P79.

¹¹² AOUIRIR Brahim; support de cours : Comptabilité analytique. [En ligne] ; Format Pdf, disponible sur : <http://cours-examens.org/images/An-2019/Sup%C3%A9rieur/Tronc%20commun%20commerce/Comptabilit%C3%A9%20analytique/Cours-comptabilite-analytique-pdf-exercices-corriges.pdf>. consulté le: 10/08/2021

coût d'achat. Le coût des produits intermédiaires ¹¹³ est déterminé suivant les mêmes principes mais sur la base du coût de production desdits produits, lorsque le processus de fabrication conduit à des stockages intermédiaires.

- Charges directes de production : ce sont essentiellement les charges de personnel (main d'œuvre directe) correspondant au travail des ouvriers qui ont intervenu directement dans la fabrication du produit¹¹⁴.

Le coût de la main d'œuvre directe comprend : les salaires bruts y compris les primes diverses éventuelles ; les charges sociales.

- Charges indirectes de production : elles sont regroupées dans des centres d'analyse et imputées au coût de production au prorata du nombre des unités d'œuvre. Elles concernent généralement : les frais auxiliaires d'usinage, de montage, de finition.

La fin d'une période de calcul (trimestre, mois, semaine...) ne coïncide pas nécessairement avec l'achèvement de tous les produits. Pour certains produits, les opérations de production se poursuivent ; il s'agit donc des en-cours (EC) de production. Afin d'identifier le coût de production des produits fabriqués, on doit procéder ainsi :

Le coût de production des produits finis (de la période N) = coût de production des en-cours initiaux réalisés en N-1 + charges de production de la période N – coût de production des en-cours de fin de période N .

b) La valorisation des stocks de produits finis

- Les entrées en stock des éléments fabriqués sont évaluées au coût de production.
- Le problème de la valorisation des sorties de stock est résolu à l'identique des achats (suivant l'une des méthodes : CUMP, LIFO/FIFO).

3.2.3. Coûts hors production :

Ce sont des charges n'entrant pas dans le calcul des coûts de production, par conséquent dans la valeur des stocks. Ils interviennent à posteriori du cycle de production¹¹⁵ et ne concernent que les produits vendus durant la période de référence. Ces coûts sont scindés en deux catégories : coûts de distribution et autres coûts hors production.

¹¹³ produits ayant atteint un certain stade d'achèvement dont la destination est d'entrer dans une nouvelle phase du cycle de production en vue de fabriquer des produits finis ou d'autres produits intermédiaires pouvant cependant être vendus comme des accessoires ou des pièces de rechange.

¹¹⁴ Des fiches techniques sont établies au préalable où est précisé le temps de travail consacré par chaque ouvrier à la fabrication du produit ce qui permettra l'affectation de la main d'œuvre directe.

¹¹⁵ Eric Margotteau ; op.cit. P51.

Coûts hors production = coûts de distribution + autres coûts hors production

a) Le coût de distribution :

Il est la somme de tout ce que coûte la commercialisation d'un produit. Il globalise les charges directes et indirectes relatives aux opérations de distribution.

- Charges directes : commissions versées au vendeur du produit, certains frais de transport ou manutention, frais de personnel, de publicité ou de promotion des ventes spécifiques à un produit, emballages perdus utilisés pour l'expédition des produits aux clients dans la mesure où ils n'ont pas été intégrés dans les charges indirectes.
- Charges indirectes : sont regroupées dans les centres d'analyse de distribution qui concernent les fonctions de préparation des ventes (étude des marchés, publicité, formation du personnel commercial, devis, notices, tarifs et catalogues..), exécution des ventes (prise de commande, facturation, surveillance des délais de livraison et de paiement..), stockage des produits finis, livraison, service après-vente (entretien, réparation, garantie...).

b) Les autres coûts hors production :

Ils regroupent des charges à caractère général qui figurent dans les centres de structure :

- administration générale (charges communes à l'ensemble de l'entreprise) ;
- gestion financière (les charges liées à la recherche et à la gestion des capitaux propres et/ou empruntés) ;
- les frais à couvrir (charges épisodiques et à caractère général, exp : provisions pour dépréciation des actifs, amortissement des frais d'établissement, etc).

3.2.4. Prix de revient :

Le prix de revient est l'étape ultime du calcul des coûts. Il comprend toutes les charges relatives au produit¹¹⁶. En d'autres termes, il représente l'ensemble des charges supportées durant le cycle d'exploitation depuis l'achat des matières premières et leur transformation (fabrication) jusqu'au stade final : la vente du produit fini.

Selon l'activité de l'entreprise, ce coût complet se détermine comme suit :

- Dans l'entreprise industrielle:

Prix de revient = coût de production des produits finis vendus (sortie de stock)

+

Coûts hors production.

¹¹⁶ ALAZARD Claude, SEPARI Sabine ; «Contrôle de gestion manuel et application », 2ème éd, Edition DUNOD. [En ligne] disponible sur : <https://ia801903.us.archive.org/25/items/Comptabilit/DCG%2011%20-%20Contr%C3%B4le%20de%20gestion%20-%20Manuel%20et%20Applications.pdf>

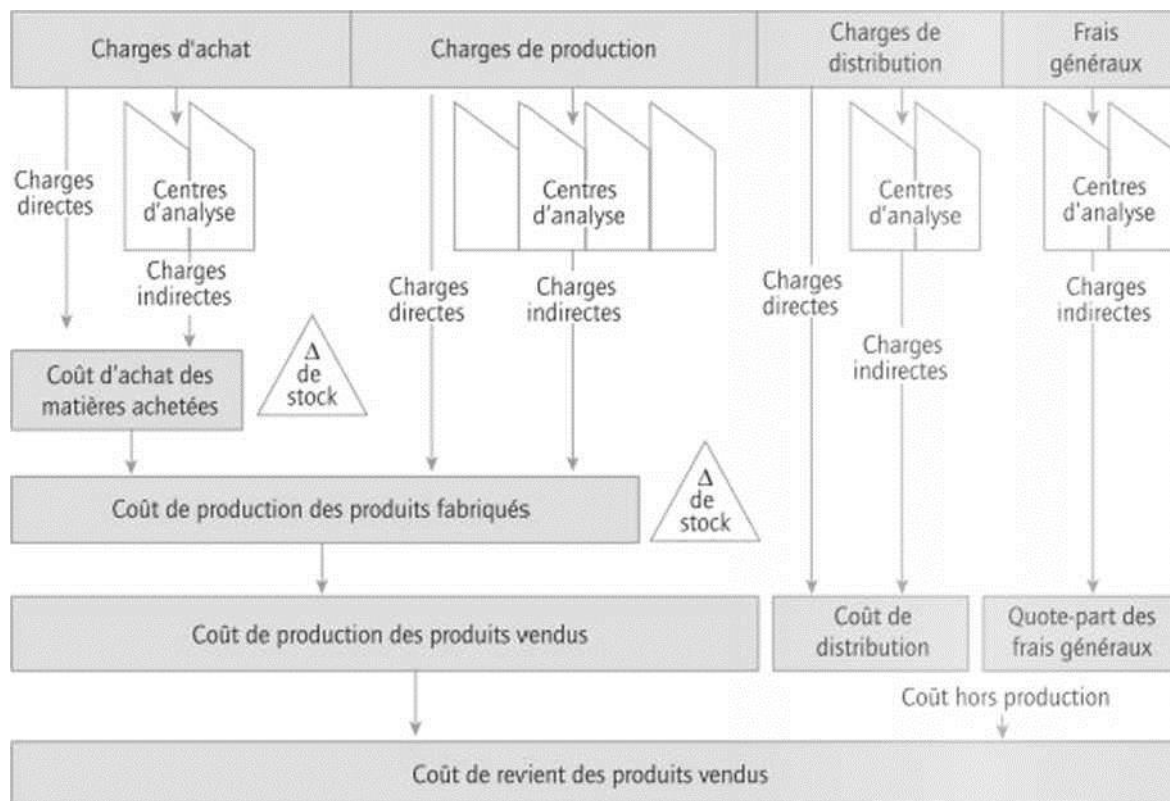
- Dans l'entreprise commerciale :

$$\begin{aligned} \text{Prix de revient} = & \text{coût d'achat des marchandises vendues (sortie de stock)} \\ & + \\ & \text{Coûts de distribution} \end{aligned}$$

Le prix de revient constitue un indicateur clé pour le gestionnaire lorsqu'il convient de fixer le prix de vente d'un produit ou d'un service. Comme il concourt aussi à la détermination des résultats analytiques des objets de coût par comparaison avec leur prix de vente.

La figure suivante représente le récapitulatif de calcul des coûts :

Figure n° 5 : « Récapitulatif de calcul des coûts »



Source : ALZARD CLAUDE, SEPARI SABRINE, « contrôle de gestion », 2^{ème} Ed, DUNOD

3.3. Le résultat analytique :

L'un des objectifs essentiels de la méthode des coûts complets est de dégager un résultat analytique par objet de coût (produit, service, activité). L'entreprise peut calculer autant de résultats analytiques que de prix de revient correspondant¹¹⁷. Ces résultats ne prennent en

¹¹⁷ Beatrice, Francis Grandguillot ; op.cit. P84

considération que les éléments relatifs à l'exploitation normale. Les produits et les charges exceptionnels ou ceux qui ne concernent pas la période de référence de détermination du résultat sont ainsi exclus¹¹⁸.

Le résultat analytique d'un objet de coût est la différence entre son prix de vente et son prix de revient :

$$\text{Résultat analytique} = \text{prix de vente} - \text{prix de revient.}$$

La somme algébrique des différents résultats analytiques calculés pour la période de référence (en générale le mois) représente le montant global du résultat analytique de la période.

Conclusion du chapitre :

La rentabilité peut être définie comme l'aptitude de l'entreprise à réaliser un bénéfice exprimé en unité monétaire. Elle dépend du :

- Chiffre d'affaires qui est l'évaluation de la production vendue à un prix de vente donné.
- Coût qui est un ensemble de charges pouvant être fixes ou variables et directes ou indirectes suivant le processus.

La comptabilité analytique, via sa méthode du prix de revient réel et complet, permet à l'entreprise d'établir le cheminement de la formation du coût tant bien sur le plan opérationnel que fonctionnel. Elle sert à déterminer le degré de compétitivité de l'entreprise en fonction des prix des biens et services qu'elle propose. La méthode en question permet aux gestionnaires d'avoir une marge de manœuvre quant à l'application des prix.

¹¹⁸ Gérard melyon ; op.cit.P96.

Chapitre III : analyse de la rentabilité du CIC de Tadmaït

Introduction :

Afin de mettre en application la technique de calcul, d'étude et d'analyse développée précédemment sur une entreprise en présence de subvention des produits, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen. A cet effet, nous avons choisi la minoterie d'AGRODIV étant spécialisée dans l'industrie de transformation de céréales.

Notre stage pratique s'est déroulé dans le Complexe Industriel et Commercial CIC de Tadmaït (Tizi-Ouzou) de la filiale céréale centre appartenant au groupe AGRODIV.

Au préalable, nous jugeons nécessaire de présenter ce dernier et ce grâce au concours du responsable en comptabilité du complexe industriel et commercial CIC Tadmaït qui nous a accueilli durant notre stage pratique dans ses services.

A l'aide de la documentation que le responsable suscité nous a remis, nous avons même pu faire connaissance de la méthode d'évaluation du prix de revient employée au niveau de l'entreprise.

Il s'agit d'étudier la rentabilité de l'entreprise en faisant recours au calcul du prix de revient et au calcul des ratios définis précédemment.

Section I : Présentation de CIC Tadmaït

Le complexe industriel et commercial de TADMAIT est l'un des complexes rattaché à l'une des filiales du groupe AGRODIV. Il s'agit de la filiale céréale centre. Celui-ci est chargé de la production et commercialisation de la farine dite courante.

1. Historique et évolution d'AGRODIV :

AGRODIV est une holding issue de plusieurs restructurations et transformations de la société nationale SEMPAC. Cette dernière est créée à partir de toutes les entreprises nationalisées (les meuneries, semouleries et fabriques de pâtes et couscous). Avec une activité principale qui consiste à triturer (écraser) les blés durs pour extraire les semoules (au niveau des Semouleries), et les blés tendres pour en extraire les farines (au niveau des Minoteries). Ces derniers sont destinés à l'alimentation de base de la population, à la fabrication des pâtes alimentaires de tous types et du couscous.

En 1968, le secteur de la biscuiterie y sera intégré. Puis en 1976, le secteur de la levure.

La SN SEMPAC est démantelée pour la création des entreprises régionales dénommées ERIAD pour « Entreprise Régionale des Industries Alimentaires céréalières et Dérivés » le 27 Novembre 1982.

En 1990, elle est devenue une EPE (Entreprise Publique Economique) ayant la forme juridique d'une SPA (Société Par Actions), son capital social était détenu intégralement par les Holdings Agroalimentaires.

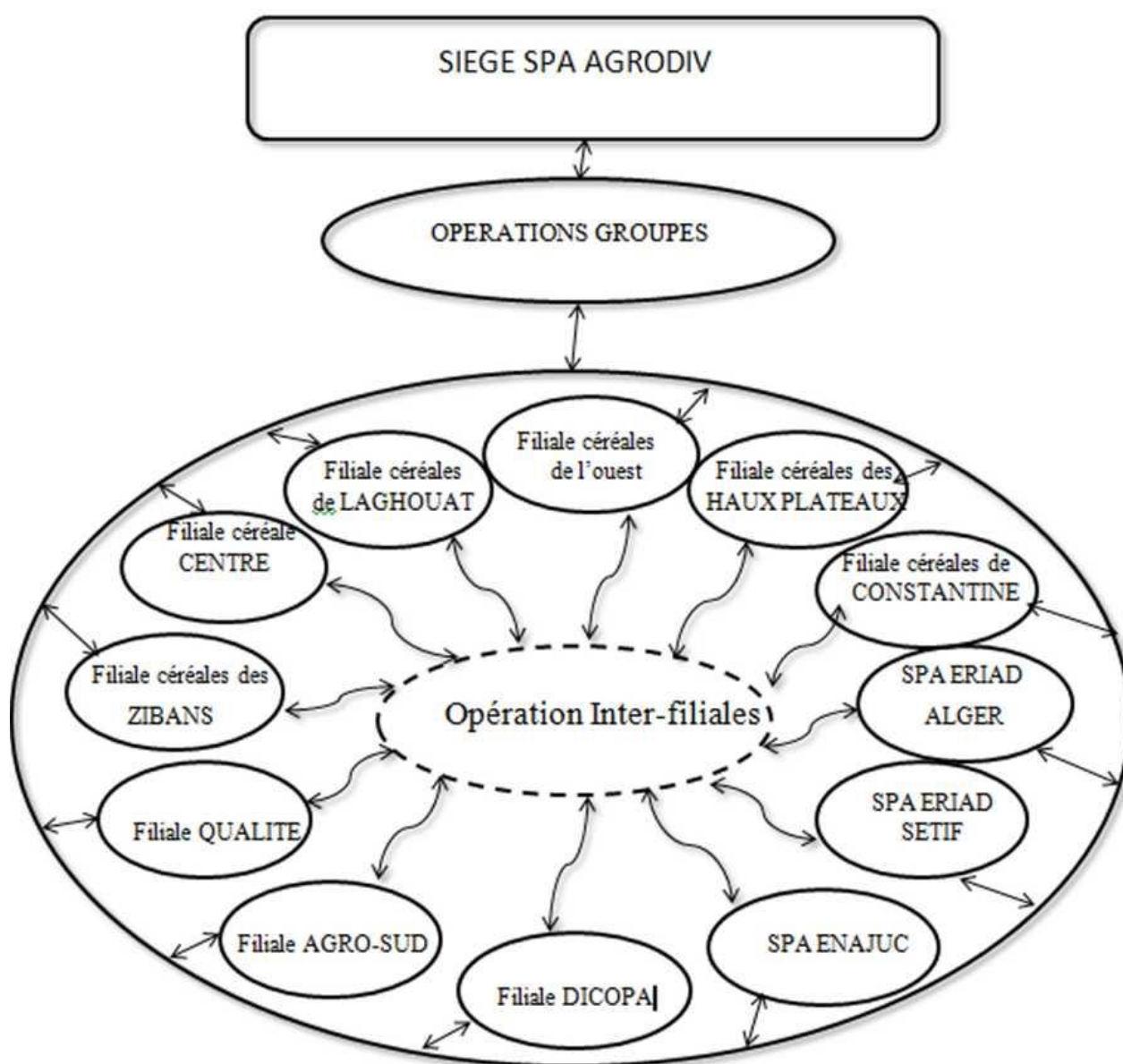
En juin 1998 son portefeuille d'activité s'est composé de 07 Filiales qui sont :

- Filiale « Les moulins de HAMZA » wilaya de BOUIRA ;
- Filiale « Les moulins de CORSO » wilaya de BOUMERDES ;
- Filiale « Les moulins de TELL » wilaya de BLIDA ;
- Filiale « Les moulins BENI MEZGHANA » wilaya d'ALGER ;
- Filiale « La biscuiterie de CHERCHEL » wilaya de TIPAZA ;
- Filiale « Les moulins de TIZI-OUZOU » wilaya de TIZI-OUZOU ;
- Les levures d'Alger.

Le 23 Février 2015, avec la restructuration du secteur public marchand, est né le groupe **AGRODIV** mais surtout, à travers la transformation juridique de l'ex SGP (société de gestion des participations de l'Etat) TRAGRAL, et de la fusion absorption de trois SGP : CEGRO, COJUB et TRAGRAL. Déplaçant leur domiciliation au 28 Avenue Colonel Bougera, EL Harrach à cause des raisons de commodités et de fonctionnalité.

Actuellement, le groupe AGRODIV est constitué de douze filiales qui effectuent entre-elles des transactions commerciales et opérations réciproques qui sont représentées comme suit:

Figure n°06: « Les transactions commerciales entre les filiales et le groupe AGRODIV »



Source : document interne

2. Activités et objectifs du groupe (AGRODIV) :

2.1. Activités du groupe :

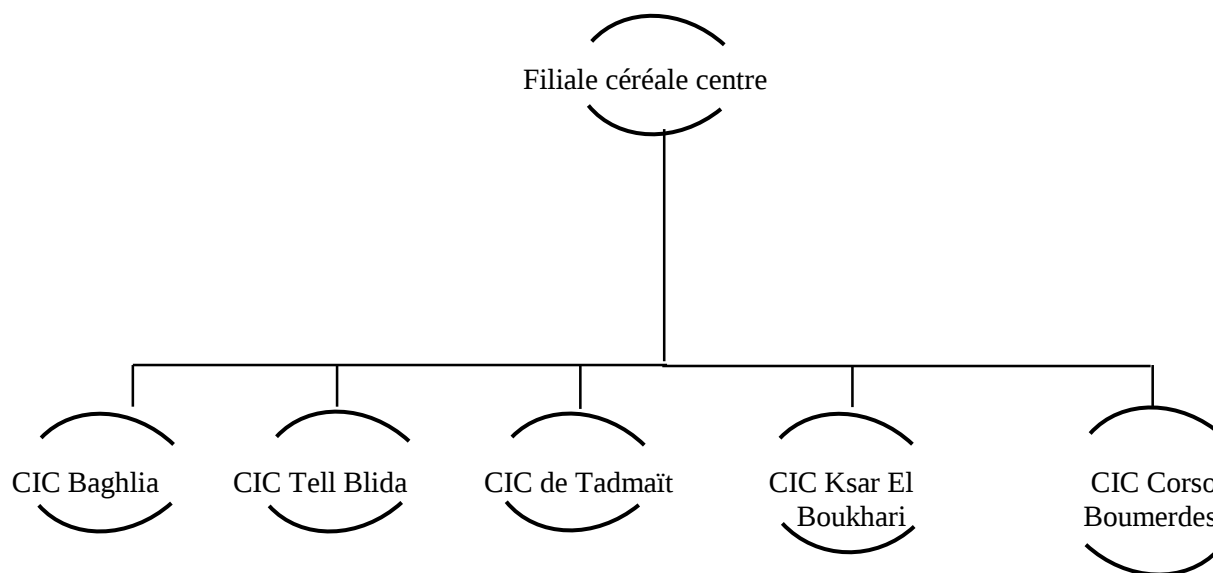
- 1ère et 2ème transformations céréalières et dérivés ;
- La production de jus, boissons et conserves issus de la transformation et conditionnement de fruits et légumes ;
- La phœniciculture et la transformation de dattes ;
- Le conditionnement de café, sucre, légumes secs et riz ;
- L'entreposage, conditionnement et commercialisation de produits alimentaires divers

2.2. Objectifs du groupe :

- Renforcer leur position de leader dans la filière transformation des céréales ;
- Positionner sur le marché national comme leader qualité-prix ; Créer des pôles de transformation régionaux en ciblant les marchés à forte valeur ajoutée ;
- En aval : le groupe s'inscrit dans le processus de développement et l'amélioration du segment de l'agro-logistique qui structure et organise le fonctionnement de l'ensemble du système ;
- Réalisation d'un nouveau pôle R&D dans le but d'amélioration continue ;
- Assurer une sécurité alimentaire pour l'Algérie et sécurité financière du secteur agroalimentaire.

Comme nous l'avons indiqué, le groupe AGRODIV est composé de plusieurs filiales sur le territoire Algérien. Ainsi, le complexe industriel et commerciale « Tadmaït » dans lequel nous avons réalisé notre stage appartient à la filiale céréale centre, elle-même se compose de 5 complexes industriels et commerciaux (CIC):

Figure n°07 : « Les complexes de la filiale céréale centre »



Source : document interne.

3. Présentation du CIC Tadmaït (unité 15-11-80) :

3.1. Implantation :

Cette unité est implantée à Tadmaït, commune à vocation agricole située à 18 KM au nord-ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Sise en périphérie de la ville à côté de la gare ferroviaire qui se trouve sur son côté Sud.

3.2. historique:

Tableau n°05 : « Dates et objets de résolutions ».

Date	Objet de résolution	Observation
1964	Nationalisation des meuneries, semouleries et fabriques des pâtes et couscous	Création de la SN SEMPAC à partir de toutes les entreprises nationalisées
27 Novembre 1982	Création de l'Entreprise des Industries Alimentaires Céréalières et Dérivés. ERAD ALGER EPE	l'Unité de Production de Tadmaït (UPC Tadmaït).
16 Septembre 1990	Transformation des Entreprises Publiques Economiques en Sociétés par Actions (SPA)	l'Unité de Production de Tadmaït (UPC Tadmaït).
30 Août 1998	Institution de la filiale «les Moulins de Tizi-Ouzou »	l'Unité de Production de Tadmaït (UPC Tadmaït).
19 Mai 2014	La Mise en liquidation d'EPE SPA Filiale les Moulins de Tizi-Ouzou et la Création des trois EPE SPA : Société les Moulins de Tadmaït, Société les Moulins de Baghlia, Société les Moulins d'Ain Bessam.	Création de la Société les Moulins de Tadmaït SPA.

04 Mai 2016	Mise en œuvre des traités de fusion absorption des EPE SPA les moulins de Baghlia, Tell et Ksar el Boukhari par EPE SPA Les Moulins de Tadmait qui a été dénommée EPE SPA Filiale Céréale Centre.	Création du Complexe Industriel et Commercial de Tadmait (CIC de Tadmait).
--------------------	---	--

Source : document interne

3.3. Identification de la minoterie :

L'établissement est dénommé Les moulins de TADMAÏT SPA ex SN SEMPAC ou ERIAD. C'est une Société par Actions « SPA » avec un capital social de 3 800 000 000 DA. Le complexe dispose d'un moulin de production, et de trois unités de vente qui se situent à Tizi Rached, Azeffoun et Azazga.

L'activité principale du complexe est la production et la commercialisation des produits de meunerie (farine et son) avec une capacité de trituration de 3 000 Qx/jour et une capacité de stockage de 125 000 Qx. Les types de conditionnement du produit final est de 01Kg-05Kg-25Kg-50Kg.

Le blé tendre livré par la CCLS de DBK est la matière première principale destinée pour la production de la farine courante uniquement, celle-ci étant subventionnée par l'Etat. Auparavant, cette matière première se stockait aux niveaux des silos du complexe qui sont au nombre de 17 (11 avec une capacité de stockage de 10 000Qx et 2500Qx pour les 6 restants), afin d'assurer sa disponibilité et par là s'affranchir des frais de transport et surtout avoir la maîtrise des coûts d'approvisionnement. Maintenant que le contrat avec l'OAIC est résilié suite à des divergences, le CIC s'est vu dans l'obligation de les supporter à fortiori quand le prix unitaire par quintaux dépasse les montants contenus dans le barème de l'OAIC.

En outre, cette minoterie commercialise d'autres produits tels que : le sucre, la semoule, le couscous, la levure, les légumes secs, les pâtes alimentaires, le riz, etc. des échanges entre le CIC de TADMAÏT et les autres issus de la filiale centre ont lieu régulièrement. Ceci selon qu'ils soient du CIC en question vers les autres complexes s'agissant de la farine. Ou bien l'inverse lorsqu'il s'agit de la semoule.

Ses clients sont principalement: les boulangers, les grossistes, les éleveurs, les détaillants, les consommateurs.

L'effectif global de la société au mois de septembre 2021 est de 160 salariés dont 20 sont temporaires ; ils sont répartis sur les différentes structures comme suit :

- Cadres supérieurs : 16
- Cadres d'application : 33
- Agents de maîtrise : 46
- Agents d'exécution : 65

3.4. L'Organisation Structurelle du complexe : le complexe est constitué de 3 services et 3 directions qui sont rattachés directement à la direction générale. Chaque direction est subdivisée en départements et services.

➤ **Directeur du complexe :**

Son rôle est d'assurer la direction du complexe et le fonctionnement de toute procédure réalisée par le complexe (achat, vente, ...etc.). Ainsi il est responsable devant les autorités juridiques, administratives. C'est de plus à lui qu'échoit les pleins pouvoirs d'ordonner le paiement des opérations financières.

➤ **Service contrôle de gestion :**

- Traduire la stratégie de l'entreprise par la conception des plans à long terme en matière de trituration, production, commercialisation, ressources humaines et finances, en assurant entre eux une totale corrélation ;

- Mise en place d'un système d'information et de traitement de l'information capable d'orienter et de faciliter la prise de décision par le manager ;

- Analyser, contrôler et traiter les ratios permettant au Directeur Général d'évaluer et d'apprécier instantanément les performances de l'entreprise, Construire une banque de données pour l'entreprise capable d'être sa mémoire en matière de statistiques ;

➤ **Chef d'hygiène et sécurité :**

Il effectue les fonctions suivantes :

- Contrôler l'application de la politique de l'entreprise en matière de sécurité industrielle et environnement ;

- Contrôler l'application effective des instructions, consignes et directives HSE ;

- Analyser les conditions du travail en entreprise, définir les risques professionnels et proposer les mesures préventives pour la protection du personnel ;

➤ **Service laboratoire :** Sa mission principale est de s'occuper de l'analyse de la matière première avant toute opération de production ; et du produit fini avant son conditionnement, sa mise en sachet et avant son utilisation par le consommateur.

➤ **Direction Exploitation :** Le responsable d'exploitation est lié directement au directeur général. Il a pour rôle d'élaborer les plans de production et de maintenance, coordonner les actions d'approvisionnement du complexe et le suivi du niveau des stocks de tous les produits.

Ses missions principales sont :

- Gérer au mieux les intérêts de l'entreprise et les opérations d'approvisionnement ;
- La coordination entre les différents services intervenant dans les projets ;
- Réaliser les plans de trituration, de production de la société annuellement et assurer leur suivi ;

- Mettre en place une politique de gestion des stocks la moins onéreuse ;

➤ **Direction Commerciale :** assure les opérations suivantes:

- Participer à la mise en place d'une politique commerciale garantissant les conditions les plus favorables au placement des produits ;

- Engager des enquêtes commerciales et introduire de plus en plus la publicité comme style de travail ;

- Garantir les meilleures conditions à la présence des produits pour faire face au concurrentiel ;

Elle est composée de quatre services:

- Service commerciale.
- Coordinateur de dépôts.
- Service Distribution.
- Caisse (Régie-recettes).

➤ **Direction d'administration et finance :** On y trouve deux départements :

a) **Département administration générale :** chargé de :

- La gestion de ressources humaines sur les plans des carrières, promotion professionnelle, la gestion sociale ainsi que la gestion des moyens généraux ;

- Fournir au commissaire aux comptes et à l'auditeur interne tout document et explications demandés ;

- Tenir des états de rapprochement périodiques avec la comptabilité ;

- Tenir à jour les livres légaux ;

A cet effet, il contient les services suivants :

- Service administration.
- Service personnel.
- Service moyens généraux.
- Service documentation et archive.
- Service transport.

b) Département finance et comptabilité : a pour mission de définir et mettre en œuvre les principes de la politique financière du complexe, et contrôler l'exécution du plan de financement. Il est subdivisé en deux services :

b.1. Service comptabilité :

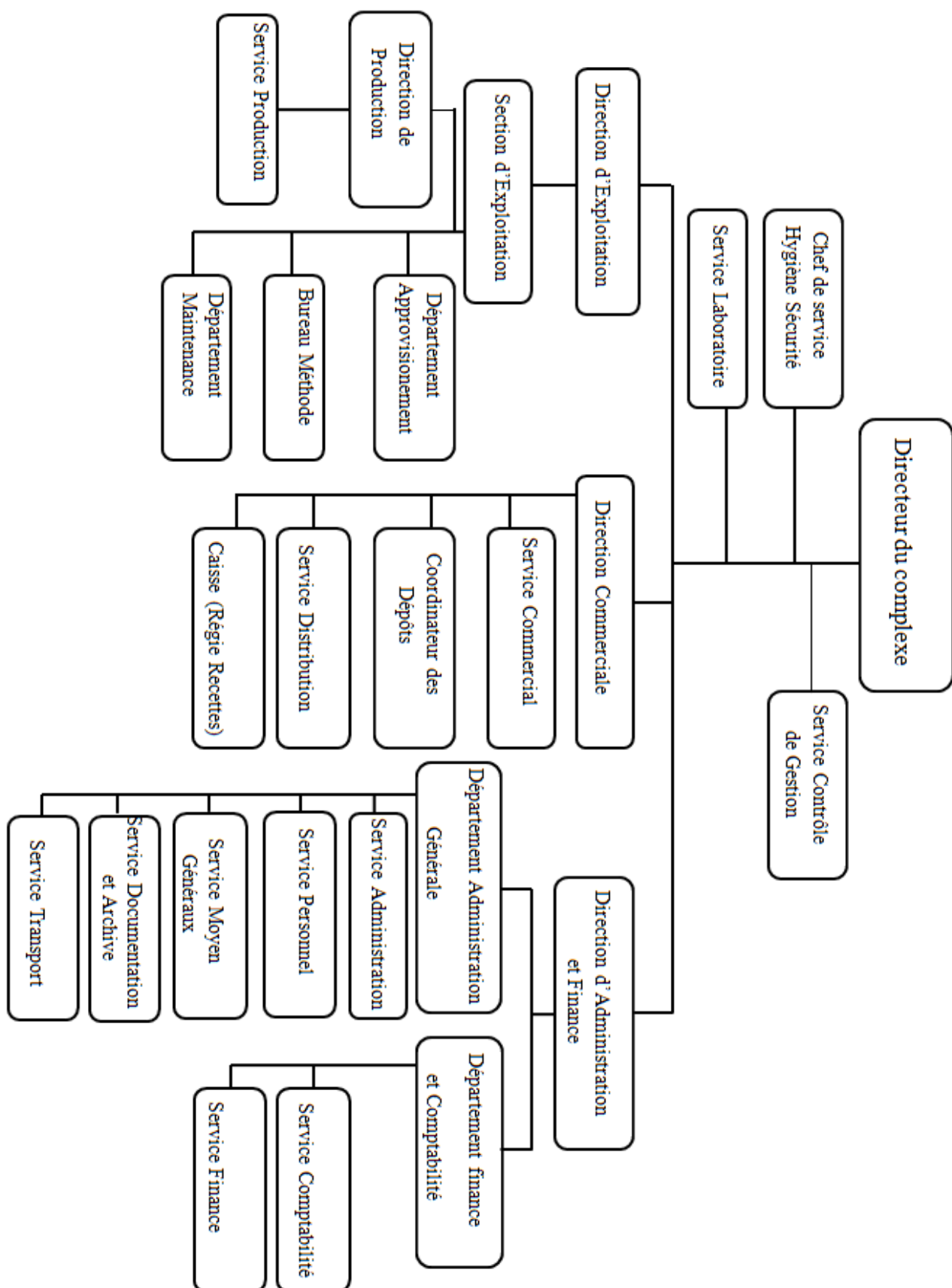
- Réceptionne et contrôle les pièces comptables ;
- Contrôler et assurer la régularité et la sincérité des opérations et enregistrements ;
- Assurer la responsabilité des tenus des comptes en conformité avec les règles comptables, fiscales, depuis la saisie des pièces comptables jusqu'à la présentation des bilans et autres déclarations légales (Bilans, comptes de résultat, TFT, TVA, TAP, IBS...) ;
- Tenue des journaux, journaux auxiliaires, inventaire comptable ;
- Suivi comptable des créances, des dettes et la situation patrimoniale de la société ;
- Procéder à l'analyse des comptes et émettre des avis relatifs à l'amélioration de la gestion ;
- Analyser, contrôler et éditer les balances des comptes ;
- Participer à l'arrêt des comptes de fin d'exercice ;
- Superviser les opérations d'inventaire, ainsi que les actions de fin d'exercice ;
- Etablir les états périodiques ;
- Etablissement des états financiers et annexes (actif, passif, TCR, TFT, TVCP) ;
- Etablissement du bilan fiscal et les déclarations annexes ;
- Tenue de livres et registres légaux et réglementaires ;

b.2. Service Finance :

- Assurer la relation avec la banque ;
- Gérer les liquidités, les encaissements et les paiements ;
- Assurer la gestion des conventions de crédit en veillant au respect des clauses contractuelles ;
- Valider et contrôler les ordres de paiement ;
- Tenir les brouillards des comptes et de caisse ;
- Etablir les arrêtés et les procès-verbaux de la caisse ;
- Veiller à la réalisation des rapprochements bancaires et la régulation des opérations en suspens ;
- Veiller au suivi des dettes et au recouvrement des créances ;
- Rendre compte de son activité à la hiérarchie, et proposer des solutions d'amélioration sur l'organisation ;
- Récupération quotidienne des pièces comptables (avis de crédit/ débit...) et les relevés bancaires ;
- Assurer le financement des besoins ;
- Etablir le budget de trésorerie avec les éléments fournis par le contrôle de gestion et la direction générale sur la base des budgets ou de l'activité ;
- Veiller à l'archivage des dossiers de la structure conformément à la procédure d'archivage en vigueur ;
- Participation à l'élaboration et au contrôle du bilan ;

Malgré que le complexe dispose d'un département dédié à la finance et comptabilité, nous avons constaté une fois sur place que ce dernier attache une importance moindre à la comptabilité analytique. Celle-ci ne constitue pas une préoccupation majeure de l'entreprise.

Figure n°08 : L'organigramme du CIC Tadmaît



Section 2 : Analyse de la rentabilité du CIC (AGRODIV) Tadmait

Le secteur blé en Algérie étant régulé par les pouvoirs publics, nous présenterons en ce qui suit comment les politiques des prix impactent celles des subventions et conditionnent globalement l'entreprise, en fixant le prix d'achat de la matière première et le prix de vente de son produit. Notre étude passe par l'analyse de la méthode de calcul du prix de revient utilisée par le CIC ainsi que l'analyse de la rentabilité de ce dernier à travers les ratios de rentabilité commerciale.

1. Politique des prix de l'entreprise :

La farine courante est le produit phare du CIC, au même temps une dérivée du blé tendre. Ce dernier connaissant d'une part une certaine tension sur l'offre interne qui est limitée en raison de l'intérêt accordé à la filière par l'Etat, ayant décidé d'importer une bonne partie de cette denrée, pour en assurer la disponibilité sur le marché local. D'autre part, au vu du prix exorbitant du cours mondial du blé, les autorités par l'implication entière de l'OAIC règlementent son prix le rendant plus accessible.

1.1. Le prix d'achat du blé :

Comme cela est mis en exergue dans la section 3 du 1^{er} chapitre, les EPE dans la filière blé ne reçoivent pas de subventions pécuniaires. Elles sont conventionnées avec l'OAIC et reçoivent leurs quotas des approvisionnements en la matière. C'est à ce titre que le CIC de TADMAIT lui non plus ne reçoit pas les subventions de façon pécuniaire. En outre il s'acquittait de son montant dû moyennant des chèques certifiés ou traites avalisées. Ceci dit un plafonnement périodique est appliqué, obéissant aux niveaux des besoins nationaux du tonnage à octroyer par l'OAIC. Pour le CIC de TADMAIT, il est équivalent à :

- 63 000 Qx / mois.
- 3 000 Qx /jour.
- 21 000 Qx / décade (intervalle de 10 j).

Concernant le prix du blé payé par le CIC, celui-ci est demeuré inchangé soit 1 285 DA/Qx depuis 2004, étant donné l'intérêt porté par l'Etat pour ce genre de bien. Cependant lorsqu'il s'agit du blé tendre importé, Le prix de ce dernier est majoré d'un subside représentant la différence entre le cours mondial et le prix appliqué dans le pays. Les frais de transport sont à la charge de la CCLS tant qu'ils ne dépassent pas un plafond limité par un barème dûment exigé par l'OAIC. Le cas échéant, la différence est prise en charge par le complexe.

1.2. Le prix de vente de la farine :

Fixés par la loi de finances, les prix de vente unitaires de la farine courante conditionnée, aux différents stades de la distribution, sont représentés dans le tableau ci-joint, relatif au 1^{er} article du Décret exécutif n° 20-241 du 31 août 2020 (modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-132 du 13 avril 1996):

a) Farine courante conditionnée en sacs de 50 kg ou de 100 kg :

Tableau n°06 : « Prix de la farine courante conditionnée en sacs (50kg, 100kg) »

Désignation	Prix/Quintal (U : DA)
- prix de cession aux boulangers...	2000,00
- prix de cession aux collectivités...	2080,00

Source : journal officielle de la république algérienne n°52, loi de finances 2020 page 09(voir annexe n°03).

b) Farine courante conditionnée en paquets de 1, 2, 5 et 10 kg :

Tableau n°07: « Prix de la farine courante conditionnée en paquets (1,2, 5 et 10 kg) »

Désignation	Prix de cession aux grossistes	Prix de cession aux détaillants	Prix de vente aux consommateurs
Paquet de 1KG	23,70	25,70	27,50
Paquet de 2KG	45,40	48,40	51,50
Paquet de 5KG	113,50	123,50	133,50
Paquet de 10KG	227	237	247

Source : journal officielle de la république algérienne n°52, loi de finances 2020 page 09(voir annexe n°03)

Les prix en question concordent avec la mercuriale nous étant remise par le complexe (voir annexe n°04).

2. Analyse du prix de revient :

Compte tenu du manque d'outils didactiques consistant en de fiches techniques élaborées à chaque stade d'exploitation et pouvant être de surcroît valorisées fournis par le CIC, ceux-ci en leur présence nous aurait pu nous être d'un concours inéluctable pour la mise en application de la méthode analytique échafaudée dans la partie théorique (chapitre2 ; section3), nous nous sommes limités (contentés) à suivre ou à utiliser le procédé fourni par le service de comptabilité.

Tableau n°08 : « Prix de revient moyen de l'année 2018 ».

N° CPTE	DESIGNATION DES CHARGES	Montants	Quantités transformées	Coût au Quintal
	Blé tendre consommé	75 601 985,55	58 834,23	1 285,00
	Mat. & fournitures consommées	1 840 425,00	58 834,23	31,28
	Emballages	1 872 500,00	58 834,23	31,83
	Coût des Mat. Et Four.consommmées	79 314 910,55	58 834,23	1 348,11
	Services	1 455 788,63	58 834,23	24,74
	Frais de personnel	9 056 471,15	58 834,23	153,93
	Impôts et taxes	229 954,00	58 834,23	3,91
	Frais financiers	0,00	58 834,23	0,00
	Dotat. Aux Amortissements	4 141 667,00	58 834,23	70,40
	Coût de transformation	14 883 880,78	58 834,23	252,98
	Dotations Exceptionnels	0,00	58 834,23	0,00
A°	Coût au quintal transformé	94 198 791,33	58 834,23	1 601,09
B°	Total Sous-Produit	21 143 700,00	58 834,23	359,38
C°	Coût de production	73 055 091,33	58 834,23	1 241,71
D°	Coût de prod d'un QL de PF= (A-B) / Taux d'extraction	76,07%	58 834,23	1 632,33
E°	Redevances OAIC		58 834,23	0,00
F°	Primes et indemnités OAIC		58 834,23	0,00
	Prix de revient départ usine =D+E-F			1 632,33

Source : document interne

Tableau n°09: « Prix de revient moyen de l'année 2019 »

N° CPTE	DESIGNATION DES CHARGES	Montants	Quantités transformées	Coût au Quintal
	Blé tendre consommé	73 245 000,00	57 000,00	1 285,00
	Mat. & fournitures consommées	2 156 670,45	57 000,00	37,84
	Emballages	2 582 935,36	57 000,00	45,31
	Coût des Mat. Et Four.consommmées	77 984 605,81	57 000,00	1 368,15
	Services	1 631 551,79	57 000,00	28,62
	Frais de personnel	10 053 371,56	57 000,00	176,37
	Impôts et taxes	253 856,00	57 000,00	4,45
	Frais financiers	0,00	57 000,00	0,00
	Dotat. Aux Amortissements	4 517 140,00	57 000,00	79,25
	Coût de transformation	16 455 919,35	57 000,00	288,70
	Dotations Exceptionnels	0,00	57 000,00	0,00
A°	Coût au quintal transformé	94 440 525,16	57 000,00	1 656,85
B°	Total Sous-Produit	21 864 140,00	57 000,00	383,58
C°	Coût de production	72 576 385,16	57 000,00	1 273,27
D°	Coût de prod d'un QL de PF= (A-B) / Taux d'extraction	76,35%	57 000,00	1 667,68
E°	Redevances OAIC		57 000,00	0,00
F°	Primes et indemnités OAIC		57 000,00	0,00

	Prix de revient départ usine =D+E-F			1 667,68
--	--	--	--	-----------------

Source : Document interne

Tableau n°10 : « Prix de revient moyen de l'année 2020 »

N° CPTE	DESIGNATION DES CHARGES	Montants	Quantités transformées	Coût au Quintal
	Blé tendre consommé	87 797 882,00	68 325,20	1 285,00
	Mat. & fournitures consommées	2 712 302,80	68 325,20	39,70
	Emballages	4 596 513,81	68 325,20	67,27
	Coût des Mat. Et Four.consomquées	95 106 698,61	68 325,20	1 391,97
	Services	1 079 277,91	68 325,20	15,80
	Frais de personnel	15 137 730,99	68 325,20	221,55
	Impôts et taxes	250 209,00	68 325,20	3,66
	Frais financiers	0,00	68 325,20	0,00
	Dotat. Aux Amortissements	4 000 268,34	68 325,20	58,55
	Coût de transformation	20 467 486,24	68 325,20	299,56
	Dotations Exceptionnels	0,00	68 325,20	0,00
A°	Coût au quintal transformé	115 574 184,85	68 325,20	1 691,53
B°	Total Sous-Produit	24 075 280,00	68 325,20	352,36
C°	Coût de production	91 498 904,85	68 325,20	1 339,17
D°	Coût de prod d'un QL de PF= (A-B) / Taux d'extraction	76,82%	68 325,20	1 743,25
E°	Redevances OAIC		68 325,20	0,00
F°	Primes et indemnités OAIC		68 325,20	0,00
	Prix de revient départ usine =D+E-F			1 743,25

Source : document interne

2.1. Description de la méthode :

Les tableaux ci-dessus représentent le calcul du prix de revient moyen unitaire des années 2018, 2019 et 2020 selon un spécimen remis par la direction d'AGRODIV. En effet, il se détermine suivant un enchainement de calcul de coûts ; à commencer par le coût des matières et fournitures consommées jusqu'au prix de revient, passant par :

- le coût de transformation ;
- le coût au Quintal transformé ;
- le coût de production ;
- le coût de production d'un quintal de produit fini.

a) Le coût des matières et fournitures consommées :

Il est obtenu en additionnant les trois comptes des achats consommés suivants ; issus du compte de résultat :

- Blé tendre consommé (601)
- Matière et fournitures consommées :
 - ✓ Achat de marchandises vendues (600)

- ✓ Autres frais d'approvisionnement sans compter les emballages(602)
- ✓ Frais accessoires d'achat (608).
- Emballages.

Coût des matières et fournitures consommées = blé tendre + Mat et Four consommées + emballages

Il est à noter que lorsqu'il s'agit du blé tendre importé, la différence entre le prix du dernier avec celui de la production local est injectée au poste matières et fournitures consommées au lieu de porter le montant à la rubrique matière première dont le but est de maintenir le prix d'achat du quintal de blé à 1 285 DA.

b) Le coût de transformation :

Il est la somme des charges suivantes :

- Services ;
- Frais du personnel ;
- Impôts et taxes ;
- Frais financiers ;
- Dotations aux amortissements. Issues également du compte de résultat.

Coût de transformation = services + frais du personnel + impôts et taxes + frais financiers + dotations aux amortissements

c) Le coût au quintal transformé :

Il est égal au coût des matières et fournitures consommées plus le coût de transformation.

Coût au quintal transformé = coût des matières et fournitures consommées + coût de transformation.

d) Le coût de production :

Le CIC de TADMAÏT obtient à partir de la trituration du blé 2 produits :

- Le produit principal qui est la « farine ».
- Un sous-produit qui est le « son ».

A cet effet (ainsi), pour déterminer le coût de production de la farine, le total des sous-produits est soustrait du coût au quintal transformé.

Coût de production = coût au quintal transformé – total des sous-produits

e) Le coût de production d'un quintal de produits finis :

Il est calculé suivant la formule suivante :

Coût de production d'un Quintal de produits finis = coût de production / le taux d'extraction.

Le taux d'extraction représente le rapport entre la quantité de la farine extraite et la quantité du blé trituré. Celui-ci varie en fonction de la qualité du blé. Généralement, il est compris dans l'intervalle de 75% à 77%.

Taux d'extraction = quantité de la farine extraite / quantité du blé trituré

f) Prix de revient :

Il est obtenu en ajoutant au coût de production d'un quintal de produits finis les redevances payées à l'OAIC et en déduisant les primes et indemnités reçues dudit organisme. Ces dernières sont en revanche nulles ce qui fait que le prix de revient est égal au coût de production d'un quintal de produits finis.

Prix de revient = coût de production d'un quintal de produits finis.

2.1. Commentaires :

Comparativement aux enseignements donnés dans le chapitre 2 du présent travail sur le calcul du prix de revient, quelques remarques peuvent être formulées sur ladite méthode utilisée par le service de comptabilité de l'entreprise :

- Sur le plan formel, on voit qu'on a conservé le même ordre des charges par nature de la comptabilité générale. Or en comptabilité analytique, celles-ci suivent l'ordre par fonction (achat, production, distribution).
- Sur le fond : (confrontation de la méthode de détermination du prix de revient réel et complet et celle contenue dans le spécimen).

Tableau n°11: « Tableau comparatif entre la méthode de détermination du prix de revient et la méthode utilisée par le service comptabilité. »

La méthode de détermination du prix de revient réel et complet	Observations inhérentes à la méthode utilisée par le service de comptabilité
- Distinction des charges directes des charges indirectes	- La non distinction des charges directes des charges indirectes
- Classification des services de l'entreprise en centres principaux et en centres auxiliaires en vue d'une meilleure répartition des charges indirectes. - choix d'une clé de répartition la plus pertinente pour chaque élément de charge. - l'imputation des charges indirectes des centres principaux aux coûts en fonction du nombre d'unités d'œuvre.	- Le non-respect des étapes du traitement des charges, à savoir : l'affectation, répartition et l'imputation.
- le calcul des coûts par stade de fabrication suivant le processus de production de l'entreprise : a) coût d'achat est constitué par le prix d'achat des MP et fournitures auquel s'ajoutent les charges (directes et indirectes) d'approvisionnement. b) le coût de production comprend le coût d'achat des MP utilisées auquel s'ajoutent les charges directes (MOD) et les charges indirectes (électricité, gaz...) de production occasionnées par la transformation des MP au stade concerné. - En cas de présence d'un sous-produit, celui-	- La prise en considération des éléments qui n'ont pas eu lieu d'être incorporés notamment le poste achat de marchandises vendues, les emballages qui sont des charges directes relatives à la phase de distribution, etc. - La fabrication de la farine donne naissance à un sous-produit qui est le son. Ce dernier est déduit du coût de transformation pour obtenir le coût de production. Ce coût de transformation comprend des charges ne se rapportant pas en partie au stade de production ; c'est l'exemple des frais du

ci est à déduire afin d'obtenir le coût de production du produit fini.	personnel où la main d'œuvre directe n'est pas séparée du personnel administratif, d'hygiène et sécurité, des approvisionnements et de distribution. Ou encore des dotations aux amortissements : au lieu de prendre la dotation du moulin uniquement, ce compte a englobé l'ensemble des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles dont dispose le complexe (l'infrastructure, matériel de transport, matériel informatique et mobilier de bureau, etc).
c) le coût de revient est constitué par le coût de production des produits vendus auquel s'ajoutent les charges de distribution.	- L'inexistence de charges dites de distribution.

Source : élaboré par nos soins.

3. Analyse de la rentabilité de l'entreprise:

Comme énoncé dans la théorie, analyser la rentabilité d'une entreprise c'est de s'intéresser à son résultat. Nous ferons une interprétation du résultat sur la commercialisation de la farine ainsi que ses déterminants (prix de revient, prix de vente) pendant les 3 années (2018-2019-2020). Ensuite nous analyserons la rentabilité à travers les ratios de rentabilité commerciale.

3.1. Analyse du résultat :

Cette analyse se fera sur la base d'un tableau.

3.1.1. Présentation du tableau de détermination du résultat unitaire par quintal des 3 années à partir du prix de vente et prix de revient moyens unitaires:

Tableau n°12 : « présentation du résultat unitaire par quintal »

Année	2018	2019	2020
Prix de vente moyen	2312,5	2312,5	2312,5
Prix de revient	1632,33	1667,68	1743,25
Résultat	680,17	644,82	569,25

Source : « élaboré par nos soins »

3.1.2. Interprétation des résultats :

Il s'agira ici d'interpréter l'évolution du prix de vente, du prix de revient ainsi que du résultat dégagé au cours des trois années.

a) Le prix de vente :

Pour simplifier les calculs et rester proche de la mercuriale (table des prix unifiés du groupe AGRODIV - filiale céréale centre - / UM : DA/QL) utilisée par l'entreprise, nous avons opté pour le calcul d'un prix de vente moyen qui prend en compte à la fois les différents clients (grossistes, boulangers...) et les différentes palettes de produits proposées (farine courante : 50 KG, 25KG, 5 et 1 KG) pour avoir un prix unique moyen :

Tableau n°13 : « Prix de vente moyen de la farine ».

	Boulangers	Grossistes	Détaillants	Consommateurs	Prix Moyen
1 Kg	2370	2370	2570	2750	
5 Kg	2270	2270	2470	2670	
25 Kg	2200	2200	2260	2370	
50 Kg	2000	1970	2080	2180	
Prix Moyen	2210	2202,5	2345	2492,5	2312,5

Source : réalisé par notre propre soin à travers les documents fournis : la mercuriale (*voir annexe n°04*)

Le prix de vente moyen est fermement maintenu à un montant de **2312,5 DA / QL**. On a constaté qu'il couvre largement le prix de revient sur les 3 années choisies.

b) Le prix de revient :

Le prix de revient (en DA) moyen annuel est passé de **1632,3** à **1667,68** entre 2018 – 2019 enregistrant une augmentation de **2,17%**. De 2019 à 2020, il a par contre sensiblement (significativement) augmenté passant de **1667,68** à **1743.25** soit **4.53 %**. Ceci est dû principalement au fléchissement des frais du personnel passant de **10 053 371,56** à **15 137 730,99**.

c) Le résultat :

Il a accusé une baisse en passant de 680,17 à 644,82 entre 2018 et 2019 (soit une diminution de **5,2%**) et de **644,82** à **569,25** entre 2019 et 2020 (soit une diminution de **11,72%**) ; émanée de l'augmentation du prix de revient. Ceci dit, l'activité industrielle de l'entreprise engendre un résultat positif.

3.1.3. Analyse de la rentabilité par les ratios :

Pour apprécier l'évolution du résultat à travers trois années, on nous a transmis ce tableau de comparaison.

Tableau n°14: « Comptes de résultat des années 2018, 2019 et 2020 »

LIBELLE	2018	2019	2020
Ventes et produit annexes	1 131 706 400,26	1 436 054 818,00	1 400 925 008,91
Variation stocks produit finis et en cours	928 806,98	2 346 801,30	-1 895 642,78
Production immobilisée	95 293,06	288 589,00	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Cession inter unités produit	1 049 505 431,90	1 313 678 221,50	1 279 836 128,79
Cession inter unités charges	-1 054 376 842,30	-1 349 907 119,00	-1 338 665 098,79
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 127 859 089,90	1 402 461 310,80	1 340 200 396,13
Achats consommés	-805 758 385,85	-994 113 715,63	-943 036 590,62
Services extérieurs et autres	-29 253 106,73	-27 924 953,11	-29 378 315,57
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	-835 011 492,58	-1 022 038 668,74	-972 414 906,19
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	292 847 597,32	380 422 642,06	367 785 489,94
Charges de personnel	-109 036 471,41	-134 730 529,48	-155 987 765,22
Impôts, taxes et versements assimilés	-3 823 910,55	-4 529 022,73	-5 417 240,02
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	179 987 215,36	241 163 089,85	206 380 482,70
Autres produits opérationnels	983 920,38	10 464 496,60	2 671 881,11
Autres charges opérationnelles	-1 328 603,01	-15,14	-66 277,11
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-48 003 220,04	-54 205 680,00	-58 680 781,58
Reprise sur perte de valeur et provisions	100 037,50	0,00	1 120 960,00
V-RESULTAT OPERATIONNEL	131 739 350,19	197 421 891,31	151 426 267,12
Produit financiers	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-1 225 885,25	0,00	-16 947 841,43
VI-RESULTAT FINANCIER	-1 225 885,25	0,00	-16 947 841,43
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V+VI)	130 513 464,94	197 421 891,31	134 478 425,69
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	0,00	0,00	0,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	2 070 039,72	0,00	2 170 365,58
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 183 319 980,08	2 762 832 926,40	2682 658 336,03
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-2 050 736 385,42	-2 565 411 033,09	-2 546 009 544,76
VIII-RESULTAT NET DES ACITIVITES ORDINAIRES	132 583 504,66	197 421 891,31	136 648 791,27
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	0,00	0,00	0,00
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	0,00	0,00	0,00
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	0,00
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	132 583 504,66	197 421 891,31	136 648 791,27

Source : document interne

Le Tableau des comptes de résultat de l'entreprise nous permet de produire les ratios suivants :

Tableau n°15 : « ratios de rentabilité commerciale »

Ratio	Formule	2018	2019	2020
Le taux de rentabilité commerciale	RN de l'exercice/CA(HT)	0,1171 Soit 11,71 %	0,1374 Soit 13,74 %	0,0975 Soit 9,75 %
Taux de marge brute d'exploitation	EBE/ CA (HT)	0,1590 Soit 15,9 %	0,1679 Soit 16,79 %	0,1473 Soit 14,73 %
Taux de marge nette d'exploitation	RE/ CA (HT)	0,1164 Soit 11,64%	0,1374 Soit 13,74%	0,1080 Soit 10,80%
Taux de marge commerciale (annexe n°05)	MC/ CA (HT) MC= ventes de m/ses - achat de m/ses vendus	0,0013 Soit 0,13%	0,0006 Soit 0,06%	0,0005 Soit 0,05%
Taux de valeur ajoutée	VA/ CA (HT)	0,2587 Soit 25,87 %	0,2649 Soit 26,49 %	0,2625 Soit 26,25 %

Source : élaboré par notre propre soin

a) Le taux de rentabilité commerciale(TRC) :

D'après nos calculs, on constate que l'entreprise a enregistré un TRC positif, qui est passé de 11,72% en 2018 à 13,72% en 2019 du fait de l'augmentation du résultat net. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation du CA passant de 1 131 706 400,26 DA à 1 436 054 818 DA d'une part, et une nette diminution en valeur de la rubrique « autres charges opérationnelles » de l'autre, passant de 1 328 603,01DA à 15,14 DA.

En revanche, il a connu un décroissement entre 2019 et 2020 reculant de 13,72% à 9,75% en raison de notamment la diminution du résultat net. Ceci Provient au même temps de l'accroissement des rubriques: impôts, taxes et versements assimilés, charges de personnel, dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs ainsi que la baisse du CA. Cette dernière est liée au fait que la variation de production a chuté atteignant une valeur négative de -1 895 642,78 accusant une diminution en valeur de 4 242 444,08 DA soit 180,78%.

b) Le Taux de Marge Brut d'Exploitation (TMBE) et le Taux de Marge Net d'Exploitation (TMNE) :

Suivant les résultats obtenus, on remarque que les deux taux ont connu une tendance à la hausse de 2018 à 2019 puis baissière de 2019 à 2020, en raison de la variation de l'EBE et du Résultat d'exploitation respectivement.

c) Taux de Marge Commerciale (TMC) :

Ce taux est en constante diminution ; il varie de 0,13% en 2018 à 0,06% en 2019 pour enfin arriver à 0,05% en 2020. On comprend que le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise résulte plus de son activité industrielle que de son activité commerciale.

d) Taux de Valeur ajoutée (TVA) :

Ce ratio-ci n'a pas besoin d'étude évolutive puisqu'il est resté au voisinage des 26 % durant la période.

Conclusion du chapitre :

Au vu des documents nous étant remis et selon nos calculs, nous déduisons que :

- L'entreprise exerce dans des niveaux à intervalle profitable.
- Il est un fait indéniable que l'entreprise opère sous contraintes. Ceci, selon qu'on soit en amont et donc la rigidité des niveaux du prix d'approvisionnement (MP : blé tendre) qui reste stationnaire (2 185 DA) ou en aval où le prix moyen de vente ne peut ne pas avoisiner le montant de 2 312,5 DA.
- Le résultat de l'entreprise est sous-estimé car si l'on s'est intéressé seulement sur la formation du prix de revient telle que présentée dans le chapitre 2, l'on apercevrait que le résultat serait beaucoup plus profitable puisque dans ce cas-là l'on prendrait en considération que les éléments composants le prix de revient réel et complet de la farine courante confronté au prix de vente du même produit.
- Les gestionnaires du CIC, en particulier ceux du service comptabilité ont mis pêle-mêle dans le même poste du TCR (tableau des comptes de résultat), le chiffre d'affaires résultant de l'activité essentielle avec celui relevant des produits revendus en l'état.
- En négligeant les règles élémentaires de comptabilité analytique, le CIC a mis un terme aux marges de manœuvre et autres avantages que procure cette dernière.
- En dernier lieu, il est indéniable que les gestionnaires du CIC n'ont aucune maîtrise sur la formation et du prix de revient et du prix de vente qui cela pour être plus précis est fixé par une loi de finances. Tout ce qui vient de précéder porte à croire que l'on ne saurait si les complexes sont compétitifs en présence d'autres types de sociétés du genre, basant (tablant) leur gestion sur le cours mondial du blé et opérant indépendamment de l'Etat.

Conclusion générale :

Les pouvoirs publics algériens ont de tout temps opté pour un soutien inconditionnel à la consommation dans l'objectif de garantir l'accessibilité de la population aux produits alimentaires. Ainsi, les subventions des produits de première nécessité se sont toujours imposées comme leur mesure phare.

Le blé en constitue un exemple pour lequel ils lui ont instauré un système de prix interventionniste à tous les stades de son approvisionnement et distribution.

Malgré cette réglementation, les opérateurs du secteur du blé sont à la recherche d'une rentabilité. Alors l'Etat algérien arrive-t-il à concilier entre l'intérêt général qui est la paix sociale et l'intérêt propre (privé) de ces opérants. D'où l'objet de notre recherche.

A cet effet, nous nous sommes intéressés à l'un des intervenants dans la filière en question, il s'agit des minoteries et nous avons choisi le CIC de TADMAIT entrant dans la composition du groupe AGRODIV. Nous avons effectué nos différentes analyses et nous avons déduit qu'il présente des résultats positifs sur les trois années choisies avec un taux de rentabilité commerciale positif qui avoisine les 12%-13% ainsi nous pouvons confirmer notre hypothèse qui stipule que la subvention garantit une rentabilité suffisante pour le CIC.

En outre, nous sommes arrivés à conclure que :

- Compte tenu de la réglementation des prix en amont et en aval, les minoteries agissent plus comme des administrations que comme des entreprises recherchant de la compétitivité et de la rentabilité. En effet, elles ne sont pas vraiment incitées à maîtriser leurs coûts afin d'augmenter leur rentabilité.

Ce qui précède peut nous emmener à se demander si les pouvoirs publics décident un jour de supprimer les subventions du blé que serait le sort des minoteries ?

- Et à ce stade de la chaîne d'opérants dans la filière blé, le problème de rentabilité n'est pas à soulever car celle-ci est garantie par l'Etat. Le vrai problème se situe au niveau des boulangeries étant donné leurs différentes manifestations sur le territoire national.

Nous ne saurions terminer ce travail sans émettre une recommandation au CIC, vu les contraintes rencontrées au cours de notre recherche et les faiblesses que nous avons remarqué :

- Il est de l'intérêt du CIC d'attacher plus d'importance à la comptabilité analytique ce qui lui permettra d'obtenir des résultats plus fiables.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°01 : les prix à la consommation des produits subventionnés en Algérie.....	26
Tableau n°02 : Les principaux fournisseurs de blé de l'Algérie.....	29
Tableau n°03 : Exemples de relations croisées entre les catégories de charges fixes et variables, directes et indirectes.....	45
Tableau n°04 : Tableau de répartition des charges indirectes.....	53
Tableau n°05 : Dates et objets de résolutions.....	66
Tableau n°06 : Prix de la farine courante conditionnée en sacs (50kg, 100kg).....	74
Tableau n°07 : Prix de la farine courante conditionné en paquets (1,2, 5 et 10 kg).....	74
Tableau n°08 : Prix de revient moyen de l'année 2018.....	75
Tableau n°9 : Prix de revient moyen de l'année 2019.....	75
Tableau n°10 : Prix de revient moyen de l'année 2020.....	76
Tableau n°11 : Tableau comparatif entre la méthode de détermination du prix de revient et la méthode utilisée par le service comptabilité.....	79
Tableau n°12 : Présentation du résultat unitaire par quintal.....	80
Tableau n°13 : Prix de vente moyen de la farine.....	81
Tableau n°14 : Comptes de résultat des années 2018, 2019 et 2020.....	82
Tableau n°15 : Ratios de rentabilité commerciale.....	83

LISTE DES FIGURES

Figure n°01 : Organisation régionale de la filière des blés en Algérie, 1983.....	23
Figure n°02 : L'évolution de la production et du rendement de céréales ainsi que la superficie totale récoltée en Algérie.....	28
Figure n°03 : Evolution des prix internationaux du blé et du pétrole.....	33
Figure n°04 : Traitement des charges directes et indirectes.....	51
Figure n°05 : Récapitulatif de calcul des coûts.....	61
Figure n°06 : Les transactions commerciales entre les filiales et le groupe AGRODIV.....	64
Figure n°07 : Les complexes de la filiale céréale centre.....	65
Figure n°08 : L'organigramme du CIC Tadmait.....	72

Bibliographie :

Ouvrages :

- ALAZARD Claude, SEPARI Sabine, «Contrôle de gestion manuel et application », 2^{ème} éd, Edition DUNOD. [En ligne] disponible sur : <https://ia801903.us.archive.org/25/items/Comptabilit/DCG%2011%20-%20Contr%C3%B4le%20de%20gestion%20-%20Manuel%20et%20Applications.pdf>
- BERTRAND Blancheton, « maxi fiches de sciences économiques », Ed Dunod.
- BRINGER Michel, Carole BONNIER, Georges LANGLOIS, « Contrôle de gestion », Edition BERTI.
- DUBRULLE Louis, Dedier JORDAIN, « Comptabilité analytique de gestion », 6^{ème} éd, Edition Dunod. Disponible sur SNDL.
- GOUJET Christian, Christian et Christiane RAULET; « comptabilité analytique et contrôle de gestion » 4^{ème} éd, Edition Dunod.
- GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « Comptabilité de gestion », 8^{ème} éd, Edition GUALINO.
- HORGREN Charles, Alnoor BHIMANI, Srikant DATAR, George FOSTER, « Comptabilité de gestion », 4^{ème} éd, Edition Pearson Education 2009.
- JEROME CABY, JACKY KOEHL, « Analyse financière », Edition PEARSON EDUCATION.
- KADA MEGHRAOUI, « Manuel de finance d'entreprise », Edition BERTI.
- LANGLOIS Georges, Michèle MOLLET; « Manuel de gestion financière », Edition BERTI.
- LECLERE Didier, « L'essentiel de la comptabilité analytique » ; 5^{ème} éd, Edition Eyrolles.
- LEGROS George, « Mini manuel de finance d'entreprise », Edition Dunod.
- Luc Weber, « l'Etat, acteur économique », 3^{ème} éd, Edition Economica.
- MARGOTTEAU Eric, « Contrôle de gestion », Edition Ellipses.
- MARTINET Alain-Charles, SILEM Ahmed, « Lexique de gestion et de management » 8^{ème} éd, Edition Dunod.
- MARTINET Alain-Charles, SILEM Ahmed, Jean Philippe Denise, « Lexique de gestion et de management » 9^{ème}éd, Edition Dunod.
- MELYON Gérard, « Comptabilité analytique », 3^{ème} éd, Edition BREAL.

- PEYRARD Josette et Max, « dictionnaire de Finance », 2^{ème} éd, Edition Vuibert.
- VERNIMMEN Pierre, Pascal Quiry, Yann Le fur, « Finance d'entreprise », 6^{ème} éd, Edition DALLOZ, Paris 2019.
- ZAMBOTTO Christian et Mireille, « gestion financière, finance d'entreprise », 6^{ème} éd, Edition DUNOD.

Articles :

- BOUYAKOUB Ahmed, régulation et prix en Algérie (1962-1987), les cahiers du CREAD n°18 2^{ème} trimestre 1989. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/20014>
- DJERMOUN Abdelkader, article, la production céréalière en Algérie : Les principales caractéristiques, 2009, disponible sur : [file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/Nouveau%20dossier%20\(2\)/La_production_cerealiere_en_Algerie_les_principales.pdf](file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/Nouveau%20dossier%20(2)/La_production_cerealiere_en_Algerie_les_principales.pdf)
- J.L.RASTOIN, A.BENCHARIF, Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : Application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie, publié en 2007, disponible sur : http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2007_pdf/WP_7-2007.pdf
- Professeur AICHI Kamel, Maître Derradji CHAOUA, Evolution du système des prix en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, disponible sur : <file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/M%C3%A9moire/chapitre%202/EVOLUTION%20DU%20SYSTEME%20DES%20PRIX%20EN%20ALGERIE%20DEPUIS%20L%E2%80%99INDEPENDANCE%20JUSQU%E2%80%99A%20NOS%20JOURS..pdf> .
- VALENDUC Christian, Article, subventionner : pourquoi, comment et à quel prix ?, publié en 2004 ; disponible sur : file:///D:/Downloads/RPVE_431_0005.pdf.

Documents consultés :

- AOUIRIR Brahim; support de cours : Comptabilité analytique. [En ligne] ; Format Pdf, disponible sur : <http://cours-examens.org/images/An-2019/Sup%C3%A9rieur/Tronc%20commun%20commerce/Comptabilit%C3%A9%20analytique/Cours-comptabilite-analytique-pdf-exercices-corriges.pdf>

- Aunege ; les coûts complets, principes et fondements ; Cours de Comptabilité analytique [En ligne]. Disponible sur : https://unt.univ-cotedazur.fr/aunege/Comptabilite_analytique_L2/html/lecon_04.html.
- Docteur Bel Hocine Halima, Professeur Kharbachi Hamid, impact d'une variation dans les dépenses de l'Etat, modèle des multiplicateurs de la matrice de comptabilité sociale (MCS) publié 2021. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/>
- Edubourse; Rentabilité commerciale [en ligne]. Disponible sur : <http://www.edubourse.com>> lexique>rentabilité commerciale).
<https://doczz.fr/doc/2853993/le-traitement-des-charges-dans-les-centres-d-analyse>
- MOHAMMED RAFIK MISSOUM; polycopie pédagogique de comptabilité de gestion [En ligne] ; Format Pdf, disponible sur : <http://dlibrary.univ-boumerdes.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/5157/1/comptabilit%C3%A9%20de%20gestion%20-%20mohammed%20rafik%20missoum.pdf> .
- Mr DIEMER, cours d'économie générale, partie I chapitre 1 Les théories économiques, les principaux courants de pensée économique, IUFM AUVERGNE, P12.version PDF ; disponible sur : <https://docplayer.fr/10313417-Economie-generale-les-theories-economiques-les-principaux-courants-de-pensee-economique.html>.
- Pr ADLI Zouhier, cours, l'approche filière en économie agroalimentaire : Fondements théoriques et intérêts pratiques. Application aux entreprises de transformation de la filière blé en Algérie. Disponible sur :
<file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/chapitre%202/page%2012%20Bl%C3%A9.pdf>
- Rapport sur le commerce mondial 2006, l'analyse des liens entre les subventions le commerce et l'OMC. Disponible sur :
https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report06_f.pdf.

Mémoires et thèse :

- DABOUZ Siham, mémoire de Master, « La concrétisation d'une nouvelle stratégie pour la réorganisation du secteur agroalimentaire public en Algérie Cas : CIC Tadmait », 2018, Disponible sur :
<file:///C:/Users/BIG%20INFO/Desktop/Mémoire/subventions/presentation%20AGRODIV.pdf>

- GANSONRE Gaiwara, TALBI Dyhia, mémoire de master, « Analyse de la rentabilité d'une entreprise publique Cas : SONEGAS de Tizi-Ouzou », 2018. Disponible sur : <file:///D:/bureaux/Mémoire/mémoire%20de%20master%20GANSONRE%20Gaiwara%20et%20TALBI%20Dyhia.pdf>
- MERABTENE Nabila, SAHEL Yasmine, Mémoire de master, « Analyse de la structure financière d'une coopérative et son impact sur sa rentabilité : cas CCLS de Tizi-Ouzou (2014-2015-2016) », 2018. Disponible sur : <https://www.ummto.dz/dspace/bitstream/handle/ummto/10541/memoire%20final.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- M.YAHYAOUI Zineddine, Mémoire de magistère, « Premiers effets de la politique de renouveau agricole et rurale sur la filière blés en Algérie, 2012 », Disponible sur : http://dspace.ensa.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/356/1/yahiaoui_z.pdf
- Zoubir Faical, « Aides publiques et droit de la concurrence, 2008 », disponible sur : https://www.memoireonline.com/07/08/1407/m_aides-publiques-et-droit-de--la-concurrence6.html.
- HAMADACHE Hilel, Thèse, « Réforme des subventions au marché de blé en Algérie, une analyse en équilibre général calculable » ; 2015, disponible sur : <https://hal.inrae.fr/tel-02798621/document>

Journaux :

- BOURICHA Nadia, El Watan le 03.09.20 disponible sur : <https://www.elwatan.com/edition/economie/en-remplacement-du-fournisseur-francais-lalgerie-opte-pour-le-ble-polonais-03-09-2020>
- MAKTOUR Azdine, le Soir d'Algérie le 23 juin 2021 disponible sur : <https://moroccomail.fr/2021/06/23/du-ble-russe-pour-lalgerie-des-soucis-en-france/>

ANNEXES

Annexe n°04 : « table des prix unifiés du Groupe AGRODIV, Filiale Céréale centre » UM : DA/QL en TTC

Produit	Packaging	Inter complexe	Inter Filiale	Boulangers	Grossistes	Détaillants	Consommateurs
SEMOULE COURANTE	25Kg	3 100,00	3 150,00	3 250,00	3 250,00	3 400,00	3 600,00
	10Kg	3 100,00	3 150,00	3 250,00	3 250,00	3 400,00	3 600,00
	5Kg	3 100,00	3 150,00				3 600,00
	2Kg	3 100,00	3 150,00				3 600,00
	1Kg	3 100,00	3 150,00				3 600,00
SEMOULE EXTRA	25Kg	3 350,00	3 400,00	3 500,00	3 500,00	3 700,00	4 000,00
	10Kg	3 350,00	3 400,00	3 500,00	3 500,00	3 700,00	4 000,00
	5Kg	3 350,00	3 400,00				4 000,00
	2Kg	3 350,00	3 400,00				4 000,00
	1Kg	3 350,00	3 400,00				4 000,00
FARINE COURANTE	50Kg	1 800,00	1 900,00	2 000,00	2 000,00	2 080,00	2 180,00
	25Kg	2 050,00	2 100,00	2 200,00	2 200,00	2 260,00	2 370,00
	10Kg	2 100,00	2 170,00	2 270,00	2 270,00	2 470,00	2 670,00
	5Kg	2 100,00	2 170,00	2 270,00	2 270,00	2 470,00	2 670,00
	2Kg	2 100,00	2 175,00	2 275,00	2 275,00	2 420,00	2 575,00
	1Kg	2 200,00	2 270,00	2 370,00	2 370,00	2 570,00	2 750,00
FARINE SUPERIEURE	25Kg	2 400,00	2 500,00	2 600,00	2 600,00	2 800,00	3 000,00
	10Kg	2 500,00	3 100,00	3 200,00	3 200,00	3 400,00	3 600,00
	5Kg	2 550,00	3 100,00	3 200,00	3 200,00	3 400,00	3 600,00
	2Kg	3 050,00	3 300,00	3 400,00	3 400,00	3 600,00	3 800,00
	1Kg	5 000,00	3 500,00	3 600,00	3 600,00	3 800,00	4 000,00
Pates alim courtes	500Grs	5 100,00	6 500,00		7 000,00	7 500,00	8 000,00
Pates alim langues	500Grs	5 100,00	6 500,00		7 000,00	7 500,00	8 000,00
COUSCOUS industriel	1Kg	5 100,00	7 000,00		7 500,00	7 800,00	9 000,00
	5Kg	5 100,00	6 800,00		7 200,00	7 600,00	8 500,00
	10Kg	5 100,00	6 500,00		7 000,00	7 500,00	8 000,00
CAFE	250Grs		62 000,00		63 200,00	66 000,00	68 000,00
	1Kg		60 000,00		61 500,00	62 500,00	64 000,00
	5Kg		60 000,00		61 000,00	62 000,00	64 000,00
RIZ blanc	1Kg		8 000,00		8 350,00	8 500,00	9 000,00
RIZ étuvé	500Grs		9 400,00		10 150,00	10 300,00	11 000,00
	1Kg		8 400,00		8 900,00	9 150,00	10 000,00
POIS chiche	500Grs		33 700,00		35 500,00	36 400,00	38 000,00
	1Kg		30 400,00		32 000,00	33 100,00	36 000,00
Haricots	1Kg		15 000,00		16 900,00	17 600,00	18 000,00
Lentilles	1Kg		17 000,00		17 700,00	18 500,00	19 000,00
SEMOULE d'ogre	10Kg		4 700,00		5 300,00	5 500,00	5 900,00
	5Kg		4 800,00		5 400,00	5 600,00	6 000,00
	2Kg		5 000,00		5 600,00	5 800,00	6 200,00
SEMOULE Complete	25Kg		3 100,00		3 200,00	3 300,00	3 400,00
	10Kg		3 200,00		3 300,00	3 400,00	3 500,00
3SF	25Kg	1300,00	1 650,00		1 700,00	1 750,00	1 800,00
SON purifié	250Grs	20 000,00	30 000,00		32 000,00	33 000,00	34 000,00
	300Grs	20 000,00	30 000,00		32 000,00	33 000,00	34 000,00
GERME DE BLE	250Grs	20 000,00	34 000,00		36 000,00	37 000,00	38 000,00

ANNEXES

Sous-Produits	Packaging	Cession inter complexe	ONAB	FAB	Eleveurs	Coopératives	Grossiste s
SON DE BLE DUR	Vrac	1300,00	1500,00	1500,00	1500,00	1500,00	1550,00
	Conditionné	1400,00		1600,00	1600,00	1600,00	1650,00
SON DE BLE TENDRE	Vrac	1300,00	1500,00	1500,00	1500,00	1500,00	1500,00
	Conditionné	1400,00		1600,00	1600,00	1600,00	1600,00

Annexe n°03 : « réglementation des prix de la farine courante (loi de finances 2020) ».

Vu la loi n° 04-02 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 juin 2004, modifiée et complétée, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales ;

Vu la loi n° 04-08 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;

Vu la loi n° 09-03 du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009, modifiée et complétée, relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Joumada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-572 du 31 décembre 1991 relatif à la farine de panification et au pain ;

Vu le décret exécutif n° 96-132 du 25 Dhou El Kaâda 1416 correspondant au 13 avril 1996 portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains ;

Vu le décret exécutif n° 13-378 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur ;

Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-132 du 25 Dhou El Kaâda 1416 correspondant au 13 avril 1996, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er du décret exécutif n° 96-132 du 25 Dhou El Kaâda 1416 correspondant au 13 avril 1996, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« Article 1er. — Les prix de cession aux différents stades de la distribution des farines courantes conditionnées, sont fixés comme suit :

1°) Farine courante conditionnée en sacs de 50 kg ou de 100 kg.

U : DA

Désignation	Prix/Quintal
- prix de cession aux boulangers.....	2000,00
- prix de cession aux collectivités.....	2080,00

Les prix ci-dessus s'entendent :

- produits rendus porte boulanger ;
- produits conditionnés en sacs de 50 kg ou de 100 kg.

2°) Farine courante conditionnée en paquets de 1, 2, 5 et 10 kg :

U : DA

Désignation	Prix de cession à grossistes	Prix de cession à détaillants	Prix de vente à consommateurs
Paquet de 1 KG	23,70	25,70	27,50
Paquet de 2 KG	45,40	48,40	51,50
Paquet de 5 KG	113,50	123,50	133,50
Paquet de 10 KG	227	237	247

En sus des mentions prévues par la réglementation en vigueur en matière d'information du consommateur, les minoteries sont tenues de marquer sur les sacs et les paquets contenant les farines courantes conditionnées une bande rouge de 10 cm de largeur placée verticalement du côté droit de l'emballage, et de porter sur ces types d'emballages la mention de farines courantes à prix réglementé, ainsi que les prix de cession au consommateur ».

Art. 3. — Les dispositions du décret exécutif n° 96-132 du 25 Dhou El Kaâda 1416 correspondant au 13 avril 1996, susvisé, sont complétées par un article 9 bis rédigé comme suit :

« Art 9 bis. — Les quantités de blé tendre destinées à la production des farines courantes réservées aux boulangeries, aux collectivités et aux ménages, sont cédées par l'OAIC aux minoteries par référence au prix de cession réglementé cité à l'article 1er, ci-dessus.

Il est entendu par « collectivités », au sens du présent décret, l'ensemble des établissements publics et administratifs disposant d'un dispositif de restauration collective.

Les quantités de blé tendre destinées aux autres types de farines sont cédées par l'OAIC aux minoteries par référence à leur prix non subventionné.

La relation contractuelle entre l'OAIC et les minoteries est régie par un cahier des charges, élaboré par l'OAIC, fixant notamment le prix, les modalités de remboursement liées au prix subventionné et les droits et obligations des parties.

Les dispositions du présent article sont précisées, en tant que de besoin, par arrêté des ministres du commerce, de l'agriculture et du développement rural et de l'industrie ».

Art. 4. — Les minoteries doivent se conformer aux dispositions du présent décret dans un délai de trois (3) mois, à compter de sa date de publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Le non-respect des dispositions du présent décret est sanctionné, conformément à la législation en vigueur.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020.

Abdelaziz DJERAD.

123-5. Conformément au principe de prudence, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé après déduction des coûts d'achèvement et de commercialisation.

Une perte de valeur sur stocks est comptabilisée en charge dans le compte de résultat lorsque le coût d'un stock est supérieur à la valeur nette de réalisation de ce stock.

Les pertes de valeur sur stocks sont déterminées article par article, ou, dans le cas d'actifs fongibles, catégorie par catégorie.

123-6. A leur sortie du magasin ou à l'inventaire, les biens interchangeables (fongibles) sont évalués, soit en considérant que le premier bien entré est le premier bien sorti (PEPS ou FIFO), soit à leur coût moyen pondéré d'acquisition ou de production.

La méthode utilisée pour l'évaluation et le suivi des stocks est indiquée dans l'annexe.

Cas particulier des produits agricoles

123-7. Les produits agricoles sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts estimés du point de vente.

Une perte ou un profit provenant d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts estimatifs des points de vente est constaté dans le résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Section 4

Subventions

124-1. Les subventions publiques correspondent à des transferts de ressources publiques destinés à compenser des coûts supportés ou à supporter par le bénéficiaire de la subvention du fait qu'il s'est conformé ou qu'il se conformera à certaines conditions liées à ses activités.

124-2. Les subventions sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur un ou plusieurs exercices au même rythme que les coûts auxquels elles sont rattachées et qu'elles sont censées compenser. Pour les immobilisations amortissables, le coût correspond à l'amortissement. Ainsi les subventions liées à des actifs amortissables sont comptabilisées en produits dans les proportions de l'amortissement comptabilisé. Dans la présentation du bilan, les subventions liées à des actifs constituent des produits différés.

124-3. Une subvention destinée à couvrir des charges et pertes déjà encourues ou correspondant à un soutien financier immédiat à l'entité sans rattachement à des coûts futurs est comptabilisée en produits à la date à laquelle elle est acquise.

124-4. La reprise d'une subvention finançant une immobilisation non amortissable est étalée sur la durée pendant laquelle l'immobilisation est aliénable. A défaut de clause d'inaliénabilité, la subvention est reprise en résultat sur dix (10) ans selon un mode linéaire.

124-5. Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à leur juste valeur ne sont comptabilisées en compte de résultat ou en actif que lorsqu'il existe une assurance raisonnable :

- * que l'entité se conforme aux conditions attachées aux subventions ;
- * et que les subventions seront reçues.

124-6. Dans le cas exceptionnel où l'entité est amenée à rembourser une subvention, ce remboursement est comptabilisé en tant que changement d'estimation comptable :

- * le remboursement est en premier lieu imputé à tout produit différé non amorti lié à la subvention ;
- * l'excédent est comptabilisé en charges.

Section 5

Provisions pour risques et charges

125-1. Une provision pour charges est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque :

- * une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- * il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- * une estimation fiable du montant de cette obligation peut être faite.

125-2. Les pertes opérationnelles futures ne font pas l'objet d'une provision pour charges.

125-3. Le montant comptabilisé en provision pour charges en fin d'exercice correspond à la meilleure estimation des dépenses à supporter jusqu'à l'extinction de l'obligation concernée. Les provisions font l'objet d'une nouvelle estimation à la clôture de chaque exercice.

125-4. Une provision pour charges ne peut être utilisée que pour les dépenses pour lesquelles elle a été comptabilisée à l'origine.

Section 6

Emprunts et autres passifs financiers

126-1. Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place.

Après acquisition, les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur.

Le coût amorti d'un passif financier est le montant auquel le passif financier a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré (ou diminué) de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

ANNEXES

Annexe n°02 : « historique de la politique sectorielle de la filière blé »

Dates.		Indépendance(1962)	1982	1996
				
Economie nationale	Economie nationale	- Economie administrée alimentée par la rente pétrolière - Industrialisation massive - Nationalisation des terres et des biens coloniaux - Révolution agraire	- Chute des prix d'hydrocarbures - Déficit budgétaire - Effondrement de l'économie administrée - Réforme agraire	- Libération de l'économie et l'essor du secteur privé - Economie d'endettement - Essor de l'économie après l'an 2000 (montée des cours des hydrocarbures) - Programmes de développement agricole
	Economie de la filière blé	Monopole public et politique d'investissement La filière blé était régulée par les deux organismes publics suivant : 1962 : la création de l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) 1965 : la création de la Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes alimentaires et Couscous (SN SEMPAC) Phase de la restructuration agricole et de la révolution agricole	Décentralisation et désengagement partiel de l'État 1982 : restructuration organique et financière de l'État, 1988 : loi sur la libéralisation économique 1990 : l'ENIAL et les ERIAD accèdent au statut d'EPE, 1995-1996 : mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du FMI 1995 : création de 2 holdings agroalimentaires en vue d'une ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés. Phase de premières réformes de la révolution agraires	Montée en puissance du secteur privé 1996 : levée du monopole d'importation des farines et semoules de l'ENLAL et des grains de l'OAIC ; 1996 : dissolution de l'ENIAL et disparition de la coordination des ERIAD ; 1997 : restructuration, par éclatement, des ERLAD (création de 43 filiales, afin de faciliter les rachats par des capitaux privés) ; 2001 : création des Sociétés de Gestion des Participation (S GP) Phase de l'ajustement structurel et de l'ouverture au marché mondial

Source : HAMADACHE Hilel 2016

ANNEXES

Annexe n° 05: « détail des comptes : ventes de M/SES, PF et achats consommés »

2018 :

CODE	Libellé	Mvm Période Crédit
700***	Ventes de marchandises	12 534 253,82
701***	Ventes de produits finis	1 115 093 417,34
706***	Autres prestations de services	4 078 729,10
70****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués	1 131 706 400,26

Code	Libellé	Mvm Période Crédit
600****	Achats de marchandises vendus	11 062 332,25
601****	Matières premières	746 847 545,91
602****	Autres approvisionnements	46 554 929,23
607****	Achats non stockés de matières et fournitures	1 276 438,46
608****	Frais accessoires d'achat	17 140,00
60*****	Achats consommés	805 758 385,85

2019 :

Code	Libellé	Mvm Période Crédit
700****	Ventes de marchandises	7 515 840,95
701****	Ventes de produits finis	1 404 399 128,30
706****	Autres prestations de services	3 635 448,75
707****	Sous-total	20 504 400,00
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués	1 436 054 818,00

Code	Libellé	Mvm Période Crédit
600****	Achats de marchandises vendus	6 611 672,85
601****	Matières premières	917 324 673,55
602****	Autres approvisionnements	70 111 153,22
607****	Achats non stockés de matières et fournitures	24 937,96
608****	Frais accessoires d'achat	64 520,00
60*****	Achats consommés	994 136 957,58

2020 :

Code	Libellé	Mvm Période Crédit
700****	Ventes de marchandises	6 596 985,75
701****	Ventes de produits finis	1 375 544 808,01
706****	Autres prestations de services	3 288 915,15
707****	Sous-total	15 494 300,00
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués	1 400 952 008,91

Code	Libellé	Mvm Période Crédit
600****	Achats de marchandises vendus	5 807 286,49
601****	Matières premières	872 899 809,10
602****	Autres approvisionnements	63 781 179,03
608****	Frais accessoires d'achat	548 316,00
60*****	Achats consommés	943 036 590,62

ANNEXES

Table des matières

Dédicaces.....	I
Remerciements.....	III
Liste des abréviations.....	IV
Le sommaire.....	V
Introduction générale.....	01
Chapitre I : La subvention et la régulation des prix en Algérie.....	04
Section 1 : Les Fondements historiques de la subvention de l'Etat.....	04
1. Evolution de la conception du rôle de l'Etat	04
2. Conception actuelle du rôle de l'Etat dans l'économie.....	06
3. Définitions de la subvention.....	07
4. Classification des subventions.....	07
4.1. Les subventions pour les consommateurs.....	07
4.1.1. Les subventions d'activité.....	07
4.1.2. Les subventions en nature	08
4.1.3. Les subventions de revenu (en espèce).....	08
4.2. Les subventions pour le producteur.....	09
4.2.1. Subventions d'exploitation.....	09
4.2.2. Subventions d'équilibre	09
4.2.3. Les subventions d'investissement.....	09
4.2.4. Subventions visant à encourager la protection de l'environnement.....	10
4.2.5. Subventions visant à promouvoir la recherche et la formation.....	10
Section 2 : Evolution de la politique des prix en Algérie depuis 1962.....	11
1. La période poste indépendance (1962-1970)	12
2. Le boom économique (1970-1980).....	12
2.1. Les prix fixes.....	13
2.2. Les prix spéciaux.....	13
2.3. Les prix stabilisés.....	13
2.4. Les prix contrôlés.....	13
3. La période des premières restructurations (1980-1990).....	14
4. Le rééchelonnement et ses retombées socio-économiques (1990-2000).....	15
4.1. Les prix réglementés.....	17
4.2. Prix déclarés ou libres.....	17

5. Les années d'embellie financière à nos jours (2000-2014).....	18
Section 03 : la réglementation sur le commerce du blé en Algérie.....	20
1. Evolution de la politique sectorielle de la filière blé.....	20
1.1. Le monopole de l'Etat sur les importations de 1965 à 1982	20
1.1.1. L'Office Algérien Interprofessionnel des céréales (OAIC)	20
1.1.2. La SN SEMPAC.....	21
1.2. Le désengagement partiel de l'Etat et émergence d'opérants privés.....	22
1.3. Libéralisation de l'économie de 1997 à nos jours et son impact sur la filière...24	
2. Evolution des prix du blé et ses dérivés	25
3. Fonctionnement du marché du blé en Algérie.....	26
3.1. L'approvisionnement du marché en blé.....	26
3.1.1. La production nationale.....	27
3.1.2. L'importation du blé sur le marché international par l'OAIC et les opérateurs privé.....	28
3.2. Le stockage et le transport du blé.....	29
3.2.1. Les coopératives de céréales et de légumes Secs (C.C.L.S)	30
3.2.2. Les Unions des Coopératives Agricoles (U.C.A)	31
3.3. L'industrie de la transformation.....	31
4. L'influence des prix internationaux du blé et des hydrocarbures sur la politique de régulation Algérienne.....	32
Chapitre II : La rentabilité et la maîtrise des coûts dans l'entreprise.....	35
Section 01 : Mesure de la rentabilité.....	35
1. Définition.....	35
2. Les types de rentabilité	36
2.1. La rentabilité économique	36
2.2. La rentabilité financière (rentabilité des capitaux propres).....	36
2.3. La rentabilité commerciale.....	39
2.3.1. Le taux de rentabilité commerciale.....	39
2.3.2. Le taux de marge brut d'exploitation.....	39
2.3.3. Taux de marge nette d'exploitation.....	40
2.3.4. Taux de marge commerciale.....	40
2.3.5. Le taux de valeur ajoutée.....	40
Section 2 : Les éléments générateurs de la rentabilité ou la maîtrise des coûts.....	41
1. Les coûts.....	41

1.1. Notion de charges et de coût.....	41
1.1.1. Les charges	41
1.1.2. Le coût.....	41
1.2. Typologie des charges.....	42
1.2.1. Charges directes et indirectes.....	42
a) Charges directes.....	42
b) Charge indirecte.....	42
c) Les critères de classification en charges directes et indirectes.....	42
1.2.2. Les charges variables et les charge fixes	43
a) Les charges variables (ou opérationnelles)	44
b) Les charges fixes (ou charges de structure)	44
c) Test de variabilité.....	44
1.2.3. Relations croisées entre les catégories de charges.....	45
1.3. Détermination des coûts.....	46
1.3.1. Le centre d'analyse.....	46
a) Définition	46
b) Configuration des centres d'analyse.....	47
1.3.2. L'unité d'œuvre.....	48
1.3.3. Coût de l'unité d'œuvre (ou taux de frais).....	48
2. Le chiffre d'affaires.....	49
2.1. L'origine du prix de vente.....	49
2.2. Le volume des ventes.....	49
Section 3 : Le calcul des coûts avec la méthode des coûts complets.....	49
1. Définition de la méthode.....	50
2. Le principe de la méthode.....	50
3. La démarche de la méthode.....	50
3.1. Le traitement des charges indirectes.....	50
3.1.1. La répartition des charges.....	52
a) La répartition primaire.....	52
b) Cession de prestations entre centres d'analyse.....	52
b.1. Transferts en escalier (en cascade).....	52
b.2. Transferts croisés (prestations réciproques).....	52

3.1.2. L'imputation aux coûts.....	54
3.2. L'enchaînement (la cascade) des calculs des coûts.....	54
3.2.1. Le coût d'achat.....	54
a) Définition.....	54
b) La valorisation des stocks d'approvisionnement.....	55
b.1. La méthode d'épuisement par lots (stocks).....	55
- P.E.P.S (F.I.F.O : first in first out).....	56
- D.E.P.S (L.I.F.O : last in first out).....	56
b.2. Méthode du coût unitaire moyen pondéré.....	56
- CUMPP (périodique).....	56
- CUMP après chaque entrée.....	56
3.2.2. Le coût de production.....	57
a) Définition.....	57
b) La valorisation des stocks de produits finis.....	58
3.2.3. Coûts hors production.....	59
a) Le Coût de distribution.....	59
b) Les autres coûts hors production.....	59
3.2.4. Prix de revient.....	59
3.3. Le résultat analytique.....	61
Chapitre III : Analyse de la rentabilité du CIC de Tadmait.....	62
Section 1 : Présentation de CIC Tadmait.....	62
1. Historique et évolution d'AGRODIV	62
2. Activités et objectifs du groupe	64
2.1. Activités du groupe.....	64
2.2. Objectifs du groupe..	65
3. Présentation du CIC Tadmait (unité 15-11-80).....	66
3.1. Implantation	66
3.2. Historique.....	66
3.3. Identification de la minoterie.....	67
3.4. L'Organisation Structurale du complexe.....	68
➤ Directeur du complexe.....	68
➤ Service contrôle de gestion.....	68
➤ Chef d'hygiène et sécurité	68
➤ Service laboratoire.....	69

➤ Direction Exploitation.....	69
➤ Direction Commerciale.....	69
➤ Direction d'administration et finance.....	69
Section 2 : Analyse de la rentabilité du CIC (AGRODIV) Tadmaït.....	73
1. Politique des prix de l'entreprise	73
1.1. Le prix d'achat du blé	73
1.2. Le prix de vente de la farine	74
2. Analyse du prix de revient	74
2.1. Description de la méthode.....	76
a) Le coût des matières et fournitures consommées	76
b) Le coût de transformation.....	77
c) Le coût au quintal transformé	77
d) Le coût de production	77
e) Le coût de production d'un quintal de produits finis	78
f) Prix de revient.....	78
2.2. Commentaires.....	78
3. Analyse de la rentabilité.....	80
3.1. Analyse du résultat.....	80
3.1.1. Présentation du tableau de détermination du résultat unitaire par quintal des trois années à partir du prix de vente et prix de revient moyens unitaires	80
3.1.2. Interprétation des résultats.....	81
a) Le prix de vente.....	81
b) Le prix de revient.....	81
c) Le résultat.....	81
3.1.3. Analyse de la rentabilité par les ratios.....	81
a) Le taux de rentabilité commerciale (TRC).....	83
b) Le Taux de Marge Brut d'Exploitation (TMBE) et le Taux de Marge Net d'Exploitation (TMNE).....	83
c) Taux de Marge Commerciale (TMC).....	84
d) Taux de Valeur ajoutée (TVA).....	84
Conclusion générale.....	85
Liste des tableaux.....	86
Liste des figures.....	87
Bibliographie.....	88

Annexes.....	VII
Table des matières.....	VIII